

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis ou de quiconque d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son sol, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

Lord Tweedsmuir

Directeur: Gérard FILON

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montréal, mercredi 30 avril 1947

VOLUME XXXVIII — No 98

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE: *Belair 3351

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration: Belair 3361

Rédaction: Belair 3366

Gérant: Belair 3363

L'impôt sur le revenu diminué de 29% à partir du 1er juillet

Derrière le discours du budget

Le lourd fardeau qui pèse encore sur nos épaules — D'où il vient surtout — Notre politique de guerre et ses tragiques conséquences

Le seul moyen de ne pas s'enfoncer davantage dans l'abîme : la politique d'indépendance

Plusieurs éprouveront à lire le discours de M. Abbott une impression de soulagement. Cela s'entend. Sur leur gorge l'étreinte se desserre un peu, sur leurs épaules le fardeau s'allège.

Mais qui peut s'empêcher de faire le calcul de ce qui reste? En ces jours surtout où les feuilles d'impôt sont le manuscrit le plus attentivement scruté.

On nous y a conduits par étapes, et cela a pu nous faire plus facilement accepter l'opération. Il s'est progressivement développé dans la foule une sorte de fatalisme. C'est dur, mais qu'y pouvons-nous faire? répète-t-on assez volontiers.

Il ne faut pas en rester là. Il ne faut pas que l'accoutumance nous fasse perdre le sens de la gravité réelle de la situation, ni de ses véritables origines.

La leçon nous coûte assez cher pour que nous tentions d'en tirer quelque profit.

Voici plusieurs semaines déjà, alors qu'on se plaignait du manque de wagons de fret et des inconvénients qui en résultaient pour le public, un journal de langue anglaise dont le *loyalisme* n'est pas suspect disait à peu près ceci: Mais c'est l'une des conséquences de la guerre...

De combien de faits, et en particulier de l'effroyable situation du logement, ne pourrions-nous pas, et avec un évident à-propos, dire la même chose?

On n'a pas encore trouvé le moyen de transférer en œuvres utiles et bienfaisantes les explosifs qui ont consommé des millions.

Pas plus qu'on n'a trouvé celui de ressusciter les morts tombés sur les champs de bataille.

Nous payons les conséquences de la guerre: nous continuerons de les payer longtemps encore dans les impôts à venir et dans les troubles économiques qu'elle a semés derrière elle.

Il y a des pays qui peuvent difficilement échapper à ces crises. Ils sont les héritiers de vieilles querelles, de voisinages qui sont aptes à engendrer d'innombrables conflits. Ils ont des intérêts qui risquent de les opposer, les armes à la main, à de nombreux adversaires.

Mais, nous — du point de vue des intérêts proprement canadiens — quels dangers nous menacent?

Trois fois depuis moins de cinquante ans, en violation de toutes nos traditions, nous avons fait la guerre hors du continent américain.

Nous sommes allés combattre les Boers en Afrique-Sud, — les Boers dont les neuf dixièmes des Canadiens ignoraient probablement l'existence; nous nous sommes jetés à fond dans les deux dernières guerres mondiales.

Et notre budget de \$37,000,000 qui, en 1896, arrachait à sir Richard Cartwright, le futur ministre des Finances de M. Laurier, des cris d'horreur (je le revois encore frappant du poing sur la table de l'estrade de l'hôtel de ville aux Trois-Rivières), vogue aujourd'hui dans les milliards.

Avec la kyrielle des taxes que nous connaissons trop.

Quelle est la cause maîtresse de cette tragique ascension? Sinon la guerre, les guerres plutôt.

Et ces guerres, pourquoi y avons-nous participé? Pourquoi y avons-nous prodigué notre or et notre sang? Essentiellement, parce que nous avons sacrifié les intérêts vrais de notre pays à une fausse conception politique, celle de la solidarité militaire des pays d'Empire.

Dans chaque cas, on a invoqué les intérêts de la démo-

cratie, de la civilisation, etc. Le magasin aux accessoires est riche. Mais, en fait, nous posons la question aux hommes de bonne foi, qui veulent un moment s'arrêter à réfléchir: Dans laquelle de ces guerres nous serions-nous engagés si nous n'avions évolué dans l'orbite de la Grande-Bretagne?

Dans laquelle le Canada indépendant se serait-il jeté?

Nous pouvons, en gros, calculer ce que nous ont coûté ces tragiques aventures, ce qu'elles nous ont coûté en or et en sang, en jeunes vies qui auraient pu indéfiniment se reproduire.

Que nous ont-elles rapporté?

On nous avait tenus à l'écart des négociations et des manœuvres qui ont abouti aux drames sanglants: on nous a tenus, pendant toute la dernière guerre, alors que nos soldats se battaient un peu partout, à l'écart des conférences qui ordonnaient la conduite de la lutte; on nous tient à l'écart de celles qui prétendent en fixer les conséquences.

On nous traite avec un tel dédain que les moins susceptibles commencent à en avoir des haut-le-cœur.

Nous avons payé en sang et en or: nous continuerons de payer en or et en embarras de toute sorte.

Mais nous n'aurons rien à dire dans les solutions qui pourront engager l'avenir, qui peuvent dès maintenant en dessiner les lignes essentielles.

On se contentera de nous inviter à inscrire notre nom au bas des textes préparés par les trois ou quatre Grands, quittes à réclamer de nouveau notre concours si la troisième guerre, dont tout le monde parle, finit par sortir de ces textes lourds de confligences possibles.

Ce concours, on le réclamera, qui peut en douter? On y mettra peut-être des formes nouvelles, mais les prétextes ne manqueront point. On nous invitera toujours à nous croiser pour la défense de la Civilisation et de la Démocratie, même si les adversaires à pulvériser devaient être nos alliés d'hier, et presque d'aujourd'hui.

On le réclamera d'autant plus sûrement ce concours, que la situation de la Grande-Bretagne apparaît de plus en plus difficile.

A moins d'un sursaut de bon sens, d'une reprise de l'instinct vital, d'une rupture avec les erreurs du dernier demi-siècle, nous nous jetterons, ou nous nous laisserons glisser, dans la tragique gupétrie.

C'est ce sursaut, c'est cette rupture que nous réclamons. Pour parler net, le Canada, nation souveraine, maîtresse de sa politique extérieure, doit se décider enfin à agir comme telle.

En attendant la proclamation de la République du Canada, il faut que notre pays fasse la politique de l'indépendance.

Il faut qu'il tienne compte d'abord de ses intérêts, qu'il ne coure que les risques afférents à sa situation géographique.

Rien, juridiquement, ne l'en empêche.

Pour passer de la théorie aux actes, il ne lui faudrait, avec un attentif examen de sa situation vraie, qu'un peu d'énergie.

Réflexions qui garderont, hélas! demain comme aujourd'hui une brûlante actualité, mais qu'il n'était pas mauvais d'inscrire en marge du discours de M. Abbott.

Omer HEROUX

L'actualité

Le plus chinois des deux?

Entre les humains les politiques sont les plus vilipendés. On leur prête les plus basses intentions, le minimum d'intelligence et de patriotisme, une avare honteuse qui ne connaît plus aucune dévotion. Il est vrai qu'il est lui-même l'auteur de la déconsidération qu'il s'attache à son nom, car le peuple dans sa plus profonde malice, ne pense pas la moitié du mal dont les politiques s'accablent mutuellement. Homo homini lupus, constatait Platon, d'un ton attristé, ce que le commun des mortels en songeant à nos... moutons — ce qui est moins une figure de langage qu'on pourrait l'imaginer — traduirait Homo homini porcus.

Mais en réalité, c'est un être injustement outragé, car de façon générale il vaut tout de même mieux que ceux qui l'insultent. Le député qui pour les plus beaux et les plus nobles principes "qu'y a pas", quitte le parti qui l'a fait naître, est assuré d'être battu à la prochaine élection. Et il est battu par qui? Par l'électeur "conscient et organisé" pour qui il s'est fait hara-kiri! Et puis ils sortent tous à peu près ruinés de l'aventure, pendant que les entrepreneurs s'enrichissent!

Ils ne sont pas si vains qu'on aime à les décrire. Et je n'en prendrai pour exemple que l'illustre Chang Chun, le premier ministre de la Chine.

Sous le titre "Avis par Chang Chun" il vient de publier l'annonce suivante dans le journal officiel Kuomintang Central Daily News — on nous pardonnera de ne point le traduire en chinois:

"Chang Chun, étant de talent inférieure, s'est vu imposer une tâche énorme pour laquelle il n'est pas préparé, et il craint qu'il ne soit pas à la hauteur pour l'accomplir. Il craint surtout de ne pouvoir accomplir son devoir, même si il a porté tous ses efforts, par suite des

difficultés qui assaillent la nation et l'importance de son travail officiel. Fidèle à l'antique enseignement de Tuo Kung que le temps est précieux, Chang Chun déclare par les présentes qu'il décline toutes les invitations à dîner en son honneur et en exprime ses remerciements. Il comprend très bien que ceux qui peuvent l'inviter sont de ses amis les plus chers, et qu'ils lui pardonneront."

Une autre annonce a suivi: "Chang Chun, homme d'habileté bien ordinaire, occupe maintenant une des positions les plus importantes dans le gouvernement central. Comme la nation traverse une période hérissée de difficultés, l'homme chargé d'administrer la nation a besoin d'hommes de talent. Le système moderne du personnel s'améliore cependant chaque jour et l'organisation des bureaux du gouvernement est tout-à-fait stricte."

"Chang Chun trouve difficile d'utiliser les services de personnes qui viennent le trouver avec des recommandations, ou qui peuvent communiquer avec lui de lieux éloignés. Il craint aussi qu'il ne puisse rendre à quelques personnes les bontés qu'elles ont eues, mais il leur demande à tous pardon."

Le moyen d'en vouloir à un politicien aussi amène, et qui s'humilie et se confond par avance?

Mais on aurait tort de croire que celle soit d'humiliation officielle et le seul apogée des Chinois. Il n'y a pas si longtemps, les présidents de nos assemblées législatives, dans leur discours officiels, juraient les députés de ne les point choisir, ils avaient qu'ils n'avaient d'intelligence, de compétence, et sollicitaient le pardon et la bienveillance de l'auguste assemblée.

Voici à titre d'exemple, comment l'Orateur Yberton, du parlement anglais, remercia ses collègues de leur vote:

"J'ignore absolument ce qui a bien pu vous induire à me choisir contre toute attente pour votre por-

te-parole ou Orateur..." Ce ne peut être, dit-il, à cause de ses mérites, car il en a bien peu, ni à cause de ses moyens, car il n'en a pas du tout, ni à cause de son âge, car il n'est pas jeune, ni à cause de son argent, car il n'en a pas non plus. Mais il a une qualité, c'est qu'il est pauvre, et qu'il a une petite clientèle d'avocat qui souffre de sa pauvreté.

Puis il plonge en plein dénigrement de soi-même:

"Et ce ne peut être non plus pour mon physique, car celui qui remplit les fonctions d'Orateur doit être grand et avenant, imposant et éloquent, avoir la voix puissante et le port majestueux, être d'une nature hautaine et posséder une bourse bien garnie..." Or, ajoute-t-il avec tristesse "je suis de petite stature, je ne suis guère éloquent, ma voix est basse, mon port est celui d'un avocat et très ordinaire, je suis d'une nature douce et timide et ma bourse est mince, légère et jamais bien garnie. Votre choix me paraît en conséquence être l'effet de l'opinion trop bonne, que vous voulez bien avoir de moi!"

Lequel est le plus chinois, d'Yberton ou de Chang Chun?

MIC

30-IV-47

Blocs-notes

L'impôt fédéral reste sur les successions

L'Etat fédéral, par le budget que M. Abbott vient de soumettre à la Chambre des Communes, maintient ses positions intactes quant à l'impôt sur les successions. Le barème de cet impôt reste ce qu'il était et il va de soi que le fédéral n'abandonne rien de sa prétention à un droit sur ce même impôt.

Il est particulièrement significatif que dans la matinée du jour où le ministre des Finances soumettait son budget, le premier ministre de la province de Québec, M. Duplessis, ait fait de son côté, en presen-

ce des députés de la Législature, à propos des droits en général des provinces en matière fiscale et à propos des droits que les mêmes provinces possèdent en exclusivité, de prélever l'impôt sur les successions, un énoncé de principes qui paraît avoir rencontré les vœux de tous, auquel ceux qui ont pris part au débat, notamment M. Léon Casgrain, porte-parole de l'opposition libérale, ont voulu exprimer leur acquiescement.

Tout en reconnaissant la nécessité de définir les droits respectifs du fédéral et des provinces sur quelques points au sujet desquels il peut exister des doutes, M. Duplessis a nettement affirmé le droit antérieur des provinces en matière de taxes et d'impôts directs.

Dans le cas de l'impôt sur les successions, et il convient de lui en savoir gré, M. Duplessis a été particulièrement catégorique:

"Je ne consentirai jamais, car ce serait de la trahison que de le faire, à ce qu'Ottawa soit dans le champ de l'impôt sur les successions. Cela signifierait l'appauvrissement des paroisses rurales."

En deux phrases, M. Duplessis exposait là toute la doctrine, la doctrine vraie, orthodoxe. Il est inadmissible que l'Etat fédéral soit dans le champ des biens de successions, car ce serait un chambardement complet de toute l'économie des droits civils, de la propriété et de ce qui s'ensuit.

Droit de regard?

M. Duplessis prévoyait toutefois que, dans le cas où l'on admettrait la nécessité pour Ottawa de mettre le nez dans les affaires de successions et d'héritages à la fin de protéger ses droits contre les successions de de cujus qui, de leur vivant, auraient fraudé l'impôt sur le revenu, l'on pourrait permettre au fisc fédéral l'imposition d'un droit minime, de 2 ou 3 pour cent, mais symbolique, un droit-symbole, sur les successions. Droit-symbole qui conférerait évidemment au percepteur fédéral un autre droit, droit de regard, en toutes matières d'héritage.

Le droit-symbole ne serait-il pas de trop en l'occurrence?

Pour l'avenir

Il porterait sans doute aucun le germe d'une infinité d'autres droits que pourrait vouloir s'arroger plus tard le fédéral, étant donné surtout l'habitude qu'a prise celui-ci d'assumer, pour les guerres de l'Angleterre et de l'Empire notamment, les charges financières qui outrepassent ses moyens et ses pouvoirs.

Ne faudrait-il pas mieux s'en tenir au principe simple et net qu'a énoncé M. Duplessis? On ne peut reconnaître le droit du fédéral à l'impôt sur le revenu et, selon le mot même de M. Duplessis, ce serait trahison que de permettre une telle intrusion.

Serait-il si difficile que, sur ce point fondamental, les provinces, jouant au vif, du moins et les moins soumises au régime du bibeau fédéral, puissent s'entendre, ainsi que M. René Chaloult l'a proposé dans un discours récent à la (suite à la page deux)

Le carnet du grincheux

Un journal rapporte qu'un citoyen de Rochester, malgré ses 103 ans, trouve un vif agrément à glisser à califourchon sur la rampe des escaliers. Probablement quelque vieux politicien à la retraite.

Les éleveurs de dindes dans l'Etat de Georgie, ont eu leur grand banquet annuel. On leur a servi du rosbif! Sans doute parce que la dinde était trop chère. Tout comme le cordonnier mal chaussé parce qu'il ne peut se payer des brogues de \$22, ou la femme de l'ouvrier qui porte des perles de 5-10-15.

Une fable vécue: On sait que pour les courses de chiens, on emploie un lapin mécanique que pour suivre les lévriers. Sur quoi un humoriste fit observer que des gens intelligents comme les Chinois devraient tout de même connaître la différence entre jouer à l'argent au fan-tan, ce qui est honni par les lois, et savoir "spéculer" au poker, dans un club respectable.

Il y a quelque temps on a arrêté un certain nombre de Chinois qui jouaient au fan-tan. Sur quoi un humoriste fit observer que des gens intelligents comme les Chinois devraient tout de même connaître la différence entre jouer à l'argent au fan-tan, ce qui est honni par les lois, et savoir "spéculer" au poker, dans un club respectable.

Certains amis de la classe populaire sont comme cet ornithologiste grand ami des oiseaux, qui invité aux fêtes du nouvel an chez des amis, se distinguait surtout en avalant force poulets, oies, pigeonneaux et dindons.

Il y a quelque temps on a arrêté un certain nombre de Chinois qui jouaient au fan-tan. Sur quoi un humoriste fit observer que des gens intelligents comme les Chinois devraient tout de même connaître la différence entre jouer à l'argent au fan-tan, ce qui est honni par les lois, et savoir "spéculer" au poker, dans un club respectable.

Le Grincheux

Choses d'hier et d'aujourd'hui

Cherchez les vertus chez les autres, les vices chez toi.

FRANKLYN

Chronique internationale

Le problème de la Palestine

L'Assemblée générale des Nations Unies est en session. On l'a convoquée en séance spéciale, à Flushing Meadows, N.Y., pour discuter du problème de la Palestine. Ce pays d'Asie mineure est devenu un véritable champ de carnage depuis la dernière guerre et il a semblé à l'auguste corps des Nations Unies que le temps était venu d'intervenir.

Tout le débat, le débat officiel du moins, va tourner autour de deux questions: va-t-on enlever à l'Angleterre son mandat sur la Palestine? et que va-t-on faire des Juifs? Les deux questions ont d'ailleurs une certaine corrélation puisque le mandat anglais, octroyé par le traité de Sévres, en 1916, et confirmé par la défunte Société des Nations, en 1923, prévoit spécifiquement que l'Angleterre devra voir "à créer un foyer national israélite dans la Palestine historique".

Des intérêts puissants, qui n'ont rien de particulièrement humanitaire, militent en faveur de la dissolution de ce mandat anglais. Nous sommes, nous le savons, les Anglais, nous vivons près d'un million et demi d'habitants, est un pays importateur. Des statistiques d'il y a quelques années (les proportions n'ont pas changé depuis) disent que la Palestine importe trois fois plus qu'elle n'exporte et que les importations passent en majorité par l'Angleterre. C'est là un marché intéressant et nul doute que le monde anglais doit s'en occuper. Mais il y a plus qu'une simple question de commerce. Les Arabes, qui forment la grande majorité de la population, réclament à grands cris l'indépendance et ils tentent actuellement d'ouvrir un débat sur cette question à l'Assemblée des Nations Unies. Voilà trente ans déjà que les Anglais leur imposent leurs vœux, les tiennent sous la surveillance constante de leurs militaires, ils en ont assez. Au nom des libertés mises à la mode par la guerre, ils réclament l'indépendance et sont bien décidés à se battre pour l'obtenir si on ne le leur donne pas de bon gré.

Les Arabes en ont surtout assez de cette politique bécotée des Anglais en matière de sionisme. En 1917, lord Balfour, alors ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, promettait aux Juifs l'établissement de des Anglais dans l'établissement d'un foyer national israélite en Palestine, "pourvu que les droits des non-Juifs soient respectés". Le mot d'ordre était donné. Depuis, l'Angleterre a tenté de ménager à la fois la chèvre et le chou et elle a précipité les massacres sanglants d'avant et de septembre 1929, entre Juifs et Musulmans, et les troubles actuels, moins violents peut-être, mais plus constants.

Les Arabes ne veulent plus du mandat anglais, surtout parce qu'ils ne veulent plus, qu'ils n'ont jamais voulu des Juifs.

L'Assemblée des Nations Unies devrait donc se prononcer sur cette première question. Déjà les positions se dessinent. La Russie appuie les Arabes dans leur demande pour un débat de grand style. Les Etats-Unis se rangent plutôt du côté de l'Angleterre, qui tente de gagner du temps. Hier, elle a proposé au grand scandale des Arabes, que l'on nomme une commission d'enquête qui se rendra en Palestine et fera rapport à la prochaine réunion de l'Assemblée, en septembre.

Quant aux Juifs, ils sont bien représentés à Flushing Meadows, mais on ne leur a pas permis de prendre part aux délibérations de l'Assemblée, ne serait-ce qu'à titre consultatif. On a déclaré que les Juifs ne représentent aucun Etat souverain et que seuls les Etats siégent à l'Assemblée des Nations Unies. En désespoir de cause, les Juifs ont demandé aux Américains de les représenter, mais on est en droit de douter un peu de l'efficacité de cette représentation.

Supposons pour un instant que les Juifs aient gain de cause et qu'on leur ouvre toutes grandes les portes de la Palestine. Cela résoudrait-il le problème juif dans le monde? Non. Des statistiques sérieuses, basées sur des données économiques reconnues, démontrent que la Palestine, pays pauvre, ne pourrait absorber plus qu'un maximum d'un million ou d'un million et demi de Juifs. La Palestine produit presque exclusivement des oranges (70 p. c. de ses exportations) et manque à peu près totalement de choses nécessaires à la vie. Son sol est pauvre et nourrit chichement les Musulmans, les chrétiens et les Juifs qui l'habitent déjà. Comment alors espérer donner refuge dans pareil pays aux 15,000,000 de Juifs qui sont répartis aux quatre coins du monde?

Le sionisme ne peut pas résoudre le problème juif. Il pourra donner refuge à une minorité de Juifs persécutés, désireux de retourner au pays de leurs ancêtres, mais les autres devront continuer à vivre dans les pays qui leur donnent actuellement asile.

Il n'est d'ailleurs pas certain du tout que la majorité des Juifs veuillent retourner en Palestine. Bon nombre d'entre eux ne sont pas prêts du tout à sacrifier le bien accumulé par plusieurs générations pour retourner sur des terres incultes, dans un pays peu industrialisé, où ils seront sans cesse exposés aux sanglantes représailles de leurs

Le taux initial est abaissé de 22% à 10%

Une réduction de 54% pour les plus petits revenus — Aucun changement dans les exemptions — Surplus de \$352 millions pour 1946-1947 et de \$190 millions pour 1947-1948 — Notre dette nationale est de \$13,069,000,000

(Par PAUL SAURIOL)
Ottawa, 30. — Deux millions de Canadiens — c'est à peu près le nombre des contribuables qu'atteint l'impôt personnel sur le revenu — attendaient avec intérêt le discours du budget fédéral, et ils ont appris la bonne nouvelle d'une diminution appréciable de cet impôt. Aucun de ceux qui doivent payer l'impôt selon les taux en vigueur depuis le 1er janvier ne sera complètement libéré de ce fardeau fiscal, car les exemptions ne changent pas, mais chacun paiera moins.

Hier soir, pendant que l'auditoire des grands jours remplissait les galeries de la Chambre des Communes pour entendre le discours que M. D. G. Abbott, ministre des Finances, a commencé à 8 heures, quelque soixante journalistes ont pu prendre connaissance des 6 heures du nouveau barème de l'impôt sur le revenu. Pour cela, afin que le secret fût bien gardé, ils ont dû se laisser enfermer, sous la surveillance du service constabulaire du Parlement, dans la salle des caucuses du parti libéral. Ils n'ont été libérés que lorsque le ministre eut commencé son discours à 8 heures.

Pendant ces deux heures de captivité, les fonctionnaires du ministère des Finances, qui étaient avec nous pour répondre aux questions et donner des explications, nous ont appris que pour neuf sur dix des contribuables, les nouveaux taux représentent un dégrèvement de 20% ou davantage. Toutefois, cette diminution ne jouera à plein qu'en 1948, car pour 1947, certains des nouveaux taux n'entrent en vigueur qu'au 1er juillet, la réduction équivalant à un minimum de 14%. Pour les plus petits revenus, la diminution annuelle, qui s'appliquera pleinement en 1948, atteint 54%, et de 27% en 1947.

Ces diminutions représentent la différence entre les nouveaux taux et ceux qui étaient en vigueur depuis le début de 1947; elle est encore plus sensible si l'on prend comme base l'impôt de l'année 1946. Dans son discours, M. Abbott a affirmé que par rapport à l'impôt maximum du temps de guerre, celui qui a été imposé en 1942, la diminution moyenne est de 51%.

Nous donnons ailleurs dans le journal l'analyse de ces tableaux comparatifs du nouveau impôt par rapport au précédent, pour certaines catégories de contribuables et à divers niveaux de revenu. En consultant ces tableaux il faut se rappeler que la taxe de 1947 est une moyenne du nouveau taux et de l'ancien, puisque le nouveau n'entre en vigueur qu'au 1er juillet. M. Abbott a donné à ce sujet quelques exemples, ainsi un homme marié ayant deux enfants, et dont le revenu mensuel est de \$250, paiera désormais \$18.30 par mois au lieu de \$25.85, le total annuel diminuera de \$327 à \$230, et son impôt pour 1947 sera de \$278.

Le nouveau barème
Les exemples préparés par les

ennemis jurés, les Musulmans. Dès la naissance du mouvement sioniste, des Juifs européens influents ont tenté de le faire mourir. "Nous avons pris des siècles, disaient-ils, pour faire oublier notre présence, pour nous faire accepter et voilà que l'on va tout gâcher". Ils n'ont pas tout à fait tort. L'Assemblée des Nations Unies aura donc d'épineux problèmes à résoudre. Quelle décision elle prendra, ne nous faisons pas d'illusion, le problème juif continuera d'exister.

Pierre LAPORTE (suite à la deuxième page)

La session provinciale

Le débat s'engage sur le bill 30

Le gouvernement Duplessis demande un nouveau mandat pour négocier et contracter avec le gouvernement fédéral — "Jamais je ne consentirais à céder l'impôt sur les corporations et les droits sur les successions", déclare le premier ministre — Mesure inutile et blanc-seing inacceptable, répond la gauche — Discours à ce propos

(Par LOUIS ROBILLOTT)
Québec, 30. — Par le bill 30, présenté au Parlement, le gouvernement Duplessis demande un nouveau mandat pour négocier et contracter avec le gouvernement fédéral.

En 1945, à la première session après les élections générales de 1944, le ministre Duplessis avait reçu de la Législature l'autorisation de conclure une entente fiscale avec le pouvoir central. C'était l'objet de la "Loi pour assurer la sau-

(suite à la cinquième page)

L'impôt sur le revenu

(Suite de la première page)

L'impôt sur le revenu, refonte en préparation depuis plusieurs mois et qui aura pour objet de simplifier la loi, de corriger des anomalies, et de diminuer notablement les pouvoirs discrétionnaires dont dispose le ministre.

En dehors des changements apportés à l'impôt sur le revenu, les modifications de la fiscalité sont peu nombreuses. Le gouvernement n'annonce aucun changement au tarif douanier en attendant le résultat de la conférence qui se poursuit à Genève pour la mise en marche de l'Organisation internationale du commerce. Le ministre a mentionné la suppression déjà annoncée de la taxe sur l'essence; il a annoncé de légères modifications aux taxes sur les voyages et sur le sucre; il n'y a aucun changement dans les taxes sur les alcools et le tabac, et dans l'ensemble les taxes d'accise restent à peu près les mêmes. Aucune modification non plus dans les droits successoraux.

Le budget soumis par M. Abbott, tant pour ce qui est constatations préliminaires de l'année 1946-1947 que pour les prévisions de 1947-48, présente des surplus avec diminution correspondante de la dette. Mais il serait bien étonnant qu'il soit autrement dans une période de grande activité économique, où le revenu national et les impôts restent élevés.

Surplus probable de \$190 millions

Pour 1946-47, les revenus ont été de \$2,884,000,000, et les dépenses de \$2,693,000,000; le surplus est donc de \$191,000,000, et il est employé à diminuer la dette. Les experts ont calculé que tous les surplus dans l'histoire du Canada — surplus au nombre de quinze et dont le dernier est de 1930 — forment un total de \$319,000,000, c'est-à-dire moins que celui de l'an dernier.

Les prévisions pour 1947-48 comportent aussi des changements apportés aux impôts, un revenu de \$2,450,000,000; avec les diminutions annoncées, le revenu sera de \$2,290,000,000. Pour les dépenses les prévisions sont de \$2,100,000,000, ce qui doit laisser un surplus de \$190,000,000.

Le ministre a discuté assez longuement la question de savoir si l'ampleur des revenus justifiait une diminution des taxes ou s'il valait mieux profiter des bonnes années pour diminuer la dette le plus possible, en prévision de mauvaises années où il faudrait de nouveau l'augmenter.

Il estime que les considérations économiques à elles seules ne motiveraient pas un dégrèvement fiscal immédiat, car il craint que la forte tendance à l'inflation qui augmente les prix et les frais d'exploitation ne soit accrue par l'abaissement de l'impôt; il espère néanmoins que cet abaissement fera diminuer les demandes d'augmentation des salaires.

Mais ce qui a décidé le gouvernement, c'est que "la population souffre encore péniblement de l'état de choses du temps de guerre et, malgré les dégrèvements appréciables que comportent les deux budgets antérieurs, une forte partie du public juge excessif le niveau actuel

Avis de décès

CADIEUX. — A Verdun, le 29 avril 1947. À l'âge de 69 ans, est décédé Mme Vve Herménégilde Cadieux, née Gendron (Rosina), mère du Rév. Père Maurice-M. Cadieux, S.M.M. Les funérailles auront lieu vendredi, le 2 mai. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 1181, rue Notre-Dame, à 8 h. 15. On se rendra à l'église Notre-Dame des Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

A L'ETRANGER

Copenhague, 28 avril. — Le Dr C. M. Norman-Hansen, auteur d'un livre bien connu, "Voyageur, est décédé, il y a quelques jours, à 85 ans. Il avait passé plusieurs années au Groenland, comme médecin et, plus tard, il avait écrit le libretto de l'opéra "Kaddara", qui fut chanté aux Etats-Unis et à Copenhague.

Nécrologie

CALENDRIER
4 mois AVRIL 30 jours

Demain: JEUDI 1er mai 1947.
SS. PHILIPPE et JACQUES, apôtres.
Lever du soleil, 4 h. 49.
Coucher du soleil, 7 h. 06.
Lever de la lune, 3 h. 13.
Coucher de la lune, 3 h. 49.

pleine lune, le 5, à 10 h. 28 m. du matin.
Dernier Quartier, le 18, à 5 h. 23 m. du soir.
Nouvelle lune, le 20, à 11 h. 19 m. du soir.
Premier Quartier, le 27, à 5 h. 18 m. du soir.

AVRIL 1947						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Ce journal est imprimé au no 420 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (sa responsabilité limitée) éditrice-proprétaire — Gérard Pilon, directeur-gérant.

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press à l'Associated Press ou à l'Agence Reuters ainsi que de toutes les informations locales que le "Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières du "Devoir" sont également réservés.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

UN CHANCEUX!



A quelque chose malheur est bon! Un doigt blessé a permis à Arthur Lauzon de ne pas descendre dans le puits fatal jeudi matin dernier, où douze de ses compagnons de travail perdirent la vie.

TRAVAIL HEROIQUE



Un des sauveteurs, T. V. Netherer, surintendant de la mine, est ici photographié après soixante heures de travail incessant dans des conditions pénibles.

Les prêts à l'Angleterre

Serait-ce la fin?

Ottawa, 30 (D.N.C.) — Dans son discours du budget, hier soir, le ministre des Finances, M. Abbott, a laissé entendre que le temps de nos prêts à l'Angleterre est révolu. Voici ce passage du discours, à propos de notre commerce extérieur:

Le niveau élevé de notre production et de notre revenu provient en grande partie du volume énorme de nos exportations, résultant d'une mesure spéciale du gouvernement, qui sont financées en partie au moyen du prêt consenti à la Grande-Bretagne et des crédits à l'exportation accordés à la France, à la Belgique, aux Pays-Bas et à d'autres pays. Nous avons consenti ces prêts aux pays qui étaient antérieurement nos clients et le seront à l'avenir, afin de leur permettre d'acheter nos produits durant la période critique de la réadaptation de la production au pied de guerre au pied de paix. Sans de tels prêts, ces pays n'auraient pas pu acheter nos produits en si grande quantité. Notre intérêt veut qu'ils puissent acheter du Canada durant cette période; il y a là un moyen non seulement de remettre immédiatement sur pied notre production et notre commerce, mais aussi d'aider ces pays amis, qui sont de bons clients du Canada, à rétablir leur vie économique sur une base satisfaisante.

Le programme de crédits à l'exportation et de prêts à la Grande-Bretagne revêt nécessairement un caractère transitoire. Le gouvernement ne songe aucunement à fournir sans cesse aux autres pays, par des prêts considérables, les moyens de payer les dettes qu'ils achètent chez nous. A même les recettes de ses exportations, le Canada doit acquitter le prix de ce qu'il importe, solder ses comptes au dehors et assurer le service de sa dette à l'étranger. Voilà pourquoi nous avons dû restreindre nos crédits et prier nos débiteurs de nous payer une partie de leurs achats en devises étrangères pour nous permettre de payer nos importations. Il importe, toutefois, que nous secourions ces derniers autant que nous le pouvons, afin de favoriser le rétablissement et l'essor de leur commerce d'exportation; de la sorte, ils seront plus tard en mesure de continuer leurs achats au pays et de nous remettre les sommes que nous leur avançons aujourd'hui. Les Etats débiteurs doivent prévoir un recouvrement sous forme de biens et de services. Le Canada se trouve actuellement le créancier de quelques pays et le débiteur des Etats-Unis. En nous traçant une ligne de conduite, il nous faudra donc tenir compte de ces deux éléments.

Notre dette nationale

Mais les difficultés qu'éprouvent d'autres pays ne résolvent pas les nôtres. La vérité c'est que notre dette fédérale nette, au 31 mars 1948, est de \$13,909,000,000. Si les bonnes années, jusqu'à \$2,700,000,000, et même au-delà la comparaison demeure favorable au Canada si l'on tient compte du fait que la plupart des Etats chez nos voisins taxent le revenu de leurs ressortissants en plus de l'impôt fédéral.

Le gouvernement n'avait d'ailleurs pas le choix; M. Abbott a dit avec raison: "Si nous maintenions l'impôt sur le revenu des particuliers au niveau actuel, nous empêcherions de travailler à plein rendement les hommes et les femmes de tous les groupes et de toutes les classes, et nous mettrions obstacle à leur esprit d'entreprise." En d'autres termes, l'impôt trop élevé risquait de se détruire lui-même en faisant fléchir le revenu impossible.

Le gouvernement ne pouvait pas ne pas apporter cette concession à l'opinion, et il est assez normal que tous les contribuables se réjouissent de ce soulagement, mais le dilemme qu'a exposé le ministre des Finances indique que l'avenir n'a rien de rassurant. C'est la rançon de notre participation excessive à tout à fait disproportionnée à nos la Grande Guerre II, d'un effort forcé.

Paul SAURIOL

Blocs-notes

(suite de la première page)

Législature de Québec, lundi dernier.

Les timbres de la "Ligue antituberculeuse"

Un lecteur nous écrit: "Tous les ans la Ligue antituberculeuse met sur le marché des timbres de Noël. Ces timbres sont unilingues, mais on peut se les procurer soit en anglais, soit en français. Or vous savez tous les inconvénients que cela crée, non pas pour les gens de langue anglaise, non, jamais! Car les inconvénients, ce sont toujours les gens de langue française qui les subissent!"

"Or je vois sur le Devoir que la "Ligue antituberculeuse" tiendra son prochain congrès annuel à Québec les 15, 16 et 17 mai."

"A ce congrès n'y aurait-il pas quelques médecins qui ne craindraient pas de réclamer un timbre de Noël franchement bilingue pour tout le Canada?"

"La Ligue d'Action nationale a déjà fait une démarche en ce sens sans succès, il faudrait, il me semble, que des congressistes amènent la question sur le tapis et réclament fermement ce timbre bilingue."

"Qu'en pensez-vous?"
Ce que nous en pensons, c'est que notre correspondant a parfaitement raison. Il faut certes demander au gouvernement fédéral et exiger de lui le respect intégral du bilinguisme canadien, dans tout le territoire canadien, de l'Atlantique au Pacifique, de la frontière des Etats-Unis jusqu'à l'océan arctique. Mais il n'en faut pas demander moins, en exigeant moins des institutions de caractère semi-privé, non plus que des services d'utilités publiques.

Les gens de la Ligue Antituberculeuse, gens de bon sens puisqu'ils mènent une lutte intelligente et efficace contre le fléau de la tuberculose, comprenant, à n'en pas douter, la nécessité d'un timbre bilingue, dans les deux langues officielles du pays, pour leur quête annuelle de Noël.

Emile BENOIST

La température

Voici les prévisions atmosphériques transmises à 11 h. 30 cet avant-midi par le bureau météorologique de Dorval:

Régions d'Ottawa et des Laurentides: Couvert aujourd'hui et demain. Pluie intermittente aujourd'hui, neige ce soir. Neige occasionnelle demain. Beaucoup plus frais demain. Vents légers. Minimum ce soir et maximum demain à Ottawa: 29 et 34; dans les Laurentides: 26 et 32.

Régions de Montréal et de Québec: Couvert aujourd'hui et demain. Pluie intermittente aujourd'hui, neige demain. Froid. Vents légers. Minimum ce soir et maximum demain à Montréal: 28 et 33; à Québec: 24 et 29.

Région des Cantons de l'Est: Couvert aujourd'hui et demain. Pluie intermittente aujourd'hui et demain. Beaucoup plus frais demain. Vents légers. Minimum ce soir et maximum demain à Sherbrooke: 35 et 38.

Régions de Saint-Maurice et du Lac-Saint-Jean: Couvert aujourd'hui et demain. Froid avec neige ce soir et maximum demain dans St-Maurice: 18 et 28; à Chicoutimi: 23 et 29.

Région de Baie-Comeau: Couvert avec neige aujourd'hui et demain. Froid. Vent du nord-est. Minimum ce soir et maximum demain à Rivière-du-Loup: 23 et 29.

L'affaire Roncarelli

Requête renvoyée avec dépens

Décision prise ce matin par le juge en chef Létourneau

Le juge en chef de la province de Québec, M. Séverin Létourneau, a renvoyé avec dépens la requête de M. Frank Roncarelli, qui désirait poursuivre personnellement le président de la Commission des Liqueurs, le juge Edouard Archambault, Roncarelli, qui s'est fait lever, il y a quelques semaines, son permis de vente de boissons alcooliques, voulant obtenir des dommages au montant de \$118,741.

Le juge en chef de la province de Québec, M. Séverin Létourneau, a rejeté avec dépens la requête de M. Frank Roncarelli, restaurateur, qui voulait poursuivre personnellement M. Edouard Archambault, président de la Commission des Liqueurs de Québec, pour un montant de \$118,741. C'était le quantum des dommages établis par le requérant pour la perte de son permis de vente de boissons alcooliques.

Le juge en chef base son arrêt principalement sur le fait que le juge Archambault a agi à titre de président de la Commission des Liqueurs et qu'il n'a encouru aucune responsabilité personnelle.

Voici les principaux passages du jugement rendu ce matin: "Considérant qu'il appartenait au gérant-intime, avec ou sans suggestion ou approbation du premier ministre, du procureur général, ou de qui que ce fût, de décréter pour et au nom de la Commission des Liqueurs alcooliques, toute telle annulation de permis, que ce fût à l'égard du requérant ou de tout autre, s'il croyait à propos de le faire à raison des circonstances établies;

"Considérant que les pouvoirs, que le gérant-intime de la Commission des Liqueurs tient de la loi des Liqueurs alcooliques, sont plutôt d'ordre administratif que d'ordre judiciaire;

"Considérant que ce gérant de la Commission des Liqueurs bénéficie en conséquence de l'immunité relative qui s'attache à toutes décisions prises dans les limites de ses attributions, de bonne foi et par motifs d'ordre public;

"Considérant que les griefs de mauvaise foi, de partialité politique et de haine ou représailles que mentionne la requête, se reposent sur aucun fait ou aucune circonstance établie et pouvant rendre plausibles ces griefs;

"Considérant qu'il y a lieu de tenir pour fait et accompli par la Commission, ce que la requête attribue à son gérant, le présent intime;

"Considérant que le gérant-intime est, à ce sujet, demeuré dans l'exercice de ses fonctions;

"Considérant que le gérant de la Commission des Liqueurs n'est en principe, comme c'est d'ailleurs le cas de tout gérant, que le mandataire de cette commission..."

"Considérant que, si nonobstant cette règle, il est des cas où un gérant, employé, mandataire ou représentant puisse être personnellement recherché en dommages-intérêts, la requête soumise ne fait voir rien de suffisamment précis et certain pour qu'il puisse être conclu, dans le présent cas, à une responsabilité personnelle du gérant-intime."

"Considérant que de simples et vagues allégations d'intention ou de motifs, même supportées d'un affidavit du requérant, ne sauraient suffire à déterminer l'autorisation recherchée;

"Considérant que cette autorisation particulière à poursuivre le gérant de la Commission des Liqueurs alcooliques n'en est pas une purement de forme ou de procédure, l'intention manifeste du législateur ayant été, d'une part, de sauvegarder tout droit certain mis en péril, et, d'autre part, de prévenir le danger de poursuites vexatoires et aux-queltes cet officier spécial qu'est le gérant de la Commission des Liqueurs pourrait et devrait être exposé."

"Et le juge conclut au renvoi de la requête en disant qu'elle n'est pas justifiée."

Coupons de rations

valides aujourd'hui

BEURRE: Coupons B-35 à B-49

inclusivement.

SUCRE-CONSERVES: Coupons

S-26 à S-48 inclusivement.

RE: Infractions aux prix:

Pour vos plaintes, appeler la

Commission des prix et du com-

merce, PL. 1281, local 244.

Réunions - Conférences

Médecins du Nord: Assemblée mercredi soir, 9 h., à l'école Morin 6521 Saint-Denis. Conférence du Dr A. Berner; sujet: "Le laboratoire, aide précieuse aux médecins praticiens."

Nouveau secrétaire à la Commission

Roger Meloche a été nommé secrétaire-trésorier de la Commission athlétique de Montréal, succédant ainsi à Zoltique Lescapelle, qui a démissionné à cause de ses trop nombreuses occupations. Roger Meloche a été choisi parce qu'il pourra accorder plus de temps à ce poste. Les bureaux de la Commission athlétique de Montréal seront maintenant ouverts de 2 à 4 heures tous les jours.

Roger Meloche, qui s'occupe des activités sportives depuis plusieurs années, a déjà passé cinq ans dans l'Aviation canadienne, et ayant été rédacteur sportif auparavant, possède l'expérience nécessaire pour remplir la position.

Ravages d'une tornade aux Etats-Unis

Worth, Missouri, 30 (A.P.) — Une violente tornade a ravagé une série de villages dans les Etats de l'Arkansas, du Missouri, et de l'Iowa. Vingt personnes au moins ont été tuées et plus de cinquante blessées. Les dommages matériels s'élèvent à des milliers de dollars. Le village de Worth, au nord-ouest du Missouri, d'une population de 233 personnes, a été le plus durement atteint. Treize de ses habitants ont été tués et quarante-cinq environ ont reçu des blessures. Après le passage du coup de vent, une demi-douzaine d'édifices à peine se tenaient encore debout. Dans l'Arkansas, on a enregistré la perte d'au moins sept personnes alors que de terribles vents fouettaient le petit village de Bright Water et filaient près de Garfield, dans le voisinage de la frontière du Missouri. La tornade a aussi frappé le village de Cléo, peuplé par deux cents personnes, et sis dans le sud-ouest de

Fille demandée

Fille demandée pour travail dans l'expédition de notre journal. Environ trois heures par jour. La semaine de 1.45 à 4.45 P.M.; le samedi de 8.15 à 11.15 A.M. S'adresser à M. H. Meunier, LE DEVOIR, 430 est, rue Notre-Dame. j.n.o.

La Patrie Fleuriste

168 est. STE-CATHERINE Recrute le jeudi
Livraison partout direct- C.H.L.P.
ment de notre serre- 12 h. 25
chauffée 12 h. 30
PL. 1788-1787

10% d'escompte aux communautés religieuses.

LES TROIS-PISTOLES

par CHARLES-A. GAUVREAU, A.B. (1890)

Ouvrage revu et complété jusqu'à date par Mathias D'Amours, SR.
Une magnifique addition au domaine de la petite histoire où l'historien comme le profane trouvent une source inépuisable de renseignements sur la vie religieuse et civile, sur l'origine et le développement de Trois-Pistoles jusqu'à nos jours.

Récits et légendes. Nomenclature des religieux, hommes d'affaires et de profession de l'endroit, notes sur les familles souches, etc.

Les deux volumes illustrés: \$3.00
EN VENTE CHEZ L'AUTEUR A TROIS-PISTOLES

ARTHRITE

DOULEURS SOULAGEES PAR ONDES COURTES

Après instructions précises par un technicien expert, vous pouvez facilement et efficacement avoir recours, chez vous, aux traitements de diathermie à ondes courtes pour soulager les douleurs chroniques des maladies suivantes:

NEURALGIE — LUMBAGO
BURSITE — NEVRITE
SCIATIQUE — SINUSITE
RHUMATISME

Lancaster
8214



United Diathermy (Canada) Ltd

Chambre 411 Immeuble Confédération

LES MEDICINS RECOMMANDENT NOS

BANDES HERNIAIRES

Une spécialité de la

PHARMACIE MONTREAL

Charles Duquette propriétaire

La plus grande pharmacie de détail au monde.



Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade. Vous avez un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

Portez la bande qui convient à votre malade

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

TROIS SOUS LE NUMERO

ABONNEMENTS PAR LA POSTE

EDITION QUOTIDIENNE

CANADA \$5.00
(Sauf Montréal et la banlieue)
Etats-Unis et Empire britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00

EDITION DU SAMEDI

CANADA \$2.00
Etats-Unis et UNION POSTALE 3.00

La redistribution

Légères modifications au rapport québécois

Le comté de Wright prendra le nom de Gatineau — La circonscription de Verdun s'appellera désormais Verdun-LaSalle — Stanstead et Richelieu-Verchères

Ottawa, 30 (D. N. C.). — Le comité de la redistribution a pratiquement adopté hier le rapport du sous-comité québécois préparé sous la direction de M. Edouard Rinfret. Les modifications apportées aux circonscriptions québécoises n'ont soulevé que très peu de critiques. Le représentant de l'opposition au comité, M. John T. Hackett, a formulé quelques réserves, mais sans insister, sauf dans le cas de la paroisse de Saint-Herménégilde qu'il ne veut pas voir incluse dans son propre comté de Stanstead. Sur la suggestion même de M. Rinfret, on a apporté quelques légères changements à l'annexe soumise la semaine dernière dans le cas de Stanstead et de Richelieu-Verchères.

La seule discussion en marge du rapport du sous-comité québécois s'est livrée autour du changement de nom du comté de Wright en celui de Gatineau. M. John T. Hackett a fait observer qu'il fallait respecter le passé et qu'il y avait un élément de la population qui ne verrait pas sans regret disparaître le nom des Wright, une famille de pionniers. M. Rinfret a répondu en citant une résolution du conseil de comté de Gatineau adoptée il y a quelques années pour réclamer ce changement. On a modifié le nom de la circonscription de Verdun qui s'appellera désormais Verdun-LaSalle.

Le comité a aussi pratiquement accepté le rapport du sous-comité notarien, même s'il soulevait plus de critiques que le rapport québécois. Le représentant des conservateurs au sous-comité, M. John R. MacNicol, a protesté contre la suppression de Muskoka-Ontario et certains autres changements décidés par la majorité libérale, mais il s'est déclaré assez satisfait dans l'ensemble. La principale discussion a porté sur la redistribution dans l'est de la province, notamment pour ce qui est du comté de Glengarry représenté par le premier ministre. C'est le président du comité même, M. C. G. Power, qui a voulu rouvrir la question en proposant de renvoyer la question au sous-comité.

La grève du téléphone est terminée à New-York

Règlement prochain de la grève nationale

Washington, 30 (A.P.). — Le règlement des grèves téléphoniques dans les villes et les banlieues de New-York et en Pennsylvanie laisse prévoir de façon très optimiste un accord général à travers les Etats-Unis, entre patrons et employés des services téléphoniques.

Il y a quelques heures, M. J. E. Mandelbaum, un des négociateurs du gouvernement, a annoncé que les 37,000 employés de la compagnie Bell de New-York mettraient fin à leur grève de 24 jours demain à la suite d'une entente leur accordant une augmentation hebdomadaire de \$4 plus certaines améliorations qu'ils exigeaient également. Quelques heures auparavant, le conciliateur John Murray annonçait également la fin de la grève à Philadelphie, les employés retournant immédiatement à leur travail après avoir obtenu leurs demandes.

Un officiel, participant aux négociations de Pennsylvanie, a déclaré, sans donner son nom, que les termes du nouveau contrat de Pennsylvanie pourraient bien servir de base au règlement national de la grève.

Il ajouta : "La question des salaires sera définitivement réglée d'ici 48 heures et les employés du téléphone à travers le pays recevront des augmentations substantielles les mêmes qu'ici".

Les employés du téléphone de cette ville appartiennent à la Fédération des employés téléphoniques de la Pennsylvanie, union indépendante non affiliée à la Fédération nationale des employés du téléphone qui ordonnait une grève générale aux Etats-Unis le 7 avril dernier.

La Fédération de la Pennsylvanie

Le débat sur le bill 30

Important amendement proposé par M. Duplessis

Québec, 30 (D. N. C.). — Au cours du débat sur le bill 30, ce matin, à l'Assemblée législative, le premier ministre a annoncé qu'il présenterait un amendement à son projet de loi. Cet amendement est très important. Il stipulerait qu'au sujet de l'entente avec Ottawa, que le premier ministre demande à la Chambre l'autorisation de négocier et de contracter par le présent bill, "rien de définitif ne pourra être conclu sans la ratification de la Législature".

Les libéraux faisaient porter leur principal argument contre le bill 30 sur le fait que le premier ministre demandait un blanc-seing exorbitant et que le Parlement ne serait pas appelé à ratifier l'entente. Tout ce que le bill original comportait à ce propos, c'est que les arrêtés ministériels passés à l'occasion de la mesure 30 seraient déposés devant le Parlement, à la session suivante.

A la Chambre des Communes

M. Abbott remporte un succès éclatant

L'ovation de la Chambre, à la fin du discours du ministre des Finances, est unique — Le critique financier de l'opposition, M. J.-M. MacDonald, commence son discours — Le bill omnibus

Ottawa, 30 (D.N.C.). — Le ministre des Finances, M. Douglas Abbott, a remporté hier son succès éclatant en présentant son premier discours du budget depuis qu'il a été appelé à succéder à M. Ilsley. L'ovation que la Chambre lui a faite à la fin de son discours a dépassé tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Les députés libéraux surtout ne cessent de l'applaudir pendant que M. King et les autres ministres qui l'entourent lui serrent la main. L'ascension de M. Abbott aura été rapide depuis les jours où il s'illustrait pour la première fois en défendant les crédits du ministre de la Défense, dont il était alors le secrétaire parlementaire, le général MacNaughton. Il est probable que l'on parlera de lui plus souvent que jamais comme successeur éventuel du premier ministre King, après son discours du budget d'aujourd'hui.

M. Abbott a la figure et le ton beaucoup moins austères que M. Ilsley et il faut d'ailleurs ajouter, en toute justice pour son prédécesseur, qu'il a des nouvelles beaucoup plus intéressantes à annoncer que M. MacDonald. Le ton de son discours est plus agréable, plus facile à entendre. Il a abordé la question des relations fédérales-provinciales. Il s'est efforcé de ce que le ministre des finances n'eût consacré que cinq minutes de son discours à cette question grave entre toutes et il a reproché au gouvernement fédéral de s'être fait encaîner en traitant séparément avec les diverses provinces, rappelant la vieille devise *Divide et impera*.

Il a ajourné le débat qu'il reprendra plus tard après avoir pris le temps d'étudier le budget en adressant un appel au gouvernement qu'il a adjuré de convoquer une nouvelle conférence fédérale-provinciale afin de "reconfédérer" le pays.

Le bill omnibus

La Chambre a encore passé tout l'après-midi et la dernière heure de la soirée à discuter en comité général le fameux bill omnibus. M. Ilsley qui en est le parrain a renoncé à onze heures à toutes les velléités qu'il pouvait avoir d'en obtenir l'adoption lorsque M. Donald Fleming, député conservateur de Toronto-Eglinton, a proposé un amendement à l'annexe que les 177 votes d'arrêtés ministériels qui y sont énumérés soient imprimés dans les Statuts pour le bénéfice des justiciables.

On recherche encore l'avion d'Air-Canada

L'appareil est disparu sans laisser de traces

Vancouver, 30 (C.P.). — On devait commencer à l'aube ce matin les recherches aériennes les plus vastes qu'on ait encore jamais organisées au-dessus du territoire canadien, pour tâcher de retrouver l'avion d'Air-Canada qui a disparu hier avec son équipage de 3 hommes et ses 12 passagers.

Deux avions de la garde-côte américaine se sont joints aux appareils de l'aviation royale canadienne et de la compagnie Air-Canada pour fouiller les montagnes de la région de la baie de Seattle, Etat de Washington, un hélicoptère est prêt à s'envoler, et un groupe de parachutistes, arrivés hier soir, d'Edmonton, se tient en alerte à Vancouver.

Après avoir éliminé plusieurs

Accident mortel au Saguenay

Chicoutimi, 30 (D.N.C.). — Parmi les nombreux accidents de la route survenus hier soir, à cause de l'état de la chaussée et la neige qui obstruait la vue, l'un a eu des suites mortelles.

Jean-Marie Pelland, jeune homme de 24 ans, domicilié à St-Jérôme, a succombé au milieu de la nuit aux blessures qu'il avait reçues vers 9 heures hier soir. Il avait été transporté à l'Hôtel-Dieu St-Vallier, après avoir été heurté par une auto.

M. Emmanuel Gagnon, de la rue Taché, à Chicoutimi, a été renversé aussi par une voiture automobile, mais son état n'est pas grave. Il souffre d'une blessure au bras et de contusions.

Entre Jonquière et Chicoutimi seulement, on pouvait voir, hier soir, quelques voitures qui avaient quitté la route que le conducteur avait entièrement perdue de vue.

Le neige encore abondamment ce matin. Les rues et les routes sont en plein hiver. Déjà plusieurs pouces de neige sont tombés.

Le "Red Ensign" flotte à Ottawa

Ottawa, 30 (C.P.). — Le "Red Ensign" flotte aujourd'hui à la tour du Parlement, en signe de deuil à l'occasion des funérailles du roi Christian X, du Danemark.

Me Oscar Gagnon juge en chef ?

Un rumeur veut que Me Oscar Gagnon, c.r., avocat-chef de la Couronne à Montréal ait été nommé ce matin juge en chef des Sessions de la Paix, pour succéder au juge Gustave Perrault dont on a annoncé la démission hier après-midi.

Le premier ministre Maurice Duplessis, procureur général ferait, dès cet après-midi, une déclaration officielle à ce sujet.

Me Conrad-L. Pelletier, commissaire des incendies à Montréal et maire de Laprairie aurait été nommé juge des Sessions, succédant au juge Amédée Monet, décédé l'autre jour.

Me Gagnon, qui est âgé de 60 ans, a été procureur en chef de la Couronne à Montréal de 1936 à 1939 et depuis 1944. Il est reconnu, dans tous les milieux judiciaires, comme étant l'un des membres du Barreau les plus compétents.

Me Pelletier aura 42 ans en septembre prochain.

Québec, 30 (D. N. C.). — M. Duplessis, procureur général, interrogé à 1 h. et après-midi, à propos des nominations dont on parle à la Cour des sessions de la paix, a déclaré que rien n'est encore fait.

Mais hier soir, M. Duplessis avait répondu à des journalistes que le juge en chef Gustave Perrault avait demandé de prendre sa retraite et que cela lui a été accordé à dater du 1er juin prochain. D'après la loi, il recevra une pension de \$8,000 par année, soit le montant de son traitement annuel.

Le travail se poursuit à Malartic

La foreuse à diamant a atteint le niveau où le feu s'est déclaré

Malartic, 30 (C.P.). — Les mineurs qui, à l'aide d'une foreuse à diamant, ont percé la mine scellée à la East Malartic Gold Mine, ont déclaré ce matin qu'ils avaient atteint la profondeur de 185 pieds, mais les ingénieurs de la mine ont dit qu'on ne pourra déterminer, avant demain soir, si le feu a été éteint. L'ingénieur, M. Edward Futterer, a dit qu'il est possible que le feu, qui a éclaté jeudi dernier, aux environs du 10^e plancher de la mine no 4, soit éteint, mais une seule expérience ne pourra apporter de confirmation définitive.

Les thermomètres ont été descendus dans le trou afin de déterminer la température de l'intérieur de la mine, et plusieurs autres expériences seront faites avant de la ouvrir. Onze des 12 mineurs qui ont péri dans cet incendie sont encore ensevelis dans la mine à environ 2,000 pieds sous terre.

On sait que la mine a été fermée pendant la fin de semaine et que le puits no 4 a été inondé pour éteindre l'incendie qui s'était propagé parmi les poutres.

M. Futterer a déclaré qu'on n'osait pas déboucher la mine en ce moment et courir le risque de voir le feu se rallumer.

Le maire Armand Dumas a annoncé aujourd'hui que S. E. Mgr Louis Rheaume, évêque de Timmins, chantera à Malartic la messe de requiem pour le repos de l'âme des dix mineurs de religion catholique.

Le Conseil municipal de la ville de Timmins, a décidé hier soir au cours d'une réunion spéciale de remercier officiellement les équipes de secours qui sont venues travailler, on a décidé aussi d'envoyer des messages de sympathie aux familles éprouvées.

Durant cette réunion du Conseil municipal, on a reçu un télégramme de condoléances envoyé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, sir Eugène Fiset, en son nom comme en celui du gouverneur général. Le télégramme se lit comme suit : "Leurs Excellences, le gouverneur général et lady Alexander, ont été profondément affectés par le désastre de la mine de Malartic, m'ont chargé de faire part de l'expression de leur plus profonde sympathie pour les familles éprouvées. Voulez-vous, par la même occasion, faire tenir à ces dernières le même message en mon nom personnel".

L'Inde ouvre le débat

sur la Palestine

New-York, 30 (A.P.). — L'Inde a engagé à nouveau le débat sur la Palestine aujourd'hui en demandant que les Juifs aient voix délibérative à l'Assemblée spéciale des Nations Unies.

Aucun des 14 membres du comité d'orientation de l'Assemblée n'a entendu les porte-parole des cinq Etats arabes hier, présenter leur vue sur le problème et le délégué de l'Inde, Asaf Ali a demandé : "On sont les représentants du peuple juif qui sera affecté? Ou, en Palestine".

Il a alors déclaré : "Nous jouons Hamlet sans le prince du Danemark".

Citant quelques extraits de journaux qui rapportaient qu'il avait raillé le délégué anglais sir Alexander Cadogan, hier, en le pressant de lui fournir une explication sur les intentions de la Grande-Bretagne envers les recommandations des Nations Unies en Palestine, Ali a dit : "Je n'ai jamais eu cette idée".

Ali a aussi déclaré que la question de la Palestine était très sérieuse et qu'elle devait être étudiée avec soin. Il a demandé que les Arabes de la Palestine soient aussi représentés.

"Je veux entendre les Arabes de Palestine, dit-il. Ou sont-ils. Je ne sais pas si mes amis ont étudié cette question".

Divergences de vues sur l'Allemagne

L'Angleterre et les Etats-Unis ne s'entendraient pas complètement sur le degré de centralisation de l'administration économique de l'Allemagne

Londres, 30 (A.P.). — Un informateur très haut placé a déclaré aujourd'hui que M. Bevin, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, s'est rendu à Berlin pour des fins très précises à son retour de Moscou. Il aurait rendu visite à la capitale allemande pour discuter des divergences de vues entre Anglais et Américains sur le degré de centralisation de l'administration économique de l'Allemagne.

Les autorités anglaises seraient d'avis, d'après cet informateur, qu'une plus grande centralisation est nécessaire si l'on veut administrer de façon fructueuse les zones réunies anglaise et américaine.

Les Américains, de leur côté, craignaient que toute augmentation de la centralisation économique ne conduise fatalement à la centralisation politique. M. Marshall, secrétaire d'Etat américain, a déclaré catégoriquement à Moscou, que les Etats-Unis s'opposent à la régénération politique de l'Allemagne sur une base de centralisation.

Cet informateur a donné le tableau suivant de l'Allemagne : 1.—L'Allemagne en général et la zone anglo-américaine en particulier, sont affligées de disettes de toutes sortes, particulièrement de matières premières. Pour hausser le niveau de la production il serait nécessaire d'utiliser toutes les ressources du pays et de le faire sur une base rationnelle; 2.—Les autorités allemandes suscitent de nouveaux problèmes aux administrateurs anglais, car avec les pouvoirs limités qu'on leur a laissés ils trouvent difficile, pour ne pas dire impossible d'accomplir les tâches qu'on leur a confiées; 3.—Le manque de centralisation retarde la restauration économique de l'Allemagne et l'Angleterre le regrette amèrement, car elle voudrait diminuer le plus possible et le plus tôt possible ses charges financières dans ce pays.

L'informateur n'a pas été en mesure de dire jusqu'à quel point les Anglais et les Américains espèrent s'entendre.

George Burt, directeur canadien de l'Union des ouvriers-unis de l'automobile, a soutenu que les diminutions de taxes actuelles n'en rayonneront pas les demandes pour les augmentations de salaire parce que le coût de la vie continue de monter.

Les industriels et les financiers, cela va de soi, ne sont pas du même avis. Ils soutiennent que les diminutions accordées permettront aux ouvriers de faire face, pour un certain temps du moins au coût de la vie.

C. H. Carlisle, de Toronto, trésorier de la Goodyear Tire and Rubber Company dit que si l'abolition de la taxe sur les excédents de profits doit profiter à l'industrie elle devrait avoir lieu immédiatement. "Le peuple a obtenu ce qu'il désirait", a déclaré M. Maurice Trudeau, président de la Chambre de Commerce de Montréal.

Ottawa, 30 (C.P.). — M. A. B. Mosher, président du Congrès canadien du Travail, a déclaré aujourd'hui, qu'il ne pouvait pas dire "en ce moment" jusqu'à quel point la réduction de l'impôt sur le revenu, annoncée hier soir, par M. Abbott, pourrait affecter les demandes d'augmentation de salaire.

"Quoi que le soit l'avis, dit-il, que les suggestions, proposées par les organisations ouvrières, afin d'augmenter les exemptions des personnes mariées ou célibataires, auraient dû être étudiées avec plus d'attention, j'admets que les réductions actuelles apportent un certain soulagement aux salariés de la classe pauvre et moyenne. Cependant, le fait que les profits de certaines industries sont encore élevés de façon anormale, indiquerait que la taxe sur les excédents de bénéfices devrait être maintenue après la fin de cette année.

Dave Archer, secrétaire du Conseil du Travail de Toronto (C.C.L.) prétend que le nouveau budget réduira les demandes pour obtenir des augmentations de salaire et une part plus grande aux profits, lorsque la taxe sur le surplus de profits sera abolie.

Le directeur des Recherches des United Steel Workers of America (C.I.O.), Cleve Kidd, a exposé un

Le président du Paraguay aurait démissionné

Buenos Ayres, 30 (Reuters) — Des rapports disent que le général Higinio Morínigo, président et dictateur du Paraguay pour les 7 dernières années, a cherché refuge aujourd'hui à l'ambassade d'Espagne, dans la ville d'Assomption, capitale de ce pays; on dit même qu'il a démissionné.

Depuis dimanche, où le gouvernement avait annoncé qu'il avait maîtrisé dans la capitale la garnison navale insurgée, toutes les communications ont été coupées entre l'Assomption et l'extérieur. On rapporte cependant que la bataille fait toujours rage et que l'on s'attend à des développements décisifs d'ici 24 heures.

On sait que l'insurrection au Paraguay a débuté vers le début du mois de mars, lorsque les insurgés se sont emparés de la ville de Concepcion, à 125 milles au nord de la capitale, et qu'ils en ont fait leur château-fort.

Les photographes de l'Office National du Film visitent actuellement les industries canadiennes de l'éclair, de l'automobile, du nylon, de la réfrigération électrique et du caoutchouc synthétique. On augmente ainsi tous les jours le très grand nombre de photos de l'O.N.F., possédées déjà en marge des principales activités canadiennes.

Chauffeur ligoté

M. Léopold Lacaille, 4616 rue Deslauriers, un chauffeur de taxi, a pris deux voyageurs hier dans sa voiture, à l'angle des rues Papineau et Sherbrooke. Ils ont demandé à se faire conduire rue St-Germain. Arrivé dans cette rue, au nord de l'intersection de la rue Hochelaga, les deux hommes l'ont assailli et ligoté; puis, ils ont conduit l'auto-taxi jusqu'à Sherbrooke et Desormeaux, où ils ont descendu leur captif et l'ont attaché à une cabane isolée à cet endroit, et se sont enfuis avec la voiture. M. Lacaille a plus tard réussi à dénouer ses liens et à se rendre au poste de police.

La science et le scepticisme religieux

par André GRET

Etude objective qui dénonce les systèmes philosophiques athées des deux siècles derniers, causes du déséquilibre social actuel, tout en suggérant un remède novateur. Tableau chronologique des découvertes et théories relatives à la constitution de la matière.

Volume de 144 pages.

Au comptoir : \$1.00

Par la poste : \$1.10

SERVICE DE LIBRAIRIE

DU "DEVOIR"

RACCOMMODAGE

Refaire, point par point, le tissu qui souffre d'usure, qui a servi trop longtemps ou, au contraire, réparer le résultat d'un accident, ou encore aller au-devant de ce qui va manquer, de ce vêtement, de ce tricot qui n'en peut plus, mais qui, bien repris, va faire encore du service actif sur un bon bout de l'année, tâche des esprits attentifs, des mains travailleuses et soigneuses. Tâche humaine par excellence, il faut raccommoder tant de choses dans la vie...

Le raccommodage apparaît toujours comme une tâche fastidieuse, ennuyeuse au possible. L'est-il tant que cela? Sans doute il le deviendrait s'il devait remplir toutes les heures de tous les jours de la semaine. Mais quelques demi-heures de ce travail, même fait régulièrement, travail qui permet de s'asseoir dans un coin tranquille avec ses pensées, ses espoirs, ses souvenirs, est-il vraiment une corvée? Quand il offre, en plus, une occasion de faire halte dans une vie agitée, de se payer quelques moments de méditation? Parce que pendant que les doigts guident aiguille ou fil ou laine, que de chemins divers peut suivre la pensée? Je connais des femmes qui n'ont même pas besoin de la radio pour s'occuper à venir à bout de la corvée du raccommodage. Etre avec elles-mêmes, pour un temps, leur suffit. Pour cela naturellement il faut avoir un cerveau assez meublé, une vie intérieure assez riche. Et surtout ne pas s'arrêter seulement pour ressasser ses ennuis, sa mauvaise humeur, ses rancunes ou ses inimitiés. Surtout dans des cas graves de perturbation

émotionnelle il est toujours facile d'orienter sa pensée vers des choses agréables et belles, vers des figures intéressantes et sympathiques.

Et puis, le raccommodage est une nécessité dans la plupart des ménages, des existences, comme de la vie... Une maison où l'on ne raccommode pas, ne parvient pas ordinairement à l'ordre, à l'aisance, encore moins à la richesse. Le sens de l'économie y est trop faible. Et que deviendrait une vie humaine sans raccommodage? L'usure, les coups, les blessures, les accidents, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel et physique, ont besoin d'être réparés, pansés, raccommodés... Combien de fois, le long du chemin, ne faut-il pas raccommoder ou sa pensée ou son âme ou son cœur et très souvent ceux des autres? Y a-t-il beaucoup d'amitiés et d'amours qui n'ont jamais connu d'accrocs? Si légers soient-ils, raccommodages encore... bien loin des corvées, ceux-là, mais raccommodages tout de même...

Alors, est-ce que le talent de bien raccommoder ne développerait pas, par hasard, un certain sens psychologique, bien nécessaire dans la vie? Je ne dis pas que tous les raccommodeurs et raccommodées sont des psychologues, mais bien comprendre la nécessité du raccommodage, c'est peut-être mieux comprendre le sens de la vie courante, de la vie qui use avec ses petites et ses grandes misères.

Germaine BERNIER



No 9386

1 TO 5 YRS.

Rien n'est plus joli que des insertions de dentelle garnies du ruban pour une robe d'enfant.

Le numéro 9386 est offert pour les fillettes de 1, 2, 3, 4 et 5 ans. Le patron indique la quantité de tissu nécessaire.

Ce patron est en vente au prix de \$30 au Service des patrons, "Le Devoir", 430, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'indiquer un bon de poste ou un mandat de messagerie de \$30. Ecrire clairement: nom, adresse, numéro de district postal, le numéro du patron et la grandeur exacte désirée. Ces patrons ne sont pas échangeables.

gouverner la vie des communautés religieuses, la Sacree Congregation des religieuses a publié une dispense spéciale permettant aux religieuses cloîtrées de se rendre aux bureaux de vote.

Chef nous elles ont obtenu une permission spéciale de Mgr l'Archevêque. Ces permissions dépendent aussi des circonstances particulières à chaque pays dont s'est l'évêque demeure le juge compétent.

Troisième question

Donner un vote et un vote sérieux et éclairé, suppose nécessairement un minimum de connaissances sur les principes sociaux, les problèmes politiques du pays et les candidats.

Les religieuses qui vivent une vie active, consacrée soit à l'éducation, soit au soin des malades, aux œuvres sociales de toutes sortes, nul doute qu'elles peuvent se renseigner facilement et peut-être beaucoup mieux que la grande majorité des électeurs même instruits. Quant aux religieuses cloîtrées contemplatives, il y a à l'heure actuelle une très grande difficulté. Souvent entrées jeunes, sans visite au parloir, elles n'entendent pas parler de ce qui se passe dans le monde. Le problème est vraiment grave. Nous sommes en présence d'une évolution de la société qui demande de vaincre la répugnance et d'accepter les devoirs nouveaux. Quel crime y aurait-il pour elles d'étudier la doctrine sociale de l'Eglise? Il devient urgent de se décider à l'étudier dans les cadres du catéchisme et aussi bien que toutes les autres parties. C'est seulement dans ce cadre que le traité de la Justice sera compris.

Une fois munies de cette formation sociale, il s'agira de mettre ces religieuses au courant des événements politiques en les étudiant d'une façon objective, à la lumière des principes de l'Eglise. Ainsi tel parti a passé telle loi, omis telle chose, est-ce en conformité avec tel principe, telle directive pontificale? Comme préparation immédiate à une élection, il faudrait faire connaître les partis qui se font face, les programmes de chacun, et les candidats. Toujours à la lumière des principes.

Cet enseignement doit être transmis par celles qui ont mission de donner des conférences à la communauté. Il y a des directives qui se donnent pour le savoir-faire, pourquoi n'y en aurait-il pas pour la manière de penser? Outre la Mère supérieure, la soeur Directrice, l'aumônier pourra s'acquitter de cette charge. On craint les critiques, les protestations contre l'influence indue? Quel toupet de narquois d'influence indue, quand on sait que si se passe dans certaines usines, certaines localités où la liberté n'existe pas. Très faciles à retourner ces accusations doivent tout

rendre un logis ennuyeux et triste. Je suis sûre que, avec les mêmes meubles, Mamie Soleil aurait fait quelque chose de charmant. Si j'étais libre... mais on n'ose même pas changer une chaise de place.

Sa tante l'appela:

— Sylvette, je me sens très malade. Ton oncle n'y croit pas. Les hommes, ça ne comprend pas les femmes.

— Oh avez-vous mal?

— Dans le ventre. Et depuis quelque temps, je sens une grosseur.

— Mais alors, il faudrait voir un chirurgien, vous faire opérer.

— Opérer? Jamais! Quelle dépense! Et puis ton oncle est absolument opposé à toute intervention chirurgicale.

— Tout de même, si c'est indispensable...

— Oh! je n'ai qu'à vivre avec mon mal. Ou à mourir.

— Elle pleura. Sylvette proposa d'appeler le médecin.

— Non, non ton oncle l'appellera s'il le juge nécessaire.

Mais la souffrance augmentait. Et Sylvette voyait dans son pauvre pe-

til visage pointu et creux les yeux prendre toute la place. Amélie allait elle mourir comme Mamie Soleil? Sylvette eut peur et descendit pour téléphoner à Georges.

— J'arrive, dit-il, tu fais bien de m'appeler.

Quand il fut là, elle ressentit aussitôt cette impression rassurante qu'apportait ce Georges avec lui. Tout de suite, il alla chercher le médecin.

— Ton père ne sera pas content, gémissait Mme Lamothe.

Et puis, la fièvre monta. Ses lèvres desséchées remuant sans cesse, Sylvette se pencha pour recueillir les paroles que, sans doute, elle n'avait pas la force de prononcer tout haut. Un seul mot venait, sans cesse répété: "Maman".

Sylvette prit la main brûlante dans la sienne:

— Tante, vous voudriez bien la voir, votre maman?

— Chut! chut! Ne parle pas à ton oncle de choses pareilles.

— Tout ça, c'est idiot, déclara Sylvette, traînant Georges hors de la chambre. Elle n'a qu'un désir: voir sa mère. Il faut se débrouiller

pour que ton père cède.

— Pas ce soir, Sylvette. Il y aura déjà la visite du docteur à faire admettre. Papa ne croit pas à la maladie, ni pour lui, ni pour les autres. Il va se fâcher.

— Tant pis.

— Comme tu dis ça!

Il la regardait tout surpris. La Sylvette au visage assombri, à la taille ployée sous le chagrin d'amour, s'était redressée, détendue, éclairée. Avec cette malade entre les mains, elle se libérait du chagrin égoïste. Elle reprenait vie. Ses yeux avaient une flamme, cette flamme qui s'était éteinte au départ de François Villebois.

Elle répondit avec ardeur:

— Oui, je suis prête à tout pour sauver et pour consoler tante Amélie. Elle est très malade et elle a de la peine. Eh bien, elle verra le médecin et sa maman.

Georges l'admira. Une énergique, sa petite Sylvette.

Le médecin vint donc, sans qu'Octave eût protesté autrement que par un mépris: "Vous croyez à la médecine, vous autres?" Le chan-

celier de la maison de sa femme l'ef-

frayait. Et il remercia Sylvette des soins intelligents qu'elle donnait à la malade.

— Tu es une fille de tête. Une vraie Lamothe.

Parole qui encourageait tous les espoirs. Une vraie Lamothe! Elle pourrait donc, au nom des Lamothe, se mêler de la vieille querelle.

— Cas grave, dit le docteur. Opération indispensable. Mais d'ici là, qui peut la soigner?

— Moi répondit Sylvette. Les autres vont le voir.

Il jeta sur elle un regard perçant, et jugea cette fille au regard ardent, aux gestes sûrs.

— Soit. Pen de chose à faire, d'ailleurs. Un repos absolu. Je trouve l'état nerveux mauvais. La malade semble avoir un sou, un chagrin. Il faut calmer cela. Si l'état empirait, appelez-moi. La nuit sera sans doute difficile.

Il était aussi décontenancé qu'affligé, les pauvres bourdois. Sans la petite présence vive de la maman, tout semblait commettre. Mais à l'heure habituelle et retentit la sonnette du dîner. Ils trouvèrent la

table dressée comme de coutume, avec des mets pareils à ceux qu'on mangeait à l'ordinaire. Le journal d'Octave et sa pipe l'attendaient près du feu. Et Sylvette apparut, portant la soupière du même geste qu'avait Amélie.

Les enfants la regardaient venir, étonnement émus. Robert, avec l'intention de la remercier, fut maladroite:

— Hein, Madeleine, admire et imite.

Madeleine haussa les épaules:

— Elle n'a que ça à faire.

La jalousie mordait encore une fois son cœur: la blouse levée une supériorité morale. Et elle se reprochait ce sentiment vil.

On se partagea les heures de veille. Habitée par la vie campagnarde au lever matinal, Sylvette prit sa garde à cinq heures. Bientôt, elle vit arriver Lolotte en chaise par-dessus sa chemise de nuit: en ce long vêtement blanc, l'enfant semblait une femme. Elle chuchota:

(A suivre)

Problèmes sociaux

Le vote des religieuses

Marguerite-M. Léveillé

Lors des élections partielles pour le fédéral, faites récemment dans le comté de Montréal-Carrier, les religieuses, même cloîtrées sont allées aux polls déposer leur bulletin de vote. La radio, les journaux ont fait grand cas de cet événement. De tous côtés, il a suscité des commentaires qui malheureusement, même dans les milieux intellectuels et cultivés ne sont pas toujours en parfaite conformité avec la doctrine catholique. C'est pourquoi l'Institut Pie XI, désireux de développer cette doctrine sur un point si pratique et si actuel, avait choisi comme sujet d'étude, pour la réunion du Cercle tenue samedi 19 avril, à l'Institut des Sourdes-Muettes: *Le vote des religieuses.*

Quatre questions furent proposées dans l'ordre suivant:

1) Etant donné le suffrage féminin, les religieuses peuvent-elles et doivent-elles voter?

2) Pour la loi, les cloîtrées ont-elles besoin d'une permission ecclésiastique?

3) Comment peuvent-elles et doivent-elles être éclairées sur les principes sociaux, les problèmes politiques du pays et les candidats?

4) Ont-elles le droit strict à ce que leur vote reste secret?

— A cette fin comment doivent être organisés les polls ou elles votent?

Certaines indiscrétions criantes, récemment commises, ne devraient-elles pas provoquer des protesta-

tions vigoureuses chez les catholiques de tout le pays?

La séance était sous la présidence de M. Maurice-H. Brault, et la direction de M. J.-B. Desrosiers, P.S.S.

Première question

L'assistance composée de laïcs et de religieuses parmi lesquelles plusieurs ont participé à l'élection de Carrier, considéra, dès le début de la réunion, presque à l'unanimité, qu'étant donné le suffrage féminin, toutes les femmes, les religieuses comprises, sans exception, peuvent et doivent collaborer à la conduite des affaires publiques par l'exercice du droit de vote. Quelques-uns toutefois veulent faire exception pour les religieuses cloîtrées des grands ordres contemplatifs comme les carmélites, les bénédictines, les clarisses, etc., arguant que ces personnes vivent complètement séparées du monde, qu'elles accomplissent largement leur apostolat et leur devoir social par la pénitence, la prière ininterrompue, qu'elles font monter vers le Ciel, et que l'avantage de leur vote ne saurait compenser pour le dérangement et les ennuis qu'il occasionne.

Malgré la valeur de cette objection, après sérieuses considérations, tous doivent admettre que les religieuses de quelque communauté, même la plus cloîtrée, restent toujours citoyennes de la patrie. Sans doute, elles ont renoncé au monde et à une foule d'avantages avec toute la force des vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance; mais jamais, elles n'ont renoncé au droit de citoyenneté, pas plus que les religieux et les prêtres. Catholique, on est membre de deux sociétés: l'Eglise et la société civile, qui toutes deux confèrent des droits et des obligations. Parant de ce principe, les religieuses restent des citoyennes. Donc, citoyennes, elles en conservent les droits et les devoirs.

Or dans un pays comme le nôtre, le premier de ces droits et devoirs, c'est le vote.

Comme on le sait, il peut exister différentes formes de gouvernements: par exemple, le monarchique, sans élection, le pouvoir étant transmis par hérédité, le monarchique ordinairement désigné par voix populaire. Le suffrage universel qui met tout le monde sur le même pied d'égalité, les intelligents et ceux qui ne le sont pas, ceux qui ont du mérite dans la société et ceux qui n'en ont pas, est évidemment quelque chose de déplorable; c'est l'aboutissement des idées de

la masse à courte vue et ballotée par la passion. Mais lorsqu'il existe, ne doit-on pas en tenir compte et considérer que ce système contre lequel on a des griefs n'est cependant pas intrinsèquement mauvais. C'est la société toute entière qui, par elle-même, directement, distribue une part immense de son bien commun en désignant ceux qui doivent l'administrer et en être responsables. Chacun a droit d'y participer et en conséquence aussi, l'obligation. La justice sociale requiert d'abord le concours de tous et de chacun au bien commun et ensuite la justice distributive exige de rendre à chacun la part de bien public à laquelle il a droit. Chaque citoyen doit alors agir comme s'il était seul; car la responsabilité de la nomination des gouvernants repose sur tous et chacun. Il y a donc obligation grave de voter, d'abord et ensuite de voter pour le candidat le plus qualifié. Ceci admis, les religieuses ne font pas exception.

Des directives pontificales appuient ces avancées. Le 11 décembre 1926, Pie XI écrivait aux évêques du Mexique: "Les membres du clergé eux-mêmes ne doivent pas se désintéresser des affaires civiles et politiques. Loin de là! Tout en se tenant complètement en dehors de tout parti politique, ils doivent en qualité même de prêtres et en gardant de tout ce qui pourrait être contraire à leur ministère contribuer au bien de la nation, en exerçant leurs droits et surtout leurs devoirs de citoyens avec la plus grande conscience". Ce texte peut parfaitement s'appliquer aux religieuses.

En plus, Pie XII, dans son discours sur le rôle social du pape, la femme prononcée le 21 octobre 1945, fait un appel aux femmes en général; et le 2 décembre de la même année The Register publie que pour se soumettre aux directives des autorités religieuses, les religieuses d'Italie, se préparent à voter.

Le suffrage féminin est quelque chose de nouveau, mais un fait accompli. Etant donné son existence, la société a besoin du concours de toutes les femmes, en particulier des plus honnêtes, des plus religieuses. C'est une nouveauté saine aux répugnances, nouveauté qui trouble les traditions; mais il importe de marcher au rythme des circonstances, de s'y adapter; autrement on ne suit pas l'exemple de l'Eglise "qui, selon Pie XI, embrasse tous les temps, et tous les milieux, s'y adapte, bénit et favorise toutes les saines initiatives".

Quelques personnes, tout en admettant cette obligation de voter pour les religieuses, voudraient la réserver pour les cas de nécessité grave ou les intérêts de la foi et de la religion sont en jeu. Cela ne suffit pas. Mieux vaut habituer les religieuses à voter et le peuple à les voir accomplir ce geste. Les occasions de défendre le bien de l'Eglise, le bien surnaturel peuvent se présenter souvent selon les différences entre les partis politiques. Si l'on veut le règne du Christ, le bien des âmes, il faut savoir vaincre ses répugnances, répugnances qui se trouvent parfois aussi bien chez la femme du monde que chez celle du cloître.

Deuxième question

Les religieuses cloîtrées ont-elles incontestablement besoin d'une permission ecclésiastique à cause de la clôture qui leur interdit de sortir et de laisser entrer les laïcs chez elles. Pour les élections, elles doivent franchir la clôture. Ainsi au sujet des élections d'Italie déjà mentionnées, The Register disait: "A cause des règlements précis qui

rendre un logis ennuyeux et triste. Je suis sûre que, avec les mêmes meubles, Mamie Soleil aurait fait quelque chose de charmant. Si j'étais libre... mais on n'ose même pas changer une chaise de place.

Sa tante l'appela:

— Sylvette, je me sens très malade. Ton oncle n'y croit pas. Les hommes, ça ne comprend pas les femmes.

— Oh avez-vous mal?

— Dans le ventre. Et depuis quelque temps, je sens une grosseur.

— Mais alors, il faudrait voir un chirurgien, vous faire opérer.

— Opérer? Jamais! Quelle dépense! Et puis ton oncle est absolument opposé à toute intervention chirurgicale.

— Tout de même, si c'est indispensable...

— Oh! je n'ai qu'à vivre avec mon mal. Ou à mourir.

— Elle pleura. Sylvette proposa d'appeler le médecin.

— Non, non ton oncle l'appellera s'il le juge nécessaire.

Mais la souffrance augmentait. Et Sylvette voyait dans son pauvre pe-

til visage pointu et creux les yeux prendre toute la place. Amélie allait elle mourir comme Mamie Soleil? Sylvette eut peur et descendit pour téléphoner à Georges.

— J'arrive, dit-il, tu fais bien de m'appeler.

Quand il fut là, elle ressentit aussitôt cette impression rassurante qu'apportait ce Georges avec lui. Tout de suite, il alla chercher le médecin.

— Ton père ne sera pas content, gémissait Mme Lamothe.

Et puis, la fièvre monta. Ses lèvres desséchées remuant sans cesse, Sylvette se pencha pour recueillir les paroles que, sans doute, elle n'avait pas la force de prononcer tout haut. Un seul mot venait, sans cesse répété: "Maman".

Sylvette prit la main brûlante dans la sienne:

— Tante, vous voudriez bien la voir, votre maman?

— Chut! chut! Ne parle pas à ton oncle de choses pareilles.

— Tout ça, c'est idiot, déclara Sylvette, traînant Georges hors de la chambre. Elle n'a qu'un désir: voir sa mère. Il faut se débrouiller

pour que ton père cède.

— Pas ce soir, Sylvette. Il y aura déjà la visite du docteur à faire admettre. Papa ne croit pas à la maladie, ni pour lui, ni pour les autres. Il va se fâcher.

— Tant pis.

— Comme tu dis ça!

Il la regardait tout surpris. La Sylvette au visage assombri, à la taille ployée sous le chagrin d'amour, s'était redressée, détendue, éclairée. Avec cette malade entre les mains, elle se libérait du chagrin égoïste. Elle reprenait vie. Ses yeux avaient une flamme, cette flamme qui s'était éteinte au départ de François Villebois.

Elle répondit avec ardeur:

— Oui, je suis prête à tout pour sauver et pour consoler tante Amélie. Elle est très malade et elle a de la peine. Eh bien, elle verra le médecin et sa maman.

Georges l'admira. Une énergique, sa petite Sylvette.

Le médecin vint donc, sans qu'Octave eût protesté autrement que par un mépris: "Vous croyez à la médecine, vous autres?" Le chan-

celier de la maison de sa femme l'ef-

frayait. Et il remercia Sylvette des soins intelligents qu'elle donnait à la malade.

— Tu es une fille de tête. Une vraie Lamothe.

Parole qui encourageait tous les espoirs. Une vraie Lamothe! Elle pourrait donc, au nom des Lamothe, se mêler de la vieille querelle.

— Cas grave, dit le docteur. Opération indispensable. Mais d'ici là, qui peut la soigner?

— Moi répondit Sylvette. Les autres vont le voir.

Il jeta sur elle un regard perçant, et jugea cette fille au regard ardent, aux gestes sûrs.

— Soit. Pen de chose à faire, d'ailleurs. Un repos absolu. Je trouve l'état nerveux mauvais. La malade semble avoir un sou, un chagrin. Il faut calmer cela. Si l'état empirait, appelez-moi. La nuit sera sans doute difficile.

Il était aussi décontenancé qu'affligé, les pauvres bourdois. Sans la petite présence vive de la maman, tout semblait commettre. Mais à l'heure habituelle et retentit la sonnette du dîner. Ils trouvèrent la

table dressée comme de coutume, avec des mets pareils à ceux qu'on mangeait à l'ordinaire. Le journal d'Octave et sa pipe l'attendaient près du feu. Et Sylvette apparut, portant la soupière du même geste qu'avait Amélie.

Les enfants la regardaient venir, étonnement émus. Robert, avec l'intention de la remercier, fut maladroite:

— Hein, Madeleine, admire et imite.

Madeleine haussa les épaules:

— Elle n'a que ça à faire.

La jalousie mordait encore une fois son cœur: la blouse levée une supériorité morale. Et elle se reprochait ce sentiment vil.

On se partagea les heures de veille. Habitée par la vie campagnarde au lever matinal, Sylvette prit sa garde à cinq heures. Bientôt, elle vit arriver Lolotte en chaise par-dessus sa chemise de nuit: en ce long vêtement blanc, l'enfant semblait une femme. Elle chuchota:

(A suivre)

Feuilleton du "Devoir"

MAMIE SOLEIL

ROMAN

Berthe BERNAGE

38. (Suite)

— Assez, assez. Va te mettre au lit. Ces gamins-là sont tous assez grands pour se tirer d'affaire. Ce soir, tu seras guérie.

Mais ils n'ont pas le temps, mon pauvre ami. Leur travail...

— Moi, tante, je peux rester, dit Sylvette. Je vous remplacerai.

C'était un très petit sacrifice. Elle souffrait tant, à Montmartre, avec ces souvenirs l'assailant à chaque coin de rue!

Mais on eut que c'était un très grand sacrifice. Et les autres la remercièrent, soulagés en pensant qu'ils laisseraient leur maman sous

la garde d'une fille si débrouillard. Et douce, quand elle le voulait bien.

Ils partirent. Amélie se coucha, claquant des dents et se plaignant: "J'ai mal. Pourquoi donc ai-je si mal?"

Et Sylvette mit l'ordre dans l'appartement.

— C'est curieux, j'aime bien mieux cette maison quand je la soigne moi-même. Pauvre maison! je me demande toujours ce qui lui manque pour être une maison où l'on se sente heureux. Evidemment, il n'y a rien de joli, pas de confort non plus. Mais ça ne suffit pas à

rendre un logis ennuyeux et triste. Je suis sûre que, avec les mêmes meubles, Mamie Soleil aurait fait quelque chose de charmant. Si j'étais libre... mais on n'ose même pas changer une chaise de place.

Sa tante l'appela:

— Sylvette, je me sens très malade. Ton oncle n'y croit pas. Les hommes, ça ne comprend pas les femmes.

— Oh avez-vous mal?

— Dans le ventre. Et depuis quelque temps, je sens une grosseur.

— Mais alors, il faudrait voir un chirurgien, vous faire opérer.

— Opérer? Jamais! Quelle dépense! Et puis ton oncle est absolument opposé à toute intervention chirurgicale.

— Tout de même, si c'est indispensable...

— Oh! je n'ai qu'à vivre avec mon mal. Ou à mourir.

— Elle pleura. Sylvette proposa d'appeler le médecin.

— Non, non ton oncle l'appellera s'il le juge nécessaire.

Mais la souffrance augmentait. Et Sylvette voyait dans son pauvre pe-

EATON

Heures d'affaires du lundi au vendredi : 9 h. 30 à 5 h. 30. Nous fermons à 1 heure le samedi.

Souliers rég. 7.50 à 10.50 pour dames

Pas de commandes p.s.l., par poste ou téléphone.

A rabais pour solder jeudi 5.95

La session provinciale

(suite de la première page)

Par l'article premier du bill 30, M. Duplessis sollicite du Parlement provincial l'autorisation de "Conclure avec le gouvernement fédéral toute entente qu'il jugera appropriée, efficace et juste, pour

"(A) Clarifier et délimiter les champs respectifs de taxation du pouvoir fédéral et des provinces;

"(B) Simplifier les méthodes de perception des impôts, les réduire à des proportions raisonnables et en alléger le fardeau pour le contribuable;

"(C) Recouvrer et sauvegarder, selon le cas, les droits constitutionnels de la province;

"(D) Rechercher et appliquer les meilleurs moyens d'atteindre les buts du pacte fédératif".

Ce nouveau mandat durera jusqu'au 31 mars 1948, soit jusqu'à la fin de la prochaine année fiscale.

Dans le préambule du bill 30, le gouvernement Duplessis expose ses principes en matière de relations provinciales-fédérales. On les connaît suffisamment et le premier ministre les a réitérés dans son discours d'hier matin.

La déclaration de M. Duplessis

M. Duplessis a aussi affirmé solemnellement qu'il est prêt à retourner à Ottawa pour s'entendre avec les autres gouvernements du pays, de manière à clarifier et à délimiter une fois pour toutes les pouvoirs de taxation, mais en précisant que jamais il ne consentira à céder l'impôt sur les corporations et les droits sur les successions. Il n'a pas mentionné l'impôt sur le revenu personnel, mais on sait qu'il n'a pas l'intention de le laisser le champ libre au fisc fédéral dans ce dernier domaine. "Plus tard, on verra quels sont les meilleurs intérêts de la province sous cet aspect", a dit le premier ministre.

Le débat sur le bill du mandat ou le bill 30 — s'est engagé hier matin. Et il a grande chance de se prolonger encore durant plusieurs séances.

L'attitude de la gauche

La position de la gauche à l'endroit de la mesure 30 s'est affirmée dans les discours de MM. Léon Casgrain, Fernand Choquette, René Chaloult, Jacques Dumoulin, Valmore Bienvenue, J.-A. Francoeur, Georges Marler et Armand Sylvestre.

Tous désirent une entente, mais ils voudraient connaître du premier ministre les propositions précises qu'il entend soumettre au gouvernement central. Sans cela, ils estiment que le bill 30 accorderait un blanc-seing exorbitant au chef du gouvernement. Au surplus, les libéraux sont d'avis que le nouveau mandat sollicité est inutile, parce que M. Duplessis n'a pas l'intention de s'entendre avec le ministère King.

Au surplus, une disposition de la loi Duplessis inquiète la gauche libérale: c'est que le premier ministre ne s'engage pas à faire ratifier son entente par la Législature. Le gouvernement se contentera de déposer les arrêtés ministériels relatifs à la loi en question.

L'acte confédératif est de la nature d'un pacte, soutient M. Duplessis, et il ne peut être modifié sans le consentement des parties contractantes. Le premier ministre assimile l'action du Parlement de Westminster, en 1867, à un notaire qui reçoit un contrat. D'autres répondent: mais la constitution ne renferme aucune disposition qui impose l'obligation d'obtenir l'assentiment des provinces pour modifier la Constitution. C'est le grand danger, et il faudrait d'abord s'occuper d'amender la Constitution canadienne à cet égard, dit M. Léon Casgrain.

Il n'est pas nécessaire que le consentement des provinces, surtout des provinces pionnières de la Confédération, soit formulé dans la Constitution pour que ces dernières aient voix au chapitre, répond M. Paul Sauvé. At-on jamais entendu dire qu'un notaire stipule dans un contrat qu'il faudra le consentement des parties pour modifier l'acte ou y mettre fin? cela n'a de soi.

M. Maurice Duplessis

Au début de la séance de la matinée, le premier ministre prononce un grand discours d'une heure et demie en proposant la deuxième lecture de son bill 30 "Concernant les relations provinciales-fédérales". Le chef du gouvernement reçoit les applaudissements nourris de ses députés de l'Union nationale. "C'est le meilleur discours de la carrière du premier ministre", dira quelques minutes plus tard M. Chaloult.

M. Duplessis expose que l'impôt sur les corporations est nécessaire aux provinces qui veulent garder le contrôle de leurs ressources naturelles et que les droits sur les

Le grand danger

M. Casgrain ajoute qu'en l'absence d'un mécanisme prévu dans la constitution elle-même, un précédent est en train de se créer en vertu duquel la constitution pourrait être amendée par un acte du Parlement impérial à la demande d'Ottawa et sans que les provinces soient consultées. C'est là, dit-il, que réside le danger pour nos droits et notre autonomie, cette autonomie à laquelle tiennent tous les membres de cette chambre. Il faudrait commencer par amender la constitution de façon à empêcher des amendements sans notre consentement. Et je reproche au premier ministre de n'avoir pas fait cette demande à Ottawa lors de la conférence intergouvernementale.

M. Casgrain dit que le premier ministre devrait chercher à s'entendre d'abord avec les ministres et les députés qui représentent la province de Québec à Ottawa au lieu de chercher à s'entendre avec MM. Drew et Macdonald. C'est le temps d'exiger un amendement à la constitution, dit-il, quand le gouvernement fédéral est à la merci de la majorité des députés du Québec. Mais il y a deux hommes en la personne du premier ministre: il y a l'autonomiste qui veut sincèrement le respect de nos droits, et il y a le politicien, qui n'est pas capable de s'empêcher de faire de cette question un tremplin politique. Si l'autonomiste n'a rien obtenu jusqu'ici, c'est à cause du politicien qui ne cesse de provoquer les libéraux d'Ottawa.

Je suis contre ce bill, termine M. Casgrain, parce que c'est un bill de camouflage, que le gouvernement ne veut pas collaborer avec Ottawa autrement qu'en parole; et, surtout parce que ce serait dégrader au gouvernement des pouvoirs exorbitants. Pour clarifier et délimiter les pouvoirs de taxation, il faut un amendement à la constitution. Et je ne veux pas confier au gouvernement le pouvoir d'amender la constitution sans même faire ratifier la chose par la Législature.

M. René Chaloult

Le député de Québec-Comté dit que le premier ministre a prononcé à la séance du matin le meilleur discours de sa carrière et qu'il voterait volontiers pour les principes contenus dans ce discours ou dans le préambule du bill; mais qu'il ne pourra pas voter pour le bill lui-même.

Il n'admet pas que l'on puisse louer des droits à Ottawa, comme le suggère le mémoire de la province de Québec, soumis à la conférence intergouvernementale. Je suis convaincu, dit-il, qu'on ne nous les rendrait jamais. Ce n'est pas à Ottawa que nous sommes séparés, mais il ne faudrait pas qu'on nous forçât à le devenir.

M. Chaloult estime que dans les circonstances présentes il n'y a pas d'entente possible avec Ottawa. Il préférerait un bill permettant au gouvernement de s'entendre avec MM. Drew et Macdonald. Il trouve que les pouvoirs demandés sont d'une nature trop générale. La Législature ratifierait d'avance tout ce que ferait le gouvernement, ce qui n'est pas convenable. Il dit que l'impôt sur le revenu devrait nous être rendu et que l'on devrait donner aux provinces le contrôle absolu en matière de mariage et de divorce, d'immigration et de tribunaux d'appel. Je voterai pour la deuxième lecture, dit-il, en approbation des principes contenus dans le préambule, mais contre la troisième lecture parce que le bill constitue un blanc-seing. Le gouvernement ne pourrait-il pas tenir une séance secrète afin de mettre les députés au courant de ce qu'il entend faire?

M. Fernand Choquette

Le député de Montmagny estime que le bill 30 est le pire bill de toute la carrière du premier ministre. Il votera contre pour trois raisons:

a) Le préambule contredit l'autorisation demandée. On pose en principe qu'Ottawa nous a volé tels et tels droits. Puis, au lieu de demander un mandat d'arrestation contre les soi-disant voleurs, on demande la permission de s'entendre avec eux.

b) Le bill constitue une abdication des pouvoirs de la Législature. Nous voulons une entente, non pas entre Ottawa et un homme ou un gouvernement mais entre Ottawa et la Législature, gardienne de nos droits. Il faudrait au moins que l'entente fût ratifiée par la Législature. Autrement, c'est une violation cynique des pouvoirs des représentants du peuple.

c) Le gouvernement actuel, par ses attitudes passées, ne nous offre aucune garantie. M. Choquette rappelle qu'en 1935, MM. Duplessis, Sauvé, Barrette, Elie ont voté pour une motion Guertin approuvant les lois centralisatrices de M. Bennett, que les libéraux ont réussi à faire déclarer inconstitutionnelles devant les tribunaux.

Il termine en disant que nos droits ne sont ni à vendre ni à louer et que le parti libéral ne reconnaîtra aucune entente qui violera les droits de la province, ou qui n'aura pas été ratifiée par la Législature. (Le discours violent de M. Choquette suscite de vives réactions et des interventions de la droite).

MM. Dumoulin

et Bienvenue

Le député libéral de Montmorency, M. Dumoulin, déclare qu'un gouvernement comme celui de Québec n'a pas besoin de demander la permission pour poser un pas devant l'autre. Quel salut, dit-il, pouvons-nous attendre du bill 30? En plus d'être une capitulation, ce sera un pamphlet électoral. Nous n'aurons besoin ni de l'un, ni de l'autre.

Le député libéral de Bellechasse, M. Bienvenue, dit que les deux oppositions désirent une entente, mais veulent savoir quelle sorte d'entente. Il ajoute que la loi est mauvaise dans son principe parce qu'elle donne un blanc-seing au gouvernement.

M. Bienvenue soumet également que la loi est inutile parce que le premier ministre peut aller à Otta-

wa, quand il le voudra, pour discuter avec le gouvernement fédéral. Ce qui importe, ajoute M. Bienvenue, c'est qu'il fasse comme les six provinces qui ont signé des ententes et qu'il vienne soumettre à la Législature les projets qui ont été discutés.

M. Paul Sauvé

Le ministre de la Jeunesse répond que l'opposition a bien changé d'attitude depuis 1939. On disait alors que l'autonomie était un mythe, une farce. Aujourd'hui, on ne finit pas de dire qu'on est autonomiste. Lorsqu'Ottawa a fait ses propositions, les libéraux étaient unanimes à demander au gouvernement de les accepter. Encore au début de la présente session, on faisait ressortir ce qu'on appelait les avantages pour la province d'une pareille acceptation. Maintenant, le député de Rivière-du-Loup admet lui-même qu'il y a du danger. On n'ose plus demander au gouvernement d'accepter les offres. Et M. Sauvé prévient le jour, ou, forcés par l'opinion populaire, tous les libéraux approuveront l'attitude du gouvernement sur cette question.

A ceux qui trouvent que le bill constitue un blanc-seing, M. Sauvé répond que M. Godbout a, par simple lettre, permis à Ottawa d'amender la constitution en matière d'assurance-chômage, sans même en demander l'autorisation à la Législature.

Et à ceux qui trouvent provocateur le ton du préambule, M. Sauvé demande si c'est une provocation de déclarer ses droits. Faudrait-il donc les taire pour ne pas fâcher le gouvernement d'Ottawa? Mais, pourquoi tant de menagements? Nous ne demandons à Ottawa de nous céder aucun droit. C'est Ottawa qui nous demande d'en céder. Bien des provinces n'auraient jamais accepté les ententes si leur situation financière avait été meilleure. Quant à nous, nous pouvons nous permettre de rester debout. Nous sommes trop fiers pour tendre la main à Ottawa et réclamer une pitance.

Des élections au mois d'août?

Le député libéral de Mercier, M. J.-A. Francoeur, accuse le gouvernement de se faire un cheval de bataille avec l'autonomie provinciale. Il n'a pas besoin de ce bill, dit-il, pour aller à Ottawa. S'il veut tenir une conférence dans la Capitale pour faire de la politique et préparer les élections, nous n'en sommes pas. Incidemment, M. Francoeur se dit informé que l'Union Nationale fera un appel au peuple vers le mois d'août.

M. George C. Marler

Le député libéral de Westmount-St-Georges prétend que le bill 30 est la pire législation qui ait encore été présentée et il insiste à dessein sur le mot pire. M. Marler fait un solide exposé de la question au point de vue juridique et constitutionnel et déclare que l'objet du bill devrait être d'alléger le fardeau des taxes. D'après lui, le gouvernement n'a même pas l'intention d'abolir les taxes de nuisance. Au lieu de diminuer les impôts, il ne manque aucune occasion de les augmenter.

M. Armand Sylvestre

Le député libéral de Berthier dit qu'en 1945, le premier ministre est allé à Ottawa exactement pour faire ce qu'il indique dans le bill et que ce fut un échec complet. Comme les hommes et les questions sont les mêmes, dit-il, nous pouvons présumer à l'avance un échec. M. Sylvestre soutient que le bill 30 a été inventé pour répondre à l'accusation que le premier ministre ne veut pas coopérer. Cela, dit-il, lui donnera un argument aux prochaines élections.

Le député de Berthier est d'opinion que le premier ministre est incapable de coopérer avec les libéraux et il affirme que son ami, M. Drew, un autonomiste, n'a pas craint d'affirmer que des raisons évidentes permettaient de conclure l'entente de 1942. M. Duplessis est tellement libéral, dit-il, qu'en 1945, il a déclenché le mouvement des indépendants. En terminant, M. Sylvestre dit que le premier ministre a montré la coopération dont il était capable, dans ses rapports avec MM. Houde, Gagnon, Barré et Gouin.

M. Henri Drouin, d'Abitibi, ajourne le débat. Au préalable, il offre ses sympathies aux familles des victimes de la mine de Malaric et M. Duplessis associe le gouvernement de la province à ces regrets.

Louis ROBILARD

"Aujourd'hui"

Le Dictionnaire Français

Sommaire d'avril 1947

TABLEAU POLITIQUE DES ETATS-UNIS

par Wilfrid Parsons

PHILOSOPHIE

L'idée d'unité au XIIIe siècle, Alma Mater

Propos sur la violence, Chantiers

Le philosophe de la mélancolie, The Shield

L'idée russe du "One World", America

VIE

La cité-jardin de Greenbelt, Relations

Lise changée en lis, conte, Marie Noël

Le moyen âge se répète, Revue populaire

ARTS

Où l'accessoire l'emporte, Gants du Ciel

Ninon Vallin, Le Passe-Temps

Le langage du peintre, Montezuma

SCIENCE ET NATURE

Le tatouage, La Forêt québécoise

Grenouilles et queues de poisson

Terre et Foyer

Message

ARTISANAT

Saint-Jean-Port-Joli, capital de l'artisanat

Revue populaire

La science de l'acheteur, L'Ecole canadienne

Petits tapis croisés, La Terre et le Foyer

Concours — Mots croisés — Anecdotes

— Curiosités.

Au comptoir: \$0.25

Par la poste: \$0.28

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

L'art de bien recevoir les touristes

S'adressant aux hôteliers réunis en congrès à l'hôtel Mont-Royal, M. Léon Dolan, directeur du Bureau canadien du Tourisme, leur disait

hier, qu'une politique d'honnêteté et de justice dans les prix sont les conditions essentielles pour garder à cette branche de l'industrie un essor vigoureux.

Il ajoutait que l'an dernier, 21,000,000 de personnes avaient visité le Canada; 6,000,000 d'entre elles

avaient fait un séjour prolongé.

"Il y a 5,646 hôtels au Canada poursuivait M. Dolan, et vous pouvez recevoir de 235,000 à 250,000 personnes par jour. Mais ce qui va les inciter à revenir, c'est la manière dont vous les traiterez et les prix que vous leur imposerez".



Edifices projetés sur le site de la Gare Centrale du Canadien National, à Montréal. Ce dessin d'architecte montre avec leur façade rue Dorchester: à gauche, l'édifice de l'Aviation Internationale, au centre, les quartiers généraux projetés du Canadien National et, à droite, l'hôtel du Canadien National aussi projeté. Tous ces édifices communiqueraient entre eux et avec la Gare Centrale.



Dessin d'architecte de l'édifice projeté pour l'Aviation Internationale sur le site de la Gare centrale du Canadien National, à Montréal. Vue de la façade donnant sur une rue Université élargie.

Plus de exige plus de

Les 288,218 appareils téléphoniques de Montréal ne sont qu'un rouage infime de l'outillage requis pour assurer le service téléphonique dans la région.

Avant qu'on puisse brancher une nouvelle ligne, il faut disposer d'une paire de fils, montés sur des poteaux ou réunis dans un câble souterrain, afin de relier cet appareil au central.

Il faut aussi qu'un numéro soit disponible sur les tableaux de distribution du central. Pour que tout ceci soit possible,

Il faut préparer des plans et devis minutieux, fabriquer des lignes, des câbles et des appareils délicats qui doivent ensuite être installés par des techniciens expérimentés.

Depuis le début de 1946, nous avons ajouté au réseau plus de 25,388 nouveaux téléphones, et nous ne négligeons rien pour assurer à un plus grand nombre d'abonnés le service téléphonique à la fois le plus efficace et le moins dispendieux.

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA



Montage de tableaux de distribution additionnels

PAR TOUT LE MONDE

Des

Player's

S.V.P.

CIGARETTES PLAYER'S NAVY CUT

A LA SCENE, AU CONCERT ET A L'ECRAN

Cinéma

SAINT-DENIS: La Foire aux Chimères, avec Madeleine Sologne et Eric von Stroheim.

CINEMA DE PARIS: La Symphonie Pastorale, avec Michèle Morgan et Pierre Blanchard.

HIS MAJESTYS: Dente per Dente, une production Léo, avec Caterina Baratto et Carlo Tamberlani (29 avril au 4 mai inclusivement).

LOEW'S: Till the Clouds Roll By, avec Van Johnson, Judy Garland, Frank Sinatra, June Allyson, Robert Walker, Kathryn Grayson, Van Heflin, Dinah Shore et une série d'artistes.

PALACE: I'll Be Yours avec Deanna Durbin, Tom Drake et William Bendix.

CAPITOL: Sinbad the Sailor, avec Maureen O'Hara et Douglas Fairbanks Jr.

PRINCESS: Ladies' Man, avec Eddie Bracken et Virginia Welles.

IMPERIAL: The Westerner, avec Gary Cooper, Strike Me Pink, avec Eddie Cantor, Brian Donlevy.

ORPHEUM: San Francisco, avec Clark Gable et Jeannette MacDonald.

Horaires des spectacles

SAINT-DENIS: "La Foire aux Chimères" 12 h. 3 h. 13. 6 h. 38. 9 h. 59. "Jeunes Filles dans la nuit" 1 h. 19. 5 h. 37 et 8 h. 30.

CINEMA DE PARIS: "La Symphonie Pastorale" 11 h. 15. 1 h. 55. 4 h. 20. 6 h. 45. 9 h. 15.

LOEW'S: "Till the Clouds Roll By" 10 h. 17. 12 h. 58. 3 h. 44. 6 h. 30. 9 h. 16.

PALACE: "I'll Be Yours" 10 h. 20. 12 h. 35. 2 h. 55. 5 h. 15. 7 h. 35. 9 h. 55.

CAPITOL: "Sinbad the Sailor" 10 h. 12 h. 19. 2 h. 38. 4 h. 57. 7 h. 16. 9 h. 35.

PRINCESS: "Ladies' Man" 10 h. 12 h. 19. 2 h. 38. 4 h. 57. 7 h. 16. 9 h. 35.

IMPERIAL: "The Westerner" 9 h. 59. 12 h. 19. 2 h. 39. 4 h. 59. 7 h. 19. 9 h. 39.

ORPHEUM: "San Francisco" 11 h. 2 h. 38. 6 h. 12. 9 h. 48. "Strike Me Pink" 12 h. 47. 4 h. 23. 7 h. 59.

Musique

HIS MAJESTYS: L'Enlèvement au Sérail, de Mozart, présenté par l'Opéra Guild. (8 et 9 mai).

PLATEAU: La Symphonie féminine, sous la direction de Ethel Stark. Soliste: Paul Willgenstein, pianiste. (3 mai).

RITZ-CARLTON: Récital conjoint Albert Vian, ténor, François Brunet, baryton (5 mai).

ARENA DE LACHINE: Concert de gala par le Chœur mixte de Lachine (7 mai).

PLATEAU: Maurice Chevalier en concert, du 22 au 29 mai.

COLLEGE L'ASSOMPTION: Concert par l'harmonie du collège. (3 mai, à 8 h., heure avancée).

Théâtre

MOYSE HALL: Roméo et Juliette, de Shakespeare. (1er au 8 mai).

AUDITORIUM DU COLLEGE ST-LAURENT: Huon de Bordeaux d'Alexandre Arnoux. En matinée: 17, 22, 24, 31 mai; en soirée: 21, 26 et 30 mai.

GESU: L'Equipe présente "Les fiancés du Havre", d'Armand Salacrou. (8, 9, 10, 12, 13, 14 mai).

Spectacle

FORUM: Le Cirque Hamid-Morton. (Samedi, 3 mai, au samedi, 10 mai, en matinées et en soirées).

HIS MAJESTYS: Oklahoma, comédie musicale (26 mai).

Don d'un terrain soumis au Conseil

A sa prochaine séance, le Conseil municipal sera invité à ratifier la cession d'un terrain, d'une superficie de 1,268 pieds carrés, à la Société des Filles Consolatries du Cimetière. Ce terrain, situé dans l'est de la ville, en bordure de la rue Notre-Dame, sera converti en terrain de jeux.

Ces religieuses, qui se dévouent à l'oeuvre des orphelins, occupaient depuis un certain temps un immeuble situé sur la rue Belmont. L'immeuble était devenu trop petit et il était convenu que les inspecteurs municipaux. Les religieuses ont donc acheté un autre édifice, dans l'est de la ville et elles ont demandé aux autorités municipales de leur céder un terrain pour servir de cour de récréation aux enfants. La ville a accédé à leur demande.

Deux promotions

M. J.-O. Asselin, président du Comité exécutif, a annoncé hier, que M. Hector Lascelles sera promu au rang de secrétaire du bureau de révision des estimations, succédant à M. Albert Pélusé.

M. George-Edmond Vernet sera nommé adjoint de M. Pélusé, faisant ainsi en sorte que les éléments français et anglais soient représentés à la direction de cet important département.

Cette promotion, a-t-il précisé, ne s'applique pas uniquement au service des estimations, mais à tous les départements. Ainsi, si le prochain chef de police est de langue française, son adjoint sera de langue anglaise, et vice-versa.

Points saillants du nouveau budget

Reduction d'impôt moyenne de 29% sur le revenu personnel.

Reduction variant de 6 à 54% selon le revenu.

Les exemptions et les allocations actuelles demeurent en vigueur.

On présentera un bill pour simplifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Aucun changement dans les tarifs douaniers en attendant les résultats de la conférence du commerce à Genève.

Taxe sur les surplus de bénéfices de 15%, révoquée le 31 décembre 1947.

L'impôt sur le revenu des corporations reste stabilisé à 30%.

Une taxe de 5% est prélevée sur les dividendes payés par une filiale canadienne aux compagnies étrangères qui la contrôlent.

Dégrèvement aux sociétés canadiennes sur l'impôt des corporations payé à l'étranger par les compagnies qu'elles régissent.

Maintien jusqu'à la fin de 1948 de l'allégement d'impôt consenti aux sociétés d'exploitation minière ou pétrolière.

Faibles changements au sujet des revenus non distribués des compagnies privées ainsi que des corporations familiales.

Le surplus prévu pour 1947-48 est estimé à \$190,000,000, pourvu que les provinces de Québec, Ontario et Nouvelle-Ecosse ne signent aucune entente de taxation.

Le surplus se chiffrera à \$80,000,000, si, au contraire, ces provinces concluaient une entente avec le fédéral.

Revenus estimés à \$2,150,000,000, comparativement à \$2,984,000,000, en 1946-47.

Dépenses estimées à \$2,100,000,000 en 1947-48, comparativement à \$2,632,000,000, en 1946-47.

Faibles changements de l'impôt sur le transport et le sucre.

Aucun changement sur les impôts frappant les liqueurs et le tabac.

Aucun changement sur les droits de succession.

La taxe sur l'essence est déjà disparue.

Pour éviter l'inflation

Le président Truman préconise des mesures nécessaires

Washington, 30. (A.P.) — Le président Truman a dit hier, à la Chambre de Commerce des Etats-Unis, que "l'objectif pressant de tous les hommes d'affaires doit être de réduire les prix le plus possible et à tous les niveaux tout en augmentant graduellement la production".

Cette assertion nouvelle du président Truman que les prix doivent être baissés si on veut éviter l'inflation aux Etats-Unis, a été lue par M. John R. Steelman, un aide du président, devant les 2,000 délégués à la 35ème convention annuelle de cette Chambre.

Dans son message, le président ajoute qu'il n'a été donné encore à aucun chef une responsabilité aussi grande, ou une occasion aussi propice de servir son pays, que celle offerte en ce moment aux hommes d'affaires des Etats-Unis.

"Ceux-ci peuvent aider beaucoup à dissiper les menaces d'inflation s'ils veulent d'abord maîtriser leurs projets, éliminer les gaspillages, agrandir leurs industries si cela devient nécessaire et augmenter la production".

Il ajoute: "On reconnaît depuis longtemps aux Etats-Unis ses succès dans la production massive de produits peu coûteux, fabriqués par des hommes et des femmes bien payés, qui constituent eux-mêmes le marché le plus important où se coulent les articles qu'ils ont manufacturés. Nous allons donc sur cette base solide nous appuyer pour construire et pousser l'avant un système encore plus libre et plus vaste d'entreprise privée".

M. C. Gordon Cockshutt, président de la Chambre Canadienne de Commerce, a déclaré de son côté, que la prospérité du monde serait mise en péril si les pays de l'Amérique du Nord n'étaient pas préparés à recevoir dans leurs frontières des produits manufacturés ailleurs. Il dit que les hommes d'affaires canadiens croient que la paix du monde dépend largement de la sécurité économique mondiale et que les pays devraient pouvoir commercer avec pleine liberté.

La reprise par le président Truman de la campagne pour amener les hommes d'affaires à baisser leurs prix, prépare la scène pour une explication en règle avec les gros industriels et les organisations ouvrières.

Un des membres du cabinet Truman, le Secrétaire de la Marine, M. Forrestal, a dit aux congressistes que "le maintien d'une puissance militaire substantielle" serait le meilleur apport que les Etats-Unis pourraient offrir à la cause de la paix universelle.

Il dit que l'O.N.U. est encore dans son enfance et que, pour le moment, les forces armées américaines sont le principal espoir du monde pour atteindre une stabilité nécessaire au commerce international, qui est lui-même, l'agent de civilisation le plus puissant et le plus pratique.

Possession illégale d'alcool et fraude

Une importante cause qui était pendante devant nos tribunaux depuis déjà quatre années s'est terminée hier après-midi, lorsque les 3 accusés, Louis Turenne, 38 ans; Charles-A. Racine, 43 ans, et Félix Orlin, 44 ans, accusés de conspiration, de fraude et de possession illégale d'alcool, ont avoué leur culpabilité devant le juge Omer Lefrand.

Me Gustave Adam, C.R., avocat spécial du ministère fédéral de la justice, a demandé que les inculpés soient condamnés au temps déjà passé en prison et à des amendes.

Orlin a écopé d'une amende de \$1500 ou à défaut de paiement six mois de prison pour conspiration plus \$10 et les frais ou six mois pour fraude et \$500 ou trois mois pour possession illégale d'alcool.

Racine a été condamné à \$500 d'amende ou six mois pour conspiration, \$10 et les frais ou six mois pour fraude et \$100 et les frais ou trois mois pour possession illégale d'alcool.

Turenne a écopé de \$100 d'amende et les frais ou six mois de prison pour conspiration; \$10 et les frais ou six mois pour fraude et \$100 ou trois mois pour possession illégale d'alcool.

Cette affaire remontait à 1943. Les accusés, possédant alors une licence de manufacturiers, avaient droit à une certaine quantité d'alcool, mais après enquête menée par le sergent Roméo Defayette, et les constables Fernand Trépanier et Robert Portelance de la gendarmerie royale, il a été découvert que cet alcool était revendu illégalement. 75 gallons d'alcool avaient été trouvés à l'établissement des inculpés, 1024 et...

Matériel d'hôpital mis en vente

La succursale des ventes de Montréal de la Corporation des biens de guerre annonce qu'elle met sur le marché du matériel pour hôpitaux. Ce matériel, qui a été déclaré en surplus par les forces armées, comprend des appareils de transfusion et infusion, des plaques pseudo-isochromatiques pour vérifier la perception des couleurs, des forceps hémostatiques et plusieurs appareils pour éprouver la vue, avec cartes ivoirines.

L'impôt sur le revenu

SCHEMA COMPARATIF DE L'IMPOT ACTUEL ET DU NOUVEAU CONTRIBUTABLE CELIBATAIRE

Revenu	Impôt actuel 1947	Nouveau tarif 1948	% de la réduction sur le tarif actuel	Impôt 1947 6 mois au tarif actuel et 6 mois au nouveau tarif	% de la réduction sur le tarif actuel
\$ 750	\$ 11	\$ 5	54	\$ 8	27
800	33	16	51	25	25
900	55	29	47	42	24
1,000	105	61	42	83	21
1,200	180	120	33	150	17
1,500	257	180	30	218	15
2,000	313	220	30	266	15
2,250	383	270	29	326	15
2,500	453	320	29	386	15
2,750	523	370	29	446	15
3,000	593	520	29	506	15
3,500	740	520	29	630	15
4,000	895	620	29	758	15
5,000	1,205	835	29	1,020	15
7,500	2,058	1,465	29	1,761	15
10,000	3,038	2,253	26	2,645	13
20,000	7,900	6,515	17	7,208	9
30,000	13,400	11,728	12	12,564	6
50,000	26,091	23,456	10	24,773	5
75,000	43,516	39,418	9	41,467	5
100,000	62,016	56,631	8	59,323	4
200,000	143,441	133,056	7	138,248	4

N. B. — En calculant l'impôt ci-dessus, on assume que tous les revenus jusqu'à \$30,000 sont entièrement des revenus-salaires et que les revenus de plus de \$30,000, comprennent à la fois les salaires jusqu'à concurrence de ce montant et les revenus additionnels provenant de placements qui forment le total.

SCHEMA COMPARATIF DE L'IMPOT ACTUEL ET DU NOUVEAU CONTRIBUTABLE MARIE — SANS ENFANT

Revenu	Impôt actuel 1947	Nouveau tarif 1948	% de la réduction sur le tarif actuel	Impôt 1947 6 mois au tarif actuel et 6 mois au nouveau tarif	% de la réduction sur le tarif actuel
\$ 1,500	\$ 22	\$ 10	54	\$ 16	27
1,600	68	36	47	52	24
1,800	118	70	41	94	20
2,000	180	120	33	150	17
2,250	243	170	30	206	15
2,500	313	220	30	266	15
3,000	383	270	29	326	15
3,500	453	370	29	446	15
4,000	523	470	29	566	15
5,000	793	670	29	821	15
7,500	1,793	1,260	29	1,526	15
10,000	2,723	1,990	27	2,356	13
20,000	7,448	6,140	18	6,814	9
30,000	12,988	11,315	13	12,151	6
50,000	25,641	23,043	10	24,342	5
75,000	42,991	38,968	9	40,979	5
100,000	61,491	56,143	8	58,817	4
200,000	142,841	132,493	7	137,667	4

N. B. — En calculant l'impôt ci-dessus, on assume que tous les revenus jusqu'à \$30,000 sont entièrement des revenus-salaires et que les revenus de plus de \$30,000, comprennent à la fois les salaires jusqu'à concurrence de ce montant et les revenus additionnels provenant de placements qui forment le total.

SCHEMA COMPARATIF DE L'IMPOT ACTUEL ET DU NOUVEAU CONTRIBUTABLE MARIE — AVEC DEUX ENFANTS

Revenu	Impôt actuel 1947	Nouveau tarif 1948	% de la réduction sur le tarif actuel	Impôt 1947 6 mois au tarif actuel et 6 mois au nouveau tarif	% de la réduction sur le tarif actuel
\$ 1,700	\$ 22	\$ 10	54	\$ 16	27
1,800	68	36	47	52	24
2,000	130	80	38	105	19
2,250	193	130	33	161	17
2,500	257	180	30	218	15
3,000	327	230	30	278	15
3,500	467	330	30	398	15
4,000	607	430	30	518	15
5,000	911	630	30	770	15
7,500	1,725	1,208	30	1,466	15
10,000	2,647	1,930	27	2,238	14
20,000	7,378	6,040	18	6,709	9
30,000	12,878	11,205	13	12,041	6
50,000	25,521	22,933	10	24,227	5
75,000	42,851	38,848	9	40,849	5
100,000	61,351	56,013	8	58,682	4
200,000	142,681	132,343	7	137,512	4

N. B. — En calculant l'impôt ci-dessus, on assume que tous les revenus jusqu'à \$30,000 sont entièrement des revenus-salaires et que les revenus de plus de \$30,000, comprennent à la fois les salaires jusqu'à concurrence de ce montant et les revenus additionnels provenant de placements qui forment le total.

UNE PORTE QUI DOIT ETRE FERMEE



Toutes les portes et ouvertures de la mine East Malartic Gold, comme celle se trouvant derrière ce mineur, ont été hermétiquement fermées de façon à étouffer l'incendie désastreux, qui rage au dixième plancher. On a procédé également à l'inondation du puits.

Le dynamisme de Ch. Trenet

"Je chante parce que le Bon Dieu m'a créé pour cela", a écrit Charles Trenet dans le programme-souvenir. C'est l'impression générale que nous laisse son récital. Il semble, en effet, que le poète-chansonnier a reçu du ciel la mission de semer de la joie autour de lui. Et il y réussit à merveille.

Mais il ne suffit pas de l'entendre pour se faire une juste idée de son immense talent. — j'allais écrire de son génie, et pourquoi pas? — il faut encore le voir. Le regarder vivre ses chansons sur la scène. Car Trenet n'est pas la qu'un simple chanteur, il devient l'unique interprète de son genre à lui tout seul. Il est tout à fait chez lui sur le plateau. Son inséparable chapeau mou à la main ou sur la tête, lui sert d'unique accessoire qu'il transforme de mille façons suivant le sens et le rythme de ses chansons. Il joue merveilleusement du chapeau, au sens propre de cette expression. Avec des gestes sobres, mais significatifs, une voix flexible à souhait qui passe subitement du timbre d'un enfant à celle d'un vieillard ou d'une jeune fille, un irrésistible sourire, des pas de danse et des sauts même à l'occasion, il a le don de créer pour nous des personnages, des caricatures d'une drôlerie et d'un réalisme inoubliables. Il fait procéder chacune de ses chansons d'une brève présentation explicative à l'allure vivante et spirituelle.

Ce qu'il chante? Il le dit lui-même.

Huon de Bordeaux d'Alexandre Arnoux

L'Auditorium du Collège de St-Laurent

En matinée: 17-22-24-31 mai

Billets: Adultes 1.00 et .50. Enfants .25

En soirée: 21-26-30 mai

Billets: \$2.00 - \$1.50 et \$1.00

Taxes non comprises.

Tél. BY. 2444

CINEMA DE PARIS

TOUS LES RECORDS PULVERISES

4ème SEMAINE

PIERRE BLANCHARD
MICHELE MORGAN
LA SYMPHONIE PASTORALE

A L'AFFICHE

SOLOGNE
Eric Von
STROHEIM

La FOIRE aux CHIMERES

GABY MORLAY
PIERRE MINO
LOUISE CARLETTI

LES JEUNES FILLES de LA NUIT

me: "Je chante la clarté, la jeunesse, la nature parce que j'aime tout ce qui est clair, jeune et naturel. Je chante mes souvenirs et mes projets parce que le passé et l'avenir sont de jolis pays de rêve."

Mais qu'en dit-il? De vieux succès qui se continuent: J'ai la main, Boum! Je chante. La polka du roi, Le grand café, Le soleil et la lune, Douce France, etc. De nouvelles chansons aussi attachantes les unes que les autres et qui demain seront sur toutes les lèvres: Mon cher Canada, Le retour des saisons, Sur le fil, N'y pensez pas trop, La java de scaph, La chanson de l'ours et plusieurs autres encore.

Ce dire de La mer, son oeuvre préférée, qu'il interprète avec tant d'amour! Sur un poème qui rappelle Verlaine, Trenet écrit une mélodie berçante et prenante comme la mer elle-même.

Un public qu'on aurait voulu voir plus nombreux, mais en revanche si sympathique et si enthousiaste, s'était rendu lundi soir dernier au Monument pour applaudir le Fou chantant. Ce public, le dynamisme contagieux de Trenet l'a conquis tout entier. Aussi la formidable ovation qu'il a reçue était-elle amplement méritée.

Jacques DUPIRE

Savez-vous qui a dessiné les pièces de monnaie du Canada? Séraphin dirait sans doute: "Peu importe, pourvu que ce soit de la belle argent!" Toutefois, un récent documentaire de l'Office National du Film, intitulé: "Troisième dimension" nous fait voir au travail, Emanuel Hahn, auteur des plaques d'un dollar en argent, de vingt-cinq sous et de dix sous.

au PLATEAU

du 22 au 29 MAI (incl.)

mat: samedi 24 mai

soirs: \$1.50, \$2.00, \$2.50, \$3.00, \$3.50, \$4.00

taxe incl.

matinée: \$1.50, \$2.00, \$2.50, \$3.00, \$3.50, \$4.00

taxe incl.

EN VENTE

chez Ed. Archambault, 500 Ste-Catherine est, et chez Hartney, 1180 Ste-Catherine ouest (entre Stanley et Drummond)



TOUS SOUS-TITRES EN ANGLAIS

DENTE PER DENTE

D'après la captivante histoire d'amour de William Shakespeare... "MEASURE FOR MEASURE", avec

CATERINA BARATTO
CARLO TAMBERLANI

Une production Léo Pictures

2 représentations chaque jour à 2.30 et 8.30. Tous sièges réservés.

Matinées: 60c - Soirées: 1.00

Taxes incluses

ENCORE 5 JOURS

HIS MAJESTYS

3 semaines

CLARK GABLE
JEAN MARCUS
MADONNA
SAN FRANCISCO

ORPHEUM

LOEW'S

2e SEMAINE

"TILL THE CLOUDS ROLL BY"

EN COULEURS

PALACE

A L'AFFICHE

Deanna Durbin
"I'll Be Yours"

PRINCESS

A L'AFFICHE

"Ladies' Man"

Aussi
"Seven Were Saved"

CAPITOL

2e SEMAINE

"Sinbad the Sailor"

EN COULEURS

IMPERIAL

A L'AFFICHE

"THE WESTERNER"

Aussi
"Strike Me Pink"

Charme l'oeil

Cravate Tulipe

LA MARQUE DE DISTINCTION

Tulipe

\$1.50

Fabriquée par N. Latulippe

EN VENTE PARTOUT



Mercredi, 30 avril 1947

Programmes spéciaux

CBF, 9 h. p.m. Charles Trenet, l'auteur de tant de chansons qui ont fait le tour de tous les pays de langue française. Prendra part au programme de Radio-Canada, mercredi, l'auteur de tant de chansons qui ont fait le tour de tous les pays de langue française. Prendra part au programme de Radio-Canada, mercredi, l'auteur de tant de chansons qui ont fait le tour de tous les pays de langue française.

Sommaire des postes locaux

6.00 Yvan l'Interpède.	6.10 Pianojoué.	12.00 Nouvelles, fin des émissions.
6.15 Radio-Journal.	6.15 Chansons favorites.	CHLP-1490 kilocycles:
6.25 Chronique sportive.	6.25 Quoi de nouveau?	6.00 Radio-Journal.
6.30 Revue de l'actualité.	6.30 Forum des sports.	6.15 Mail-Mélo.
6.45 Cœur atout.	6.40 L'homme du jour.	6.25 Chansons.
6.50 Un homme et son péché.	6.45 Nouvelles.	6.30 Radio-annuaire.
7.00 Métropole.	7.00 Music-hall.	7.00 Heure familiale.
7.30 Zbriger et ses trisques.	7.15 Causette.	7.30 Quartier latin.
7.45 Verve et variété.	7.25 Interimède.	7.55 Calendrier sportif.
8.00 Cœur qu'on aime.	7.30 Les chansons de Lucille.	8.00 Les Mandolinettes.
8.20 Musique musicale.	7.40 Le Journal de mon cœur.	8.15 Intermède.
9.00 Carabins.	7.45 Le Journal de mon cœur.	8.30 Radio vocabulaire.
10.00 Radio-Journal.	8.00 Leblanc, détective.	8.45 Les Corinettes.
10.15 Les affaires de l'Etat.	8.05 Choses du temps.	9.00 Zingo.
10.30 Artistes de renom.	8.10 Les diables rouges.	9.20 Potins du cinéma.
11.00 Adagio.	8.15 Studios d'essai de CKAC.	9.35 Boîte à musique.
11.30 Orchestre.	8.20 Le soir.	10.00 Révélation.
12.00 Nouvelles et fin des émissions.	8.25 Paul-Emile Corbett.	10.15 Radio-Journal.
CBM-960 kilocycles:	8.30 Refrain populaire.	10.30 Heure de la danse.
6.00 Ce soir à la radio.	8.35 Bonsoir les sportifs.	10.50 Le sport et ses.
6.15 Radio-Journal.	8.40 On danse.	11.00 Musique au demand.
6.25 Chronique sportive.	8.45 Musique.	11.30 Fin de l'émission.
6.30 Séquence.	8.50 Orchestre.	12.00 Nouvelles.
6.45 Nouvelles.	9.00 Nouvelles.	6.00 Nouvelles.
6.55 Commentaires.	9.05 Orchestre.	6.05 Bairoon.
7.00 Edmund Hackridge, baryton.	9.10 Nouvelles.	6.10 Nouvelles.
7.15 Piano et jazz.	9.15 Orchestre.	6.15 Nouvelles.
7.30 Les Amis de l'Art.	9.20 Orchestre.	6.20 Nouvelles.
7.45 Événements de la semaine.	9.25 Orchestre.	6.25 Nouvelles.
8.00 String Time.	9.30 Orchestre.	6.30 Nouvelles.
8.30 Les affaires de l'Etat.	9.35 Orchestre.	6.35 Nouvelles.
8.45 Causette, en anglais.	9.40 Orchestre.	6.40 Nouvelles.
8.50 London by lamp.	9.45 Orchestre.	6.45 Nouvelles.
9.30 Trio Sumburg.	9.50 Orchestre.	6.50 Nouvelles.
10.00 Radio-Journal.	10.00 Orchestre.	6.55 Nouvelles.
10.15 Revue de l'actualité.	10.05 Orchestre.	7.00 Nouvelles.
10.30 Artistes de renom.	10.10 Orchestre.	7.05 Nouvelles.
11.00 Orchestre.	10.15 Orchestre.	7.10 Nouvelles.
11.15 Chansons.	10.20 Orchestre.	7.15 Nouvelles.
11.30 Orchestre.	10.25 Orchestre.	7.20 Nouvelles.
12.00 Nouvelles.	10.30 Orchestre.	7.25 Nouvelles.
12.05 Fin de l'émission.	10.35 Orchestre.	7.30 Nouvelles.
CKAC-730 kilocycles:	10.40 Orchestre.	7.35 Nouvelles.
6.00 Mdi autour'hui.	10.45 Orchestre.	7.40 Nouvelles.
6.05 Vos marches préférées.	10.50 Orchestre.	7.45 Nouvelles.

Jeudi, 1er mai 1947

Programmes spéciaux

CBF, 4 h. 30 p.m. Mlle Françoise Houle, soprano, se fera entendre à Radio-Canada. Mlle Alfred Liberté sera au piano. Mlle

Sommaire des postes locaux

CBF-590 kilocycles	8.15 Le troubadour madinal.	11.00 Nouvelles.
6.50 Ouverture du poste.	8.20 Aubade.	11.05 Sports.
7.00 L'opéra de 4 voix.	8.20 Actualités.	11.10 Gens for Thought.
8.00 Radio-Journal.	8.25 Actualités.	11.15 Orch. de danse.
8.15 Elevations matutinales.	8.30 Actualités.	12.00 Nouvelles et fin émissions.
8.30 Musique légère.	9.15 Sur le tambour et trompette.	CHLP-1490 kilocycles
8.55 Nouvelles.	9.25 Mélodie-vedette.	7.55 Ouverture, nouvelles.
9.00 Moment musical.	9.30 Pour Elle avec Denise Dubas.	8.00 Offrande au Sacré Cœur.
9.30 Propos mélodiques.	10.00 Actualités.	8.15 Nouvelles.
9.45 Sur les ondes.	10.05 Orchestre.	8.30 Rendez-vous musical.
10.00 Courrier-confidences.	10.10 Qu'est-ce le bonheur ?	9.00 Musique en déjeûna.
10.30 Pot pourri musical.	10.20 Paris chante.	9.15 Radio-Journal.
10.45 Jovieux Troubadours.	10.45 Bric à brac.	9.25 Femme d'aujourd'hui.
Midi Jeunesse.	10.55 Actualités.	9.30 Variétés.
12.15 Rue principale.	11.05 Le panier de provisions.	9.45 Marches militaires.
12.30 Réveil rural.	11.25 Photographes.	9.50 Actualités.
12.50 Signa-nouvelles.	12.00 Chez moi.	9.55 Marchés militaires.
1.00 Quiltes nouvelles?	12.10 Programme rural.	10.00 Réginald Dixon.
1.15 Radio-Journal.	12.20 Température et pronostics.	10.15 Musique pour tous.
1.25 Intermède.	12.30 Chez moi.	10.30 St-Jérôme vous parle.
1.40 Sur le soleil.	12.35 Sport.	
1.45 Quart d'heure de détente.	12.40 Actualités.	11.00 Auberge de la chanson.
2.00 Chansonnettes.	12.45 Parfum muséum.	11.15 Comédie du jour.
2.15 Haire-Par.	12.50 Sport.	11.25 Votre pièce préférée.
2.30 Lettre à une Canadienne.	12.55 Actualités.	12.00 Musique de concert.
2.45 Musique de danse.	13.00 Musique mondiales.	12.15 Fil de la nouvelle.
3.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.	12.55 Sport.	Midi Heure féminine.
3.00 Grand hall.	13.00 Hic et Hoc-Hic.	1.00 Radio-Journal.
3.30 Bécital.	1.15 Théâtre de la mélodie.	1.10 Heure féminine.
4.45 Pour les malades.	1.30 Réserve musicale.	2.00 Extraits dopéras.
5.00 Grand choix.	1.45 Capucines mélodiques.	3.00 Poèmes symphoniques.
5.15 Thés d'été.	2.00 Actualités.	3.30 Orchestre.
5.30 v. r. s. l'actualité.	2.05 Amours, délices et espérances.	3.40 Heure des aubaines.
6.15 Radio-Journal.	2.15 Bécital.	3.50 Heure des aubaines.
6.30 Chronique sportive.	2.30 Un peu de tout.	4.00 Célèbre de cœur.
6.40 Revue de l'actualité.	2.35 Actualités.	5.30 A votre service.
6.45 Cœur acoustique.	3.05 Aventures dans la discothèque.	6.00 Radio-Journal.
7.00 Homme et son péché.	4.00 Actualités.	6.15 Melodie.
7.15 Melodie.	4.05 Extraits sociaux.	6.25 Chansonnettes.
7.30 Théâtre de chez nous.	4.25 Orch. de concert.	6.30 Radio-Annuaire.
7.40 La butte aux moulinets.	4.30 De Phil en Algérie.	7.00 Heure latine.
8.00 Ma chanson.	4.35 Actualités.	7.15 Calendrier sportif.
8.05 Studio G-T.	5.00 Variétés musicales.	7.45 Appel du souvenir.
8.10 Radio-Journal.	5.15 Chez moi.	7.55 Intermède.
8.15 Biographie de nos artistes.	5.25 Valse.	8.00 Heure de la danse.
8.20 Bécital d'orgue.	5.30 Nouvelles d'Hollywood.	11.00 Fin des émissions.
8.30 Chronique.	5.35 Oncle Troy.	
10.10 Histoire de la musique.	5.40 Valse.	
10.15 Nouvelles et fin des émissions.	5.45 Madeline et Pierre.	
	6.00 Mt. aujourd'hui.	
	6.05 Vos marches préférées.	
	6.10 Planologie.	
	6.15 Chansonnettes favorites.	
	6.20 Mélodie du jour.	
	6.25 Quel de nouveau?	
	6.30 Forum des idées.	
	6.35 L'homme du jour.	
	6.45 Nouvelles de chez nous.	
	7.00 Musique-hat.	
	7.15 Questionnaire.	
	7.25 Montréal de l'actualité.	
	7.30 Parker Comedy.	
	7.45 Le Journal de mon cœur.	
	7.55 Actualités.	
	8.00 Théâtre du printemps.	
	8.30 A déterminer.	
	8.35 Choses à se remémorer.	
	8.40 Banquet et Barnabé.	
	9.30 Banco-Banco.	
	10.00 Sound Off.	
	10.30 Situation internationale.	
	10.40 Causerie.	
	10.45 Nouvelles.	
	10.55 Refrain populaire.	
	11.00 Les sports.	
	11.15 Dansons.	
	11.30 Orchestre.	
	11.40 Orchestre.	
	10.01 Nouvelles.	
	1.05 Fin des émissions.	
	7.00 Nouvelles.	
	7.15 Sports.	
	7.30 Nouvelles.	
	7.45 Variétés.	
	8.00 Nouvelles.	
	8.15 Le café.	
	8.30 Musique.	
	8.45 Top of the Morning.	
	8.55 Nouvelles.	
	9.00 Déjeuner.	
	9.30 Nouvelles.	
	10.15 Young Dr. Malone.	
	10.30 Dr. Paul's Show.	
	10.45 The Music.	
	11.00 The Wife Saver.	
	11.15 Tello Test Quiz.	
	11.30 Pour les dames.	
	11.45 Musique.	
	11.50 Nouvelles.	
	12.00 Melodies.	
	12.30 Rhythm Rambling.	
	1.00 Nouvelles.	
	1.15 Pour Craig.	
	1.20 Variétés vocales.	
	2.00 Nouvelles.	
	2.15 Show and Albert.	
	2.30 Aunt Mary.	
	2.45 Heure Symphonique.	
	3.45 Hollywood Tour.	
	4.00 Tummy Bartlett Show.	
	4.30 Cliff Edwards.	
	4.45 Dick Tracy.	
	5.00 Rhythm Time.	
	5.15 Superman.	
	5.45 Gopher Singer.	
	6.00 Orchestre.	
	6.05 Gondola Sidights.	
	6.15 Night Club Show.	
	6.45 School Music Festival.	
	7.00 Sports.	
	7.15 Frank Parker Show.	
	7.30 Once Troy.	
	7.45 Rex Parade.	
	8.00 Fux Fux.	
	8.30 Leave it to the girls.	
	9.00 Light up and Listen.	
	9.30 Western Trek.	
	10.00 Box.	

ARME. Président

Les Stampedeurs gagnent la deuxième joute contre le Royal

Le club de Calgary a triomphé hier soir du Royal dans la deuxième joute

Les équipiers de l'ouest canadien ont pu s'assurer la victoire par le compte de 2 à 1 pour égaliser les chances dans la série finale de la Coupe Allan — Les joueurs montrealais n'ont pas été favorisés par la chance mais ils espèrent pouvoir se reprendre jeudi soir alors que sera disputée la troisième joute de cette classique chez les seniors — Cliff Malone compte l'unique but des Montréalais

Joute dénuée de rudesse et fort intéressante

Les partisans des Royaux de Frank Carlin ont été quelque peu déçus hier soir lorsque leurs favoris ont dû baisser pavillon devant les Stampedeurs de Calgary dans la deuxième partie de la série de la coupe Allan, emblème du championnat senior du Canada, mais les partisans du club montrealais ne désespèrent aucunement de voir leurs favoris remporter la palme, car ils considèrent, et avec raison, que les champions du Québec et de l'Est du Canada ont eu l'avantage du jeu même s'ils ont dû accepter la défaite par le compte de 2 à 1.

Dans la joute d'hier soir, la guigne s'est acharnée à nos vaillants porte-couleurs car en maintes circonstances nos représentants ont manqué de belles chances de compter soit en lançant sur le poteau des filets ou juste à côté et cela à cause de leur trop grande convoitise de déjouer le cerbère des Stampedeurs, Russ Dertell, qui a brillé avec éclat dans les buts des visiteurs du commencement à la fin.

Cette joute fut très intéressante et a donné lieu à du jeu de haute qualité mais ce sont surtout les deux gardiens de buts ont affiché la meilleure tenue. D'un côté Dertell bloquait tous les coups qui parvenaient à lui, exception faite du but obtenu par Cliff Malone, à la deuxième manche avec l'aide de Jean-Claude Campeau et de Doug Harvey, point qui permettait au Royal d'éviter le blanchissage, et à l'autre extrémité de la glace, Jerry McNeil ne s'affirmait pas moins solide dans les filets du club montrealais, car ce cerbère a fait des arrêts de toute beauté et s'est attiré les applaudissements des 12,500 spectateurs qui remplit le Forum.

Dertell, qui possède un sang-froid remarquable, a bloqué 45 lancers durant cette joute contre 19 seulement de McNeil. Sur les 45 lancers, plusieurs étaient faciles, mais il a toutefois effectué plusieurs arrêts qui semblaient être des points certains.

Les arbitres Ken Holmes et de Toronto et Lorne Linden de Winnipeg n'ont décerné que deux punitions et elles ont été décrochées par le club visiteur. Dertell a eu pour avoir fait trébucher Howie une au gardien de buts Dertell, Riopelle, et l'autre à Ken Michalik.

Cette partie a donnée lieu à du jeu rapide et elle fut probablement la plus excitante disputée au Forum depuis plusieurs années. Les joueurs du club visiteur sont très pesants et ils ont su se servir de cette pesanteur.

Le Royal a eu un avantage marqué durant le premier engagement et il a obtenu 14 lancers sur Dertell tandis que McNeil en a bloqué 5. Dès les premières minutes de jeu, Doug Harvey et Riopelle ont perdu de belles chances de compter et McNeil a sauvé un but à la sixième minute contre Grant alors qu'il recevait son premier lancer. Dertell a été tout simplement sensationnel devant Plamondon et Malone et Riopelle a frappé le poteau à la dixième minute de jeu.

Au début de la deuxième période, McNeil a fait un bel arrêt devant Hunter mais il échappa la rondelle. Comme elle pénétrait dans les filets, Galbraith l'attrapa avec son bâton pour sauver un but certain. McNeil s'est de nouveau surpassé devant

Brownbridge et au milieu de la période, Fisher a lancé à bout portant sur McNeil et ce dernier n'a pu retenir la rondelle, et Bunny Dame s'en empara pour ouvrir le pointage.

Après que Dertell eut été solide devant Morin, Cliff Malone a pris des passes de Campeau et Harvey pour égaliser le compte au bout de 14,24 minutes. A la 17e minute de jeu, Jacques Lucas s'est échappé mais Dertell lui a volé un but. Au bout de 18,50 minutes de jeu, Dennis Casavant a reçu une punition de mauvaise conduite parce que l'arbitre Linden prétendait qu'il lui avait adressé des paroles peu élogieuses à son égard pendant qu'il était sur le banc des joueurs.

Alors qu'il restait 5 secondes de jeu, Doug Harvey a logé la rondelle dans les filets alors qu'il se produisit une mêlée mais les arbitres ont refusé d'accorder le but, prétendant qu'ils avaient sifflé un hors-jeu.

Le Royal a de nouveau déclassé les Stampedeurs à la 3e période mais Dertell a été brillant. Doug Harvey est arrivé seul devant Dertell alors qu'il avait déjoué tous les joueurs mais il s'est fait voler un autre but. L'effort a ensuite frappé le poteau et Dertell s'est fait frustrer d'un autre but par Dertell. Alors qu'il n'était pas surveillé, Grant reçut une passe de Hunter et déjoua McNeil sur un bas lancer de 13 pieds.

Alors qu'il restait deux minutes de jeu, Michalik a été puni et Frank Carlin a lancé six lancers durant la dernière minute de jeu. Cette tactique n'a pas réussi, bien que le Royal jouât 6 joueurs, contre 4.

Les deux clubs en viendront de nouveau aux prises demain soir, au Forum, et Frank Carlin espère voir ses protégés l'emporter sur leurs rivaux mais il sait maintenant que les gars de l'Ouest sont de redoutables adversaires et il verra à ce que ses porte-couleurs se lancent résolument à l'attaque dès le début de la joute afin de prendre une avance et ensuite les Royaux devront à tenir leurs adversaires éloignés des buts de Jerry McNeil. La joute promet d'être intéressante et contestée et tous les fervents du hockey devraient se rendre au Forum jeudi pour voir ces deux puissants clubs seniors à l'œuvre.

Alignement des équipes:
CALGARY — But, Dertell; défenses, Michalik et Shquist; centre, Hunter; ailes, Brownbridge et Grant; Subs: Craddock, Dame, Fisher, Cairns, Wilder, Desmarais, French.
ROYAL — But, McNeil; défenses, Galbraith et Harvey; centre, Barlow, Riopelle et Curry; Subs: Lefort, Campeau, Plamondon, Malone, Casavant, Morin, Lucas, Leclerc.
Arbitres: Holmestown, Toronto; Linden, Winnipeg.
Sommaire:

Première période
Aucun point. Aucune punition.
Deuxième période
1—Calgary: Dame-Fisher... 10 01
2—Royal: Malone... 14 24
(Campeau, Harvey)
Pun.: Casavant (10 min., mauvaise conduite).
Troisième période
3—Calgary: Grant-Hunter... 14 30
Pun.: Dertell, Michalik.

De nouveau l'ouverture est retardée

La saison locale de la Ligue Internationale devait être inaugurée cet après-midi, au stade de l'avenue Delorimier, mais la neige qui est tombée hier a forcé la direction du club Montréal de retarder l'ouverture des séries et ce matin le secrétaire Gerry Gosselin nous apprend qu'une nouvelle remise venait d'être décidée. La première joute ne sera donc pas jouée avant vendredi après-midi et la direction annonce également que tous les billets qui avaient été obtenus pour cet après-midi seront acceptés lors de l'inauguration de la saison.

Les joueurs du Royal ont été inactifs hier et dans la soirée ils ont assisté en compagnie de leur gérant, Clay Hopper, à la joute de hockey au Forum, et pour la plupart, c'était la première joute qu'ils voyaient et tous ont semblé fort intéressés au jeu national canadien.

Clay Hopper annonçait hier qu'Ed Heusser sera probablement envoyé au monticule vendredi après-midi alors que les Royaux affronteront les Chiefs de Syracuse, les meneurs du circuit Shaughnessy, et il compte sur l'expérience de cet artilleur pour avoir raison des rudes frappeurs de Jewel Ens.

Le pilote du Montréal a également annoncé la composition de son équipe pour l'ouverture et derrière le marbre les amateurs verront Roy Campanella ou Mike Sandlock tandis que les autres positions seront remplies par les joueurs suivants: Lou Richner, au premier but; Al Campanis, second but; Lou Welaj, arrêt-court; Butch Woyt, troisième but; Hopper choisira trois des quatre voltigeurs pour les positions extérieures entre Walt Gessi, Dick Whitman, Earl Naylor, et Daves Pluck. Les deux seuls vétérans du club de l'an dernier, sur l'alignement de l'an dernier, sont Earl Naylor et Al Campanis.

L'absence de plusieurs des vétérans de l'an dernier sera dûment regrettée par les nombreux amateurs montrealais et tout particulièrement le départ de Jackie Robinson causera chez les plus ardens supporters un véritable chagrin. Le célèbre joueur de second but, qui réussit à passer au rang des majeures, s'aligne aujourd'hui pour les Dodgers dans une position étrangère mais il obtient quand même de magnifiques succès quand on considère qu'il n'avait jamais rempli le poste de premier but. Son départ sera noté, mais la direction des Royaux a accueilli avec plaisir un autre joueur de couleur dans la personne de Roy Campanella. Ce dernier, un receveur, possède une expérience considérable du baseball, et il est depuis son arrivée au camp d'entraînement des locaux, une figure fort populaire du club. Il frappe avec moins de régularité que son compatriote Robinson, mais il a la facilité de pouvoir cogner en temps opportun. Il espère recevoir des sympathiques montrealais le même chaleureux accueil que Jackie Robinson a reçu.

Le secrétaire Gerry Gosselin nous apprendait ce matin que le Montréal vient d'envoyer sous option deux de ses joueurs au club Greenville, ce sont Frank Meagher et Jack Lindy. Ces deux joueurs sont cependant sujet à rappel à un avis de vingt-quatre heures.

BUFFALO VAINQUEUR

Syracuse, 30. — Aidés par la bonne tenue de Hank Perry au monticule, les Bisons de Buffalo ont mis fin à une série de cinq défaites en gagnant la dernière d'une série de trois parties contre les Chiefs de Syracuse par le score de 6-3 hier. Cette défaite a mis fin à une série de quatre victoires pour les Chiefs.

Les Bisons se sont assurés la victoire dans la première manche avec une offensive de quatre points contre Mike Schultz, justement arrivé de Cincinnati. Mike a duré sept manches au cours desquelles il a alloué 11 coups sûrs ainsi que tous les points des Bisons.

Perry a été touché pour 10 coups sûrs, mais il a été habilement secondé par ses coéquipiers.
Buffalo..... 6 00 000 100—6 11 2
Syracuse..... 001 000 101—3 10 2
Perry et Yount: Schultz, Belber et West.

M. Guy Moreau dans le deuil

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Hector Moreau, frère de M. Guy Moreau, secrétaire-trésorier du club de baseball Montréal, décédé hier à l'âge de 56 ans, à la suite d'une crise cardiaque. Nous offrons à M. Guy Moreau, et à sa famille, nos sympathies.

Dans la ligue Canado-Américaine

Dans une partie régulière de la ligue Canado-Américaine disputée, hier soir, les Alouettes de Québec ont subi un échec de 7 à 4 aux mains du Gloversville. Powell a lancé la joute entière pour le club de la vieille capitale et il a limité les vainqueurs à neuf coups sûrs seulement.
Québec..... 010 120 000—4 7 2
Gloversville..... 010 202 20x—7 9 1
Powell et Komer, Molsinger; Fremere, Trano et Herson.

AUTRES JOUTES

Trois-Rivières 010 001 002—4 8 0
Pittsfield..... 000 000 030—3 9 1
Munsinger et Hernandez; Walters et Morgan, Sefcik, Calo.
Amsterdam..... 002 000 000—2 5 3
Oncota..... 401 101 02x—9 8 2
Batteries: Short, Wood et Danish; Parry et Winters.
Rome..... 001 100 000—2 5 3
Schenectady..... 400 000 00x—4 5 0
Batteries: Swanson et Cieselski; Oberman et Perry.

Les Red Sox et les Indiens sont défaits

Deux parties seulement ont pu être jouées hier après-midi dans la Ligue Américaine de baseball. La pluie a forcé les quatre autres clubs du circuit à contremander les joutes sur le rôle. Les rencontres d'hier ont été intéressantes, même si les Tigers de Detroit n'eurent aucune difficulté à vaincre les Red Sox de Boston, champions de l'an dernier. Ces derniers en étaient à leur 6e défaite avec seulement cinq gains à leur crédit. Dans l'autre partie la lutte fut plus contestée. Les Athletics de Connie Mack parvinrent à l'emporter sur les Indiens de Cleveland par la faible marge d'un point, remportant la victoire par le compte de 4 à 3.

A Detroit, Tex Hughson donna 9 coups sûrs et accorda 5 buts sur balles, durant les 7 manches qu'il lança; il fut remplacé après la 7e alors qu'il permit aux locaux de compter 4 points. Trucks, avec une avance de 6 à 2, n'a accordé que 3 coups sûrs jusqu'à la 8e, alors qu'il fut remplacé par Hal White quand les Bostonnais remplirent les coussins.

Eddie Lake conduisit l'attaque avec trois coups sûrs, en plus de compter un point spectaculaire lorsqu'il glissa au marbre pour enregistrer un point, sur un double vol, après la chandelle attrapée par Sam Mele, sur une fausse balle.

Dick Wakefield et Hoot Evers ont aussi obtenu deux coups sûrs pour les vainqueurs. Frank Shofner et Dan Magglo se sont partagé l'attaque bostonnais en obtenant chacun deux simples.

Pour Boston, l'arrêt-court Johnny Pesky, malade à son hôtel, fut remplacé par Ed Pellagrini.

A Cleveland, les Athletics ont profité d'un point gratifié dans la 9e manche et ils ont vaincu les Indiens par la marge d'un point. Après avoir égalisé le compte à 3 à 3, grâce à un point dans la 8e manche, les Athletics ont enregistré le point décisif dans la 9e lorsque Don Black a accordé un but sur balles à Ferris Fain, alors que les buts étaient remplis.

Hal Peck a frappé un coup de circuit pour Cleveland dans la 1ère manche alors que le sentier était vide et Hank Makeski a égalisé le compte dans la 2e avec un coup identique.

Un but sur balles à Ken Keltner, son vol du 2e et un simple par Al Lopez ont donné aux Indiens un autre point dans la 4e. Les visiteurs ont égalisé le compte dans la 5e grâce à un but sur balles et un double de Eddie Joost. Un coup sûr de Peck au champ intérieur, un sacrifice et le simple de Pat Seery ont de nouveau donné l'avance aux Indiens dans la 5e. Des doubles par George Binks et Chet Laabs, frappant pour Buddy Rosar, ont valu l'autre point des visiteurs dans la 8e manche.
Boston..... 000200010—3 4 2
Detroit..... 00100142x—8 10 1
Hughson, Murphy et Warner; Partee; Trucks, White et Tebbetts, Swift.
Philadelphie..... 010010011—4 7 0
Cleveland..... 100110000—3 6 0
Savage, Fowler, Christopher et Rosar, Guerra; Black et Lopez.

Mlle Westlake est championne

Mlle Virginia Westlake, qui portait les couleurs de la Peste Nationale, a gagné samedi soir dernier le championnat provincial au fleuret. Mlle LeBrooy du McGill, est arrivée deuxième, et Betty Hamilton, du Y.M.C.A., troisième. Voici le résultat final:
V. Westlake, National... 6 12 24
A. LeBrooy, McGill... 5 15 22
B. Hamilton, Y.M.C.A... 3 19 20
B. Lenny, MacDonald... 2 20 16
V. Chennell, Val Morin... 2 20 13
J. Benguerel, National... 2 21 16
G. Pauze, National... 1 20 17
Le gymnase du National était rempli à capacité. On remarquait dans l'assistance plusieurs délégués de la PICA.

Lady Cotton présente la coupe à la championne. Les assauts étaient dirigés par le colonel Swaiton. Les juges étaient Alf Horn, Larry Coslett, Robert Desjardins, R. Asselin, Paul Bastien, G.A. Prout, E. J. Lowsky, Pointeuses: R.T. Armand, Rita Barabé, Albert Goyette.

Ligue intérieure de ballon au panier

La lutte est contestée dans la ligue intérieure de ballon au panier au National, et la série pour le trophée Beaubien entre deux premières équipes en tête du classement sera intéressante, car les équipes sont de force égale. L'équipe des blancs est toujours en tête bien qu'elle a subi sa première défaite aux mains des verts par 20 à 17. Bernier et Garneau comptèrent chacun six points pour les vainqueurs. Dans la joute précédente entre ces deux équipes, les blancs avaient gagné par 26 à 24. Le premier compteur de la ligue Bertrand, aidé de Gauchon ont mené les bleus à la victoire contre les marrons avec 10 points.

Le Frère Oscar de l'E.S.S.S., et Maurice Macé, ont dirigé les joutes. Les officiels à la table sont: Jacqueline Marchand, Louise Pigeon, Marcelle Sabourin, Jacqueline Léger, Thérèse Brisson et à l'occasion Fleurette Gamache prête son concours. Voici le sommaire des joutes:
Bleus, 37 points: Bertrand, 10; Gauchon, 9; Belmans, 8; Béliveau, 0; Lippé, 0; Beaupré, 7; Villemare, 3.
Marrons, 18 points: Legault, 0; Charron, 2; Paquin, 4; Vachon, 0; Rainville, 2; Fabien, 10; Atkins, 0.
Verts, 20 points: Ethier, 5; Bernier, 6; Aboud, 0; Boiscclair, 2; Surprenant, 0; Garneau, 6; Bruneau, 0; Lafour, 1.
Blancs, 19 points: Tapin, 3; Caron, 5; Vital, 0; Colas, 2; Hémond, 3; Barbeau, 2; Gélinas, 2.

Les Dodgers ont augmenté leur avance

Toutes les parties de la Ligue Nationale ont pu être disputées hier, même si la température n'était pas très clémente mais les joueurs semblaient avoir les doigts engourdis et la qualité du jeu a quelque peu laissé à désirer. Ces rencontres ont pris fin par la victoire des clubs Boston, Brooklyn, New-York et Pittsburgh qui l'ont emporté par une marge assez considérable.

Les Dodgers de Branch Rickey ont augmenté leur avance en tête du circuit en triomphant des Cubs de Chicago par le compte de 10 à 6 et ce n'est que dans la dernière manche que les joueurs du Chicago purent se rallier pour éviter un échec plus humiliant car à leur dernière apparition au bâton les Cubs enregistrèrent quatre points mais les protégés de Burt Shotton surent mettre fin au ralliement des Cubs. Ces derniers sont maintenant en deuxième position, sur un pied d'égalité avec les Pirates des Pittsburgh qui ont eu raison des Phillies, hier après-midi.

L'équipe du gérant Burt Shotton devançant les Cubs par 3 à 2 lorsque la seconde moitié de la huitième manche survint. Cinq coups sûrs valurent sept points lorsque les Dodgers frappèrent les lancers de Paul Erickson, troisième lanceur à faire face aux locaux.

Le joueur de champ Dixie Walker réussit un double pour faire croquer le marbre aux 3 occupants des buts. Carl Furillo frappa un circuit et permit à un coéquipier de compter un point sur ce coup. Le petit joueur du second, Eddie Lanky, plaça un beau double qui ajouta deux autres points au total des Dodgers.

Avant de prendre les devants de façon si définitive, les Dodgers durent envoyer Hugh Casey à la ressource de Joe Hatten, lorsque Phil Cavaretta, des Cubs, avec un long double, fit compter deux points pour amener le Chicago dans la partie. Casey fut cependant touché pour un circuit par Lowrey, alors que 3 joueurs des Cubs occupaient les coussins.

A Philadelphie, le gros bâton de Greenberg, qui n'a pas été trop effectif, cette saison, a signifié la marge de la victoire lorsque les Pirates de Pittsburgh ont battu les Phillies par 6 à 2.

Greenberg a frappé son troisième coup de circuit de la saison alors que Billy Cox était au premier sac, avec deux hommes retirés, dans la troisième manche pour donner aux Pirates leur troisième et quatrième point, juste assez pour gagner. Ralph Kiner a aussi frappé son premier coup de circuit de l'année quelques instants plus tard après que Frankie Gustine eût obtenu un simple.

A New-York, les Giants, conduits par le solide Johnny Mize, qui cogna son septième coup de circuit de la saison, remportèrent par 7 à 2 une victoire aux dépens des champions du monde, les Cardinals de St-Louis. Les Cards, en perdant leur sixième joute consécutive sont tombés dans la cuve de la Ligue Nationale, tandis que les Giants en sont sortis, grâce à cette victoire, la première après cinq défaites.

Monty Kennedy, lanceur des Giants, accorda en tout sept coups sûrs aux adversaires, dont un circuit de Whitey Kurowski, à la quatrième manche.

A Boston, Warren Spahn n'accorda que 4 coups sûrs aux Rouges de Cincinnati pour permettre aux Braves de triompher par 4-0. Cette victoire, la seconde pour Spahn, donna

On menace de contremander ces réunions

Toronto, 30. — Les amateurs du sport des Rois sont actuellement sur le qui-vive. Ils ignorent si les propriétaires de pistes et les propriétaires de chevaux en viendront à une entente au sujet des bourses qui doivent être payées au cours des réunions qui doivent avoir lieu sur les hippodromes de la Ville Reine et dont le premier meeting doit être inauguré dans dix jours.

La discussion au sujet du minimum des bourses, que Jim Coleman, du *Globe and Mail*, a décrit comme une tempête dans un verre d'eau, a atteint aujourd'hui ce que Bobby Hewitson (*Evening Telegram*) appelle "qui a peur de qui" lorsque la direction de la piste a délivré un ultimatum aux propriétaires de chevaux.

Dans une annonce publiée dans les journaux qui comprend un coupon "à découper et à envoyer par courrier", K. R. Marshall a donné, au nom de Greenwood Park et l'Ontario Jockey Club, un ultimatum jusqu'à vendredi midi aux propriétaires de chevaux pour décider s'ils accepteront les bourses offertes dans le livre des conditions ou s'ils préfèrent voir les meetings contremandés.

"A moins que nous ayons la coopération des propriétaires de chevaux pour faire de nos meetings du printemps les succès qu'ils méritent, ils seront contremandés", de dire l'annonce.

De leur côté, les propriétaires de chevaux ont délivré un ultimatum affirmant qu'ils prendront une "mesure draconienne" à moins que leurs demandes ne soient reconnues.

Les propriétaires de chevaux demandent un minimum de \$1500 pour les bourses sur les pistes torontoises et à Greenwood Park, tandis que l'Ontario Jockey Club a offert \$1200.

D'après un informateur dont le nom ne peut être divulgué, il apparaît que tout s'aplanirait sans difficulté s'il ne s'agissait que de la question des bourses. Mais les propriétaires de chevaux en veulent, paraît-il, à certains officiels et ils exigent leur démission avant de vouloir discuter le problème. C'est dire que la question est beaucoup plus sérieuse qu'elle ne le semble au premier abord.

na au club local son premier blanchissage.

Joe Beggs, premier lanceur des Rouges, fut touché pour 3 points et son remplaçant, Ed Erault, vit les Braves compter un dernier point, à la 8e reprise.

Chicago..... 000000024—6 8 2
Brooklyn..... 00102007x—10 11 2
Wyse, Meers, Erickson et Scheffing, Livingston; Hatten, Casey et Edwards.

Pittsburgh..... 204000000—6 8 0
Philadelphie..... 001001000—2 8 1
Bahr et Klutz; Raffensberger, Posselt, Munley et Seminid.

Saint-Louis..... 000100010—2 7 2
New-York..... 20300200x—7 12 1
Pollet, Burkhardt, Staley, Grodzicki, Schmidt et Rice; Kennedy et Cooper.

Cincinnati..... 000000000—0 4 3
Boston..... 00021001x—4 7 1
Beggs, Erault et Lamanno; Spahn et Masi.

Les résultats dans le circuit des majeures

HIER
Ligue Internationale
Buffalo 6, Syracuse 3
(Seule partie au calendrier)

Ligue Nationale
Boston 4, Cincinnati 0
Brooklyn 10, Chicago 6
New-York 7, St-Louis 2
Pittsburgh 6, Philadelphie 3

Ligue Américaine
Philadelphie 5, Cleveland 3
Detroit 8, Boston 3
Washington à Chicago (remise pluie)
New-York à St-Louis (remise pluie)

AUJOURD'HUI

Ligue Internationale
Syracuse à Montréal (remise)
Baltimore à Toronto
Newark à Rochester
Jersey City à Buffalo

Ligue Nationale
St-Louis à New-York
Cincinnati à Boston
Pittsburgh à Philadelphie
Chicago à Brooklyn

Ligue Américaine
New-York à St-Louis
Washington à Chicago
Boston à Detroit
Philadelphie à Cleveland

LE CLASSEMENT

Ligue Internationale

G	P	Pct	
Syracuse	4	2	0.67
Buffalo	7	4	0.63
Montréal	5	4	0.56
Newark	6	5	0.54
Toronto	7	4	0.60
Baltimore	5	6	0.45
Buffalo	4	6	0.40
Rochester	4	8	0.33

Ligue Nationale

G	P	Pct	
Brooklyn	8	2	0.80
Chicago	7	5	0.58
Pittsburgh	7	5	0.58
Cincinnati	7	7	0.50
Boston	6	5	0.54
Philadelphie	6	7	0.46
New-York	3	7	0.30
St-Louis	2	8	0.20

Ligue Américaine

G	P	Pct	
New-York	4	4	0.50
Chicago	7	4	0.63
Detroit	6	5	0.54
Cleveland	5	5	0.50
Washington	5	6	0.45
Boston	4	6	0.40
Philadelphie	4	6	0.40

Les meilleurs frappeurs des ligues majeures

J.	Ab.	Pts	Ca	Pct
Walker, Dodgers	10	34	10	0.42
Litwhiler, Braves	7	23	6	0.43
Binks, A's	9	34	6	0.42
Lewis, Sénateurs	8	27	11	0.40
Reiser, Dodgers	9	30	9	0.40
Evans, Sénateurs	8	24	5	0.37

POINTS PRODUCTIFS — Ligue Nationale:
Walker, Dodgers, 12; Mize, Giants, 12; Galan, Reds, 12. Ligue Américaine: Keller, Yankees, 10.
CIRCUITS — Ligue Nationale: Mize, Giants, 7. Ligue Américaine: York, Red Sox; Williams, Red Sox; Keller, Yankees; Seery, Indians; Cullenbine, 3 chacun.

na au club local son premier blanchissage.

Joe Beggs, premier lanceur des Rouges, fut touché pour 3 points et son remplaçant, Ed Erault, vit les Braves compter un dernier point, à la 8e reprise.

Chicago..... 000000024—6 8 2
Brooklyn..... 00102007x—10 11 2
Wyse, Meers, Erickson et Scheffing, Livingston; Hatten, Casey et Edwards.

Pittsburgh..... 204000000—6 8 0
Philadelphie..... 001001000—2 8 1
Bahr et Klutz; Raffensberger, Posselt, Munley et Seminid.

Saint-Louis..... 000100010—2 7 2
New-York..... 20300200x—7 12 1
Pollet, Burkhardt, Staley, Grodzicki, Schmidt et Rice; Kennedy et Cooper.

Cincinnati..... 000000000—0 4 3
Boston..... 00021001x—4 7 1
Beggs, Erault et Lamanno; Spahn et Masi.

na au club local son premier blanchissage.

Joe Beggs, premier lanceur des Rouges, fut touché pour 3 points et son remplaçant, Ed Erault, vit les Braves compter un dernier point, à la 8e reprise.

Chicago..... 000000024—6 8 2
Brooklyn..... 00102007x—10 11 2
Wyse, Meers, Erickson et Scheffing, Livingston; Hatten, Casey et Edwards.

Pittsburgh..... 204000000—6 8 0
Philadelphie..... 001001000—2 8 1
Bahr et Klutz; Raffensberger, Posselt, Munley et Seminid.

Saint-Louis..... 000100010—2 7 2
New-York..... 20300200x—7 12 1
Pollet, Burkhardt, Staley, Grodzicki, Schmidt et Rice; Kennedy et Cooper.

Cincinnati..... 000000000—0 4 3
Boston..... 00021001x—4 7 1
Beggs, Erault et Lamanno; Spahn et M

Le texte partiel du discours du budget

Ottawa, 30 — Voici le texte partiel du discours du budget, prononcé hier soir à la Chambre des Communes par le ministre des Finances, M. Douglas Abbott:

Nous venons à peine de terminer une année de surplus. Notre excédent dépasse même le total de ceux qui ont été accumulés par le passé. Le pays jouit d'un degré de prospérité inconnu des générations actuelles. Nous devons pour l'année qui vient une forte production et des revenus considérables.

Chez nous, les conditions sont favorables et encourageantes, mais, au delà de l'Atlantique et du Pacifique, la moitié de l'univers se relève lentement et péniblement de ses ruines; tant que des progrès économiques et politiques marqués ne viendront pas éclairer l'horizon international, nous ne saurons nous déclarer satisfaits.

Je ne m'arrêterai pas aujourd'hui à tous les aspects de notre situation économique. Les traits saillants de cette situation se passent de commentaires. La très grande majorité de nos ouvriers ne manquent pas de travail; il existe surabondance dans certaines régions ou certains métiers, il y a rareté véritable ailleurs. Dans plusieurs domaines, la demande continue à excéder la production. Nos exportations se maintiennent à un niveau élevé, et dans la plupart des cas, elles ne sont limitées que par notre productivité. Les importations arrivent en volumes imposants d'outre-frontière sans apparemment nuire à la demande de nos propres produits. L'industrie privée se prépare à des programmes d'expansion, de réparation et d'amélioration d'une telle envergure que la réalisation en sera gravement entravée par la pénurie de matériaux, d'outillage et de main-d'œuvre.

Certains stocks commencent à s'accumuler, mais dans des proportions qui semblent encore restreintes, sans doute parce que dans la plupart des cas la demande est si forte que ni les producteurs ni les commerçants ne peuvent prendre d'avance. Les achats de produits de consommation continuent de s'accroître et jusqu'ici les consommateurs canadiens n'ont manifesté ni désir général de refuser les produits mis à leur disposition, ni incapacité financière de les acheter. La demande de logements reste si considérable qu'en dépit de tous les efforts tentés il faudra plusieurs années pour y satisfaire. Les autorités provinciales et municipales consacrent de fortes sommes aux réparations et aux nouvelles constructions qu'il leur a fallu différer au cours de la guerre. De fait, nous traversons une période d'intense activité d'après-guerre, alimentée de diverses sources.

Les résultats qui en découlent se reflètent dans notre statistique nationale, dont les données les plus complètes, concernant le revenu national, le chiffre brut de la production nationale et les dépenses nationales, sont réunies et publiées par le Bureau fédéral de la statistique. J'ai pris soin d'insérer dans l'Appendice à l'exposé budgétaire un certain nombre de ces chiffres intéressants et utiles de même que plusieurs tableaux d'autres données touchant le budget et notre situation économique en général. Le chiffre total du revenu, de la production et des dépenses de la nation pour l'année 1946, on le remarquera, n'est que légèrement inférieur aux sommets atteints précédemment, au plus fort de la guerre, sommets qui il va sans dire, traduisaient l'intensité provisoire et anormale de l'effort nécessaire par le conflit.

La production nationale à un haut niveau

Au cours de l'année dernière, en dépit de tous les problèmes de transition et de reconstruction, en dépit de déplacements de main-d'œuvre, de pénuries générales et du malaise ouvrier, notre production, notre revenu et nos dépenses se sont maintenus à des niveaux très élevés. La production nationale brute a dépassé le chiffre de 11 milliards que l'exposé budgétaire de l'an dernier donnait comme objectif susceptible d'être atteint en raison du tableau des dépenses nationales révèle que les dépenses en matière de biens et services accusent une forte diminution, compensée dans une très large mesure par l'augmentation des dépenses que l'entreprise privée a engagées dans le domaine des usines, de l'outillage et des stocks, ainsi que par un accroissement très sensible des dépenses de consommation. Le revenu national a atteint en 1946, mais une hausse des traitements et salaires et du revenu de certaines maisons dénote tout un accroissement sensible du revenu net des cultivateurs, lequel s'est élevé l'année dernière à un niveau supérieur même à celui des années de guerre.

Au cours de la période de prospérité actuelle, les forces d'inflation se font sentir, comme elles l'ont fait dans les années précédentes. Les besoins de guerre de notre gouvernement et des autres n'exercent plus sur les prix et les approvisionnements leur influence constante et presque irrésistible. La tendance à la hausse — le prix de revient est aussi moins accusé et, dans bien des cas, on a opéré l'un des degrés de rajustement à l'égard du niveau élevé du coût de production. L'empressement manifesté tout d'abord par les anciens combattants et les autres consommateurs à acheter tout ce qui était disponible, se calme et l'on peut s'attendre à plus de discernement de la part de l'acheteur. Par contre, il convient de reconnaître que les demandes d'exportation de nombreux produits demeurent fermes en dépit des difficultés qu'éprouvent certains de nos clients à l'égard du change.

Les dépenses considérables engagées par les maisons d'affaires pour l'aménagement et la construction d'usines ou de nouveaux immeubles, ainsi que pour l'acquisition de marchandises excèdent maintenant, dans les mêmes une forte pression inflationniste. Les prix en vigueur dans les autres pays, particulièrement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, sont sensiblement plus élevés que chez nous; les exportations et les importations exercent sur nos prix une influence mar-

quée qui n'a été que partiellement neutralisée par la modification du taux de notre change l'an dernier. En somme, bien qu'il faille encore lutter contre certaines forces inflationnistes, elles sont moins prononcées que par le passé, et moins aptes à nuire à l'abandon ordonné de la régie des prix et des approvisionnements. Je ne veux pas aborder maintenant un sujet qu'on a déjà longuement traité en cette enceinte au cours de la session, mais je dois dire que, dans l'établissement du budget, nous devons tenir compte de l'abandon progressif des régies et de ses repercussions.

Dans l'appréciation de notre situation présente, nous devons également reconnaître d'une bonne part des dépenses, qui contribuent à élever le niveau actuel de notre revenu et de notre production. Le gros de nos dépenses de guerre est liquidé; mais il reste plusieurs frais considérables, telles les prestations aux anciens combattants, qui diminueront avec le temps. Une bonne partie des fortes dépenses des maisons d'affaires pour les usines et l'outillage représente des besoins accumulés ou différés; ces dépenses ne nous indiquent pas d'une façon certaine la tournure que les événements continueront de prendre, même en temps de prospérité relative. De même, les consommateurs font probablement encore de gros achats pour satisfaire à des besoins accumulés attribuablement à la guerre, ou bien ils affectent à des fins particulières les économies qu'ils ont réalisées au cours de la guerre; en conséquence, ils dépensent probablement plus et épargnent moins qu'ils ne le feraient d'ordinaire avec des revenus s'établissant aux niveaux actuels.

Nos exportations

Il en est de même de nos exportations; certains de nos clients les plus importants achètent actuellement plus de produits canadiens en raison de leurs extraordinaires moyens de l'heure et parce qu'ils ne peuvent s'approvisionner à leurs sources habituelles; nous ne pouvons donc raisonnablement attendre que ces pays nous achètent régulièrement. Nous devons nous attendre dans un avenir rapproché à un fléchissement à l'égard de ces produits dont la demande est présentement anormale; apprenons-nous donc à effectuer des rectifications et des modifications en vue d'adapter notre production à la demande normale de caractère permanent.

En dépit de la nature temporaire et particulière de certains de ces facteurs, il est encourageant de constater que la prospérité actuelle se fonde sur une large mesure, sur les dépenses des consommateurs, et des maisons d'affaires aussi bien que sur le volume élevé de nos exportations; nous pouvons espérer que cet état de choses persistera sans que le gouvernement ait à le maintenir en accusant des déficits ou autrement. Cette année, nos produits sont tellement recherchés que nous pouvons légitimement établir nos amendements budgétaires pour 1947 en prévision d'un revenu national brut excédant le total de 11,1 milliards prévu pour 1946 et peut-être même 12 milliards de dollars, chiffre calculé d'après des prix légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier. Une telle prévision à une époque anormale et incertaine est subordonnée à une grande marge d'erreur possible et à de nombreuses réserves. Nous pouvons néanmoins nous attendre à un revenu inférieur au chiffre d'année dernière, un fléchissement appréciable des affaires aux Etats-Unis.

Le niveau élevé de notre production et de notre revenu provient en grande partie du volume énorme de nos exportations, résultat d'une mesure spéciale du gouvernement, qui sont financées en partie au moyen du prêt consenti à la Grande-Bretagne et des crédits à l'exportation accordés à la France, à la Belgique, aux Pays-Bas et à d'autres pays. Nous avons consenti ces prêts aux pays qui étaient antérieurement nos clients et le seront à l'avenir, afin de leur permettre d'acheter nos produits durant la période critique de la réadaptation de la production du tiers de guerre au pied de paix. Sans de tels prêts, ces pays n'auraient pas pu acheter nos produits en si grande quantité. Notre intérêt veut qu'ils puissent acheter du Canada durant cette période; il y a là un moyen non seulement de remettre immédiatement sur pied notre production et notre commerce, mais aussi d'aider ces pays amis, qui sont de bons clients du Canada, à rétablir leur vie économique sur une base satisfaisante.

Les prêts à la Grande-Bretagne

Le programme de crédits à l'exportation et de prêts à la Grande-Bretagne revêt nécessairement un caractère transitoire. Le gouvernement ne songe aucunement à fournir sans cesse aux autres pays, par des prêts considérables, les moyens de payer les dettes qu'ils ont contractées pour nous, même les restes de ses expéditions. Le Canada doit acquiescer le prix de ce qu'il importe, solder ses comptes au dehors et assurer le service de sa dette à l'étranger. Voilà pourquoi nous avons dû restreindre nos crédits et prier nos débiteurs de nous payer une partie de leurs achats au moyen de paiements en espèces, de devises étrangères ou de nos importations. Il importe, toutefois, que nous secourions ces derniers autant que nous le pouvons, afin de favoriser le rétablissement et l'essor de leur commerce d'exportation; de la sorte, ils seront plus tard en mesure de continuer leurs achats au pays et de nous remettre les sommes que nous leur avançons aujourd'hui. Les Etats créanciers doivent prévoir un recouvrement sous forme de biens et de services. Le Canada se trouve actuellement le créancier de quelques pays et le débiteur des Etats-Unis. En nous traçant une ligne de conduite, il nous faut donc tenir compte de ces deux éléments.

Pendant l'année écoulée, le haut niveau auquel se sont élevés la production et les revenus au Canada a entraîné une augmentation correspondante des importations, à mesure que les fournitures devenaient disponibles ailleurs, aux Etats-U-

nis en particulier. L'accroissement de notre commerce d'importation a provoqué un prompt relèvement de notre régime de vie, hâta la réadaptation de notre industrie et pour nous usines plus amplement de matières premières indispensables. Nous avons été forcés de nous approvisionner surtout aux Etats-Unis, à cause de la disette qui sévissait en d'autres pays, et de payer nos acquisitions en dollars américains, bien que nos encaissements de ces devises aient grandement diminué à cause des crédits qu'il nous a fallu accorder à nombre de nos clients. Nous avons donc puise à larges mains dans les réserves de devises de monnaie accumulées durant les dernières années de la guerre et depuis la victoire en Europe. Nous avons songé à cette éventualité en présentant au Parlement l'été dernier une mesure relative au contrôle du change étranger. A cette époque, nos prévisions quant à l'épuisement des réserves de devises de monnaie, en raison de leur caractère hypothétique et prudent, ont semblé exagérées en certains milieux. On nous a accusés de chercher un prétexte boiteux pour maintenir le contrôle du change, dont certains étaient enclins à nier la nécessité. Mais à mesure que la statistique officielle du commerce a révélé l'étendue de nos dettes envers les Etats-Unis, on s'est porté à l'autre extrême. On a fait courir des bruits controuvés.

Le change étranger

En l'occurrence, j'ai cru devoir déposer sur le bureau de la Chambre hier, un peu plus tôt que je ne l'aurais fait dans des circonstances normales, le rapport de mon Commission de contrôle du change étranger pour l'année 1946, qui renferme de nombreux renseignements sur notre commerce et la situation financière internationale durant l'année.

Inutile d'ajouter que ce rapport mérite un examen soigneux de la part des honorables députés. Il révèle que l'encaisse officielle d'or et de dollars américains a baissé de 363 millions de dollars; toutefois, au 31 décembre dernier, l'encaisse totale s'établissait à 1,245 millions de dollars. Bien que le compte courant accuse un solde favorable net de 458 millions envers tous les pays du monde, et de 954 millions envers tous les pays sauf les Etats-Unis, notre compte courant envers les Etats-Unis accuse un solde défavorable de 603 millions. Cet important déficit envers les Etats-Unis est attribuable en partie à certains facteurs temporaires, notamment la demande anormale, — après plusieurs années de restrictions, — de marchandises américaines ainsi que de devises américaines requises pour permettre aux Canadiens de visiter les Etats-Unis. Les fortes quantités de marchandises nécessaires pour remplir les rayons des boutiques et les entrepôts, le niveau élevé des prix aux Etats-Unis, la pénurie de marchandises d'autres provenances et certains paiements effectués par le gouvernement canadien pour l'achat de biens de matériel militaire. Toutefois, il y a pas lieu de trop insister sur ces facteurs. En effet, lorsque les consommateurs atteignent un niveau élevé, le Canada importe de fortes quantités de marchandises des Etats-Unis. En d'autres termes, notre importante balance favorable, l'an dernier, — et le chiffre encore une fois élevé des importations canadiennes — est attribuable en grande partie à la prospérité qui règne au Canada.

Il faut tenir compte de cet aspect de la question lorsque certains gens prétendent qu'il eût mieux valu s'abstenir de rétablir la parité du dollar canadien, comme on l'a fait en juillet dernier, et dévaloriser plutôt notre dollar afin d'élever le niveau de nos réserves de devises américaines. Cette thèse se fonde principalement sur les conditions qui existaient avant la guerre, alors que la demande était restreinte et que les usines ne fonctionnaient pas à plein rendement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On semble croire que la dévalorisation de notre monnaie restreindrait les importations, ce qui est faux; les importations, Or, une forte proportion de nos importations provient des Etats-Unis, notamment la houille, le pétrole et le coton brut, — denrées essentielles, — se n'en ressentiraient aucunement. Au surplus, étant donné les pénuries existantes et la demande pressante, une hausse de 10 pour cent du coût de la plupart des autres articles importés n'exercerait qu'un effet à peine perceptible sur le volume de nos importations. En somme, la hausse des prix, déclenchée aux Etats-Unis en juillet dernier, n'a guère réduit les importations canadiennes en provenance de ce pays.

Quant aux exportations, on peut dire que la modification apportée à la cotisation n'a eu pour effet pas contraire à diminuer le volume de nos exportations, sauf peut-être, dans une certaine mesure, celle de l'or; de fait, le changement peut avoir effectivement augmenté nos recettes en change étranger, à la suite, dans certains cas, de l'ajustement de certains prix obtenus par nos exportateurs. Notre jugement sur cette matière a été confirmé, par les mesures que j'ai prises, les articles que nous avons exportés, les taux de change qu'ils ont atteints et maintenus indiquent assez clairement qu'à leur avis, compte tenu des présentes pénuries, des approvisionnements restreints et des besoins urgents, un pays peut très difficilement améliorer sa situation à l'égard du change en dépréciant ses devises. En juillet dernier, nous avions visé à diminuer la pression exercée sur nos prix maximums et à réduire la forte tendance à l'inflation qu'accusait tant le coût de la production que les prix. On constatera les résultats obtenus de la sorte en examinant la comparaison des mouvements des prix au Canada et aux Etats-Unis depuis le mois de juillet dernier, que l'on trouvera au tableau VI de l'appendice au présent exposé budgétaire. Le rapport de la Commission de contrôle du change étranger nous signale, entre autres faits importants jusqu'à quel point le déficit dans nos comptes avec les Etats-Unis est compensé par des dollars ou leur équivalent, obtenus d'autres sources, y compris nos propres devises que nous avons ouvert des crédits.

L'an dernier, nous avons reçu 237 millions de dollars en or ou en dollars américains à la suite de transactions avec des pays autres que les Etats-Unis — surtout le Royaume-Uni, la France et d'autres pays auxquels nous avons consenti des avances. Cette année, nous comptons recevoir des paiements beaucoup plus considérables en change convertible du Royaume-Uni et de quelques autres pays. Depuis le mois de janvier dernier, le Royaume-Uni nous a payé une partie de ses achats canadiens en sterling, que nous pouvons changer ou changer en dollars américains ou autres devises dont nous avons besoin.

De plus, nous avons maintenant atteint le point où le Canada peut espérer profiter de nombreux avantages internationaux qu'on a établi ces dernières années pour faciliter les relations monétaires et financières sur le plan international. L'inauguration récente des opérations du Fonds monétaire international pourra permettre à certains pays d'outre-mer de nous fournir des espèces ou une source d'espèces par l'entremise de ce Fonds.

La banque internationale

La Banque internationale commencera bientôt à prêter. Grâce au surmontement de devises américaines qu'ils obtiendront de cette source, certains pays à qui nous avons nous-mêmes prêté devraient pouvoir acquiescer en devises américaines leurs achats chez nous.

Et, comme la Chambre ne l'ignore sans doute pas, dix-huit nations participent aujourd'hui à Genève à de très importants pourparlers sur le commerce et les tarifs douaniers. Ces ententes visent à d'appréciables réductions des droits de douane, non seulement aux Etats-Unis, mais dans d'autres pays, et à l'adoption d'une ligne de conduite convenue entre les nations dans le domaine des relations commerciales et autres de même nature. Ils visent surtout à rétablir le commerce international sur un plan d'envergure, ce qui serait pour nous la meilleure base possible de prospérité et de stabilité.

A propos de notre position actuelle et future en matière de change, je mentionnerai tout à l'heure certains éléments qui ont contribué à ce qui contribue à résoudre le problème que pose notre forte balance défavorable aux Etats-Unis. Si je les ai mentionnés c'est afin de présenter fidèlement la situation. Personne ne niera que, même en tenant compte de ces éléments défavorables (dont on ne semble pas généralement être au courant) le Canada, ainsi que la plupart des autres pays, sauf les Etats-Unis eux-mêmes, a son problème de devises américaines. C'est un problème qui, pour nous, n'est pas nouveau. Pendant la récente guerre, pour ne pas remonter plus loin, notre problème sous ce rapport présentait à certains égards plus de difficultés encore qu'aujourd'hui. En fait, au tout début des hostilités, il fut un moment où nos réserves étaient à peu près épuisées. Mais nous avons tout bonnement pris des mesures pratiques et grâce à la collaboration de nos voisins, nous avons résolu la difficulté. Non seulement nous nous sommes ainsi procurés tous nos besoins, mais nous sommes entrés dans la période actuelle avec des réserves plusieurs fois plus élevées qu'à toute autre époque de notre histoire.

Mais en considérant la situation actuelle il nous importe de conserver notre sens des valeurs. Au point de vue économique, sur le plan international, le Canada est aujourd'hui en meilleure posture que jamais. A la fin de la guerre, nos moyens de production étaient non seulement intacts, mais considérablement plus vastes et plus puissants. Notre main-d'œuvre est plus nombreuse, plus expérimentée et plus employée que jamais. L'expérience que nous avons pu acquérir et les mesures de réglementation que nous avons adoptées à la hausse excessive des prix ont sensiblement amélioré notre situation dans la lutte pour la conquête du commerce mondial. Depuis le commencement de la guerre, nous avons réduit notre dette internationale nette d'environ 35 pour cent, malgré les quantités considérables de marchandises que nous avons fournies à nos alliés sous forme de cadeau soit sous le régime d'aide mutuelle. En 1946, le solde de nos transactions courantes avec le monde s'est révélé dans l'ensemble plus favorable que celui de toute année antérieure.

Il suragit indubitablement, dans le domaine international du commerce et du change, des problèmes que nous devons résoudre et des situations nouvelles auxquelles nous devons nous adapter. Nous aurons toujours pour principe de chercher la solution unique de ces problèmes dans une collaboration franche et sensée avec les autres nations.

Les relations fédérales-provinciales

La Chambre est généralement au courant, semble-t-il, des principaux aspects des négociations que nous avons conduites l'an dernier avec les gouvernements provinciaux. Mais je ne devrais sans doute pas laisser échapper l'occasion qui m'est offerte de dire quelques mots de l'important problème des relations fédérales provinciales. Les propositions fédérales que j'ai présentées l'été dernier ont été acceptées promptement par trois provinces, puis par plusieurs autres, comme base de négociations. Les discussions avec les provinces, qui ont duré plusieurs mois, ont apporté plusieurs modifications dans le texte primitif, et nous avons fini par arrêter et accepter les détails des ententes renfermant les dispositions nécessaires à la sauvegarde de l'intérêt de toutes les parties. Les formules modifiées servant à déterminer le montant des paiements annuels doivent être vérifiées à différentes provinces sont le fruit d'une étude très intense de tout le problème, et elles représentent, je crois, la tentative la plus

heureuse jamais encore entreprise pour assurer un traitement équitable à toutes les provinces. Elles maintiennent intact, le régime existant des subventions statutaires qui sont la conséquence d'une longue évolution historique, et les paiements additionnels qu'elles comportent sont destinés à justifier mieux entre les deux modes de répartition dont nous avions le choix, celui des exigences fiscales et celui des ressources imposées ou potentiellement imposées — compromis raisonnable entre les tenants du principe de paiement uniforme de part et d'autre, et celui des tenants du principe de paiement fondé sur l'habileté relative des différentes provinces à percevoir des revenus des sources d'imposition en cause.

Un des principaux avantages du plan, pour les provinces qui l'acceptent, réside dans la stabilité des recettes qu'assureront les versements minimums garantis. Leurs revenus s'élèveront à mesure que s'accroîtront leur population et la production nationale brute; mais une assurance qui leur sera précieuse, c'est que, malgré les fluctuations du revenu national et le ralentissement économique susceptible de se produire au cours des quelques prochaines années, leurs revenus respectifs seront appuyés sur ces versements minimums importants et incompressibles. Loin d'affaiblir leur autonomie ou de sacrifier le moindre de leurs droits constitutionnels, elles ont tout simplement découvert une méthode d'utiliser l'une de leurs prérogatives, — méthode qui consiste à louer au lieu d'exploiter un domaine fiscal, — qui leur assure des revenus importants et à l'abri des risques d'une économie ralentie par les effets de la guerre et de la prospérité. Grâce à l'assurance de recettes stables et croissantes, elles sont, pour la première fois, en mesure d'établir avec courage, confiance et un sentiment de véritable indépendance des programmes leur permettant de s'acquiescer efficacement de leurs responsabilités constitutionnelles.

Le gouvernement du Canada a hâte que toutes ou presque toutes les provinces aient conclu des accords qui les mettent en mesure de réaliser le noble idéal national qui l'a décidé à formuler ses propositions générales en août 1945. Celles-ci comportent non seulement l'élimination, par tout le pays, des désavantages du chevauchement dans le domaine des impôts progressifs directs, mais aussi les effets économiques si prononcés, mais aussi l'inauguration d'un régime fiscal efficace et flexible, destiné à encourager l'accroissement de l'emploi, le chômage et du revenu, de même qu'un programme complet de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine des entreprises d'Etat et de la sécurité sociale.

Toutefois, nous n'exigeons d'aucune province qu'elle souscrive à un arrangement fiscal qu'elle ne juge pas dans son intérêt et celui du pays. Nous avons fait tout en notre pouvoir, en juin dernier, pour formuler des propositions permettant à une province de meurer à l'écart, si elle le désirait, et nous préférons de beaucoup qu'une province refuse indéfiniment de souscrire à l'accord, plutôt que de la pousser à l'accepter si elle le croit opposé à son véritable intérêt.

Recettes et dépenses, 1946-1947

La Chambre et la population trouveront des renseignements détaillés sur nos recettes, nos dépenses et notre dette dans le livre blanc que j'expose en appendice à l'exposé budgétaire; c'est pour moi le contenu de signaler aujourd'hui les sujets susceptibles de présenter un intérêt particulier. Comme les comptes ne seront complétés que d'ici quelques semaines, les chiffres mentionnés ne sont que des estimations et par là même sujet à modification. Les dépenses de l'année s'élèvent à environ 2,632 milliards de dollars, somme qui ne représente qu'un peu plus de la moitié, soit exactement 51 p. 100, des dépenses effectuées l'année précédente. Le total des recettes de toutes sortes, y compris le remboursement de dépenses effectuées l'année précédente, est de 2,984 milliards, soit seulement 29 millions de dollars de moins que le total de l'année précédente. Il y a donc un surplus de quelques millions, représentant la réduction de notre dette nette. Il s'agit, cela va de soi, d'un surplus d'ordre nominal, ne représentant que la différence entre le chiffre de 319 millions, représentant des surplus qui ont figuré jusqu'ici dans tous les comptes du Canada depuis la Confédération. Naturellement, ce surplus est très encourageant. Nous avons ainsi de nous réjouir d'un fait qu'au cours de l'année dernière nous n'avons eu que de la déception. Nous avons réussi à boucler notre budget par une marge considérable.

Cependant, ne nous laissons pas emporter par un optimisme béat, et n'allons pas conclure trop hâtivement que notre présent régime fiscal est plus que suffisant pour subvenir à tous nos besoins. Les recettes et nos dépenses comportent certains aspects extraordinaires que nous devons examiner avant que nous puissions nous faire une idée un tant soit peu juste de nos futurs exposés budgétaires.

Les recettes, par exemple, comprennent un revenu spécial de 372 millions de dollars, représentant le produit de la vente de biens de guerre excédentaires et le remboursement de dépenses effectuées l'année précédente et d'autres crédits de caractère provisoire. En outre, nos recettes fiscales comprennent des sommes importantes versées par les contribuables par rapport à des revenus qu'ils avaient touchés au cours d'années précédentes ou provenant de la taxation des sociétés privées. De plus, nos recettes se fondent sur des niveaux élevés de production, de revenus et d'importations que nous ne pourrions probablement pas considérer comme normaux au cours des années à venir. Cela suffit à démontrer que nous ferions une erreur en prétendant que le régime fiscal actuel nous permettrait d'obtenir des recettes comparables à celles de l'année financière qui vient de se terminer.

D'autre part, je tiens également à souligner que les dépenses de

l'an dernier comprenaient de fortes sommes pour des déboursés de caractère temporaire, anormal ou extraordinaire. Ainsi, le ministère de la Défense nationale a dépensé, l'an dernier, quelque 374 millions de dollars, somme qui n'est pas dans les comptes publics un état inattendu. "Tous les autres comptes et relevés qui sont nécessaires pour faire connaître quels sont réellement le passif et l'actif du Canada". Il s'agit, je crois, de présenter ce que l'on considère comme un état exact du passif et de l'actif. Des prêts, des avances, des placements et autres valeurs actives s'élevant à plus de 4,746 millions de dollars, sont inscrits dans les livres du gouvernement du Canada à titre d'actif productif. Bien qu'à tout prendre cet actif soit bon, il est évident que sa conversion ultime en espèces ne pourra s'effectuer sans certaines pertes. Personne ne peut prévoir l'avenir avec suffisamment de certitude pour connaître de cours des probabilités. Il faut donc examiner les dépenses globales de l'an dernier à la lumière de ces éléments anormaux ou extraordinaires. D'un autre côté, il est un facteur d'un autre genre dont il faut également tenir compte; l'importance des nouvelles services ou des nouvelles prestations que le Parlement approuvera. C'est au Parlement qu'incombe le contrôle réel des dépenses. Inutile d'insister sur la nécessité de réduire les dépenses, si, du même soufflé ou à la première occasion, nous réclamons un nouveau service ou une nouvelle prestation, une nouvelle entreprise, ou le relèvement d'une allocation déjà en vigueur; impossible alors de maintenir les dépenses publiques au niveau des conventions de l'année précédente. La fin des hostilités et la disparition des frais de démobilisation.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que notre surplus, si réel et encourageant qu'il soit, a été réalisé à un moment où les recettes et les dépenses étaient particulièrement élevées, et qu'il ne nous fournil pas, par conséquent, un indice exact de la situation que nous réservons l'avenir.

Les recettes globales ont dépassé de 509 millions de dollars le chiffre prévu dans l'exposé budgétaire de l'an dernier. Ce sont les recettes spéciales qui accusent l'augmentation la plus forte sur les prévisions budgétaires. Elles se sont élevées à 372 millions de dollars au lieu de 200 millions, chiffre qui, comme le signalait le ministre des Finances d'alors, ne constituait cependant qu'une estimation provisoire. Le ministre disait des autres prévisions budgétaires qu'elles lui semblaient prudentes. On était généralement d'accord, je crois, qu'elles ne l'étaient pas suffisamment. La prudence était la seule attitude permise à un ministre des Finances consciencieux, particulièrement en face des pénuries, de l'incertitude et du malaise ouvrier qui se faisaient alors sentir.

Quoi qu'il en soit, notre production, notre commerce et notre revenu, sur lesquels nos recettes se sont fondées, se sont maintenus à un niveau inespéré l'an dernier, en dépit des difficultés et des incertitudes du début. Par conséquent, les droits de douane et l'impôt sur le revenu des particuliers, sur lesquels tout changement économique influe fortement, ont sensiblement dépassé nos prévisions. Nous avons probablement sous-estimé l'effet qu'aurait sur nos recettes au chapitre de l'impôt sur le revenu, le retour des anciens combattants qui touchent présentement un salaire imposable au lieu d'un solde et d'allocations exonérées d'impôt, de même que l'effet de fortes augmentations rétroactives visant les salaires. Les bénéfices des sociétés ont également été beaucoup plus considérables que nous nous serions crus justifiables de l'espérer, de sorte que le produit de l'impôt sur le revenu des sociétés et la taxe sur les profits de sociétés s'est élevée à environ 688 millions de dollars, soit 27 p. 100 de plus que ce que nous avions prévu. Pareillement, le fait qu'une quantité beaucoup plus forte de denrées de consommation est devenue disponible a influé sur la taxe de vente. Celle-ci a rapporté environ 300 millions de dollars, soit 20 p. 100 de plus que le chiffre indiqué dans le dernier exposé budgétaire. Les autres taxes d'accise applicables aux denrées de consommation ont accusé une augmentation beaucoup plus faible, comparativement aux chiffres prévus, et le produit des droits d'accise sur les spiritueux et le tabac s'est rapproché de très près de la somme prévue. Les droits successoraux, les taxes sur l'intérêt et les dividendes versés en dehors du pays et diverses autres taxes ont rapporté des recettes représentant à peu près la somme que nous en attendions, tandis que les recettes non fiscales ont été légèrement inférieures à nos prévisions.

Au chapitre des dépenses, les chiffres de l'année écoulée ont été sensiblement inférieurs à nos prévisions. Selon nos estimations actuelles, le total s'établissait à 2,632 milliards de dollars, soit 137 millions, ou 5 p. 100, de moins que le total des crédits principaux pour l'année, total qui, dans l'exposé budgétaire, avait été considéré comme une limite raisonnable à adopter relativement aux dépenses totales probables.

Les dépenses affectées à la défense nationale se sont chiffrées par 376 millions de dollars, soit 113 millions de moins que la somme prévue au budget des dépenses; bien entendu, elles n'ont représenté qu'une faible fraction du total de l'année précédente. Les dépenses effectuées par le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, et visant surtout la résiliation de contrats, la construction de logements d'urgence et la production de houille, ont atteint environ 137 millions, comparative-ment à la somme globale d'environ 231 millions qui figurait au budget des dépenses, la principale diminution étant surtout attribuable à la résiliation de contrats de guerre. Les dépenses de toutes sortes effectuées par le ministère des Affaires des anciens combattants ont représenté environ 607 millions, comparativement à une somme globale de 667 millions prévus dans le budget des dépenses. Comme je l'ai déjà dit, le coût total qu'ont représenté durant l'année écoulée les subventions diverses établies pendant la guerre et versées par divers ministères et organismes de l'Etat a été d'environ 208 millions de dollars. Suivant la coutume des six dernières années, j'ai pourvu à l'addition de 25 millions de dollars au

fonds de réserve en prévision de toutes pertes pouvant résulter de la conversion en espèces d'avoirs productifs. En vertu de la loi du revenu consolidé et de la vérification de nos ministères doit présenter dans les comptes publics un état inattendu. "Tous les autres comptes et relevés qui sont nécessaires pour faire connaître quels sont réellement le passif et l'actif du Canada". Il s'agit, je crois, de présenter ce que l'on considère comme un état exact du passif et de l'actif. Des prêts, des avances, des placements et autres valeurs actives s'élevant à plus de 4,746 millions de dollars, sont inscrits dans les livres du gouvernement du Canada à titre d'actif productif. Bien qu'à tout prendre cet actif soit bon, il est évident que sa conversion ultime en espèces ne pourra s'effectuer sans certaines pertes. Personne ne peut prévoir l'avenir avec suffisamment de certitude pour connaître de cours des probabilités. Il faut donc examiner les dépenses globales de l'an dernier à la lumière de ces éléments anormaux ou extraordinaires. D'un autre côté, il est un facteur d'un autre genre dont il faut également tenir compte; l'importance des nouvelles services ou des nouvelles prestations que le Parlement approuvera. C'est au Parlement qu'incombe le contrôle réel des dépenses. Inutile d'insister sur la nécessité de réduire les dépenses, si, du même soufflé ou à la première occasion, nous réclamons un nouveau service ou une nouvelle prestation, une nouvelle entreprise, ou le relèvement d'une allocation déjà en vigueur; impossible alors de maintenir les dépenses publiques au niveau des conventions de l'année précédente. La fin des hostilités et la disparition des frais de démobilisation.

Je viens de parler de l'impossibilité de prédire avec précision le montant total probable de la perte à l'égard de tout notre actif productif. Il est encore plus difficile d'attribuer cette perte à quelque actif particulier ou catégorie d'actif, quoique des pertes puissent être plus probables dans certains cas que dans d'autres. Toutefois, nous convenons qu'il n'est pas sage, de nous généraliser à l'administration des finances publiques, d'entamer cette réserve pour l'affecter à des éléments particuliers de notre actif productif.

Aucun homme d'affaires ne se permettrait d'indiquer dans les bilans qu'il publie le montant qu'il inscrit au compte de réserve pour les mauvaises créances. Le même homme d'affaires ne se permettrait pas de le faire dans le cas d'un particulier. Ce serait de la même façon, pour le gouvernement, de se permettre de le faire dans le cas d'un particulier. Pour la même raison, le gouvernement manquerait de prudence et de sagesse administratives s'il indiquait dans les comptes publics les provisions destinées à absorber les pertes possibles dans la réalisation d'éléments déterminés d'actif. Le meilleur moyen d'indiquer le montant de l'actif véritable du Canada est de donner un chiffre global.

Si nous ne jugeons nécessaire d'obtenir du Parlement aucune autorisation que celle dont j'ai parlé pour constituer cette réserve et y ajouter, il est évident que nous ne saurions annuler en tout ou en partie un élément d'actif et en porter la somme à un compte de réserve sans que le Parlement ne nous autorise de façon expresse à le faire. Au cours de l'année écoulée, nous avons imputé sur cette réserve des créances annulées au montant de 19,6 millions de dollars. Il s'agissait de placements effectués durant la guerre dans des établissements ou de l'outillage de l'Etat et gardés jusqu'à la dans nos livres sous le titre d'actif productif. En l'occurrence, nous nous sommes réclamés de la loi sur les biens de surplus de la couronne. C'est le cas des frais budgétaires, le Gouvernement a effectué, au cours de l'année, des dépenses considérables sous forme de prêts, avances ou achats de valeurs d'immobilisation, dont on trouvera le détail au Livre blanc. La plus importante de ces transactions est l'avance de 640 millions de dollars au Royaume-Uni en vertu d'un accord financier que le Parlement a approuvé l'an dernier. Au cours de la dernière année financière, le Royaume-Uni a pu largement à ce crédit, mais nous ne nous attendons pas qu'il en use aussi rapidement cette année, vu qu'il pourvoit maintenant au financement d'une forte partie des besoins britanniques au Canada, au moyen de paiements en espèces et de contributions provenant d'autres sources. Les sommes que d'autres pays ont tirées des crédits à l'exportation se sont élevées au total d'environ 267 millions de dollars, montant que le remboursement de prêts et avances antérieurs à divers gouvernements a compensé dans une large mesure, de sorte que nos placements en crédits à l'exportation ont été de 648 millions de dollars.

L'excédent de nos recettes sur les dépenses et le remboursement de divers prêts et avances, y compris ceux qui ont été consentis à la Commission de contrôle du change étranger, nous ont permis de répondre à tous nos besoins en espèces, abstraction faite du remboursement de la dette, sans recourir à nos emprunts nets durant l'année. L'émission de bons d'épargne du Canada, qui a débuté en novembre, est la seule vente de nouvelles valeurs au grand public. Le montant de cette émission en cours à la fin de l'année financière était de 488 millions de dollars. Les recettes de cette source ainsi que d'autres deniers disponibles ont permis de racheter des titres échus ou appelés d'une valeur de 779 millions, à part les renouvellements ou conversions, d'où découle pendant l'année une réduction nette de 283 millions de la dette fédérale.

Le passif brut du Dominion, à la fin de l'année financière, est estimé à environ 17,660 millions de dollars, au regard de valeurs actives s'inscrivant à environ 4,530 millions, ce qui donne une dette nette estimative de 13,060 millions au 31 mars. Ce chiffre est naturellement inférieur de 352 millions à ce qu'il était l'an dernier, en raison de l'excédent réalisé sur les opérations de l'année. Ces chiffres, je le répète, sont provisoires; ils sont sujets à des rectifications avant la balance des comptes définitifs.

La danse est plus qu'un passe-temps, c'est même une tradition. Au Canada, tous les groupes ethniques qui composent la population ont conservé les danses propres à leur pays d'origine. L'Orchestre du Film est un document à ce sujet.

A Flushing Meadows

La séance spéciale sur la Palestine

L'Assemblée s'est réunie de nouveau à 11 h. ce matin

(De notre correspondant spécial de New-York)

Flushing Meadows, 28. — Dans l'ambiance solennelle créée par le caractère de la plus haute assemblée internationale en fonction, la séance extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte ce matin dans la grande salle de Flushing Meadows. Comme on le sait, cette séance, extraordinaire, a été convoquée à la demande du Royaume-Uni pour nommer une commission d'enquête et lui fournir les instructions nécessaires pour étudier la situation troublée de la Palestine, sur laquelle le Royaume-Uni exerce un mandat depuis 1922.

Sous la présidence temporaire du chef de la délégation belge, M. van Langenhove, l'Assemblée a procédé à l'élection régulière du président pour la durée de la séance spéciale qui commence, et M. Oswaldo Aranha, de la délégation brésilienne, a été élu président par 45 voix sur 50 votants. Le chef de la délégation canadienne, M. Lester B. Pearson, a obtenu une voix. En occupant le fauteuil présidentiel, M. Aranha, après les remerciements d'usage, déclare son intention de s'acquiescer de l'honneur qu'on vient de lui confier, en s'inspirant de l'impartialité juridique qui est une des traditions du Brésil et aussi bien de l'Amérique en général.

Le problème dont est saisi l'Assemblée, en ce moment, est un des plus complexes qui soient à l'heure présente, déclare le président. Il faudra user de sagesse, dit-il, si on veut arriver à une solution juste. L'existence même des Nations Unies prouve notre capacité de nous entendre et de nous comprendre; un choix s'offre donc devant nous d'établir la justice, la sécurité et la paix dans le monde ou de consacrer par notre manque de sagesse les pénibles ravages créés dans le monde par le dernier conflit. Nous ne pouvons remettre à plus tard la décision sur ce problème, ni laisser régner la confusion plus longtemps.

Bien qu'en pleine organisation, les Nations Unies sont de bons donateurs d'activité. Malgré les résultats déjà obtenus, nous avons vu un progrès moral beaucoup plus sérieux: devant le monde brisé qui demande de l'aide nous devons viser à une pleine mesure qui ne sera atteinte que lorsque la paix sera entièrement établie et que les traités de paix auront été signés; la seule nous aurons la paix, si les progrès actuels sont encouragés, les vrais résultats seront atteints quand les vaincus d'hier entreront au sein des Nations Unies pour partager la pleine responsabilité du maintien de la paix dans le monde.

Pour ce qui est du problème qui nous réunit, ajoute le président, appelle une solution qui doit être prise avant même que l'Organisation puisse réellement s'engager.

Le cardinal Tisserant honoré à Fordham

L'université new-yorkaise de Fordham a honoré hier après-midi le cardinal Eugène Tisserant, secrétaire de la Sacrée Congrégation orientale de Rome, du titre de docteur en droit. Environ 1.500 personnes assistaient à la cérémonie, parmi lesquelles on remarquait le cardinal Spellman et de nombreux évêques catholiques de l'est des États-Unis.

Peu après que le Rev. Robert Cannon, président de l'université, eut décerné le doctorat au cardinal Tisserant, un fort vent accompagné de pluie força la foule à chercher abri à l'intérieur de Fordham.

C'est donc dans le grand auditorium de Keating Hall, une salle de l'université de Fordham, que le prélat prononça son allocution. Il rappela que «le plus grand problème de l'heure est celui de l'entente de l'Orient et de l'Occident, dans un amour mutuel».

Le cardinal, de par sa fonction, s'occupe des Églises chrétiennes orientales unies à l'Église catholique.

«Un des plus grands sujets d'espoir, a-t-il dit, est la présence, dans ce pays de liberté, que sont les États-Unis, d'un grand nombre de catholiques orientaux.» Il y voit une source de compréhension de l'Orient par l'Occident. Il a de plus félicité Fordham de ce qu'on y patronne chaque année une «conférence des liturgies et rites orientaux», ce qui contribue à faire grandir l'entente entre les Églises des deux grandes sections du monde. «Si les chrétiens de partout s'unissent, dit le cardinal Tisserant, le monde évitera peut-être un avenir sanglant».

Le prince de l'Église a ensuite reçu divers représentants des rites orientaux, dont le rite ukrainien, le russo-carpathe, etc. Arrivé aux États-Unis le 18 avril, pour y donner des conférences sur la culture du Proche-Orient à l'occasion du bicentenaire de l'université de Princeton, le cardinal doit visiter nombre d'institutions catholiques des États-Unis et du Canada, et retourner à Rome par avion le 25 juin.

Thés — Cafés
Confitures

ADOPTER LES PRODUITS DESY

RECONNUS LES MEILLEURS

J.-A. DESY LTEE
Montréal

Au Petit Salon du Bon Parler

Le journalisme et la radio

M. Roger Duhamel, journaliste, et Ferdinand Biondi, annonceur à la radio, étaient les conférenciers invités, hier soir, au Petit Salon du Bon Parler français. Ils traitèrent respectivement du journalisme et de la radio. La réunion eut lieu au Windsor.

«Le journal, a dit M. Duhamel, est un organe d'information et d'orientation. Il tient le lecteur au courant des activités dans tous les domaines de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Le journal est le miroir qui reflète le monde. Outre l'information, vous trouvez dans le journal une ligne d'orientation. Vous pouvez en faire l'expérience tous les jours. Si vous discutez une quinzaine de minutes avec un individu, vous saurez, après ce laps de temps, quel journal il lit. Par là l'on peut constater la force immense du journal».

L'on dit souvent, ajoute le conférencier, que la radio est remarquable par son objectivité. C'est vrai. Mais c'est à mon sens une faiblesse. De cette façon, on se prive d'un moyen puissant d'être orienté. Par contre le journal vous impose un effort de réflexion.

La radio, dit M. Biondi, est le journal de demain. Elle possède une puissance de persuasion qui n'a pas son pendant.

Les masses écoutent la radio, affirme M. Biondi, les intellectuels y prêtent l'oreille. C'est maintenant une puissance mondiale qui en peu de temps a fait des progrès considérables.

Profiteurs appréhendés

Fernand Desmarais, 31 ans, 1871 est, boulevard Saint-Joseph, Alcide Charbonneau, 49 ans, 1555 rue Visitation et Roger Chénier, 29 ans, 923 rue Agnès, ont été appréhendés dans le voisinage du Forum, hier soir. Ils sont accusés de vente illégale de billets à l'occasion des joutes finales pour la Coupe Allan entre les clubs Calgary et Montréal. Les arrestations ont été effectuées par l'inspecteur William P. Coady et les constables spéciaux Joe Votero et Gérard Côté, du service Broderick. Les prévenus ont été relâchés moyennant un cautionnement de \$50 chacun.

Eglise détruite par un incendie

Québec, 30. (D.N.C.) — Le feu a ravagé hier, l'église de Ste-Félicité, une paroisse voisine de Matane. L'église avait été construite il y a environ 65 ans. Les pertes sont élevées.

Collation des diplômes

hôpital Notre-Dame-de-la-Merci

Ces jours derniers, en la salle des représentations de l'hôpital Notre-Dame de la Merci, l'École d'infirmiers des Frères Hospitaliers de St-Jean-de-Dieu, qui compte maintenant onze années d'existence, a décerné, par l'entremise de son directeur, le R. P. Cléophas, un certificat de compétence professionnelle à huit jeunes religieuses ayant suivi les cours au programme et subi avec un très intéressant succès, les examens en hygiène, soins des malades ou technique, anatomie, physiologie, bactériologie, diététique, matière médicale, pathologie interne et externe, chirurgie, spécialités de la tête et enfin la dentologie.

Le Dr Edmond Laurendeau, surintendant de l'hôpital, souhaita tout d'abord la bienvenue au président de la collation de diplômes, le chanoine Laurent Morin, directeur général national de l'Action catholique au Canada, et aux autres invités: Me Emery Phaneuf, s.r., secrétaire du comité d'administration, MM. les docteurs Georges Monfette, président du bureau médical, et Marius Denis, médecin résident de l'hôpital, M. Camille Morin, comptable pour les Oeuvres des Hospitaliers, ainsi qu'aux RR. PP. Exupère, vice-provincial — le T. R. P. William, provincial, étant présentement à Rome où il assiste au chapitre général de l'Ordre; Aubert, sous-prieur de l'hôpital, et Cléophas, directeur de l'École.

Assiduité

Le Dr Laurendeau s'est déclaré très satisfait de l'assiduité exemplaire des heureux diplômés et de leurs qualités professionnelles acquises au cours de leurs études et des multiples exercices pratiques qu'ils ont dû accomplir depuis leur entrée en religion. «En outre, dit-il, le succès remporté montre bien l'intérêt et l'amour qu'ils portent tous à leur profession d'infirmière, la qualité de la direction de l'hôpital et de l'enseignement des professeurs, qui, réellement, ont droit à toutes mes félicitations». Et, s'adressant aux diplômées: «Ainsi vous serez en mesure de joindre à votre dévouement la technique la plus moderne et, par là, mieux assurer le magnifique idéal de votre Ordre: *Deus charitas est*».

Ensuite, Me Emery Phaneuf offrit les félicitations d'usage aux diplômées et profita de la circonstance pour inviter tous les autres jeunes membres de la communauté à poser de solides bases à leur formation professionnelle en obtenant, à l'instar de leurs devancières, le diplôme de l'École, afin de pouvoir dans la suite parfaire cette formation par des études personnelles, puisque ce diplôme n'est qu'un début.

Devoirs

Après ces quelques mots, M. le chanoine Morin, ex-assistant-aumônier de l'hôpital (1940), à qui revenait la charge de prononcer l'allocution de circonstance, exposa clairement la triple source de l'obligation de la compétence professionnelle chez un religieux hospitalier. Tout d'abord, c'est un devoir de justice découlant du contrat passé entre l'hôpital et le patient à son entrée. Il y a un autre devoir de justice provenant du vœu d'hospitalité par lequel le religieux hospitalier se donne personnellement et tout entier à la souffrance. Enfin, notre qualité de chrétien nous fait un devoir de considérer dans le malade que nous traitons le même Christ qui se cache sous les espèces sacrées. «C'est ainsi, conclut-il, que la sainte messe devient le centre de tout votre apostolat; c'est là toute la doctrine du Corps Mystique».

Sacrifices

En dernier lieu, le T. R. P. Exupère se dit heureux de constater, au nom du T. R. P. Provincial, les religieux diplômés et leurs professeurs si dévoués pour le succès obtenu. «Succès encourageant, mais qui a demandé parfois de grands sacrifices». Il rappela à son tour que «la force nécessaire pour tenir devant la vision continuelle de la souffrance se trouve dans la messe quotidienne entendue avec dévotion et dans la sainte communion reçue avec ferveur».

Le R. P. Cléophas agissait en qualité de maître de cérémonie.

M. Dupéré sera inhumé vendredi matin

Les funérailles de M. Abraham Dupéré, ancien échevin du quartier Mercier, pendant 14 ans, décédé lundi à l'âge de 73 ans, auront lieu vendredi matin à l'église St-Bernard de Tétraultville, à 9 heures. La dépouille mortelle est exposée en chapelle ardente à 9000 est, rue Notre-Dame.

M. Hector Dupuis, ancien échevin et ancien membre du Comité exécutif de Montréal, a appris avec regret la mort de M. Dupéré, dont il a été un collègue pendant de longues années à l'hôtel de ville. Il transmet ses condoléances à la famille en deuil.

Un aveugle volé

Un individu s'offrant à aider un aveugle à traverser la rue Notre-Dame près de St-Jean, lui a volé les \$11.00 qu'il venait de percevoir à l'assurance-chômage. La victime, M. Emile Boncher, 29 ans, de 4668 rue St-Dominique, avait perdu la vue, il y a six ans, à la suite d'un accident qu'il a subi aux magasins militaires, où il était employé dans le temps.

Protégez les yeux du bébé. — Le bébé, même assez vieux pour les bains de soleil, exige une protection spéciale des yeux, disent les autorités sanitaires. Il faut le préserver des rayons directs du soleil tant qu'il ne se déplace pas aisément. Les médecins conseillent de placer le bébé les pieds pointés du côté opposé au soleil pour ne pas mettre au front et aux paupières supérieures de cacher les yeux. C'est aussi une bonne idée de doubler la capote d'une voiture de bébé d'une étoffe mate, de préférence foncée.

LA VALVE SALVATRICE D'UN MINEUR



La valve d'air que fait fonctionner sur cette photo, Robert W. Young, contremaître d'une autre mine de Malartic est identique à celle qui sauva la vie de Paul Gervais en lui permettant d'absorber de l'air frais pendant deux heures lors du désastre survenu à l'East Malartic Mine, la semaine dernière, et dans laquelle douze mineurs trouvèrent la mort.

UNE PENIBLE DECISION A PRENDRE



A la suite d'une conférence avec les autorités de la mine et les chefs d'équipe de sauvetage, D. W. MacLean, gérant général de la East Malartic Gold Mine, a eu la pénible tâche d'ordonner la fermeture hermétique et l'inondation complète du puits-tombeau dans lequel onze mineurs ont été cernés et ont péri.

Démission du juge en chef Gustave Perrault

Il prend sa retraite après avoir siégé durant 25 ans sur le banc des Sessions de la Paix — Sa démission prendra effet le 1er juin — Deux nouveaux juges seraient nommés cet après-midi — Retour probable du juge Edouard Archambault

L'on a rendu publique, hier après-midi, la démission du juge en chef des Sessions de la Paix à Montréal, le juge Gustave Perrault, qui prend sa retraite avec pension, après avoir passé 25 années sur le banc de nos différents cours criminelles.

Le juge Perrault, dit-on, aurait fait parvenir sa lettre de démission au procureur général, le premier ministre Maurice Duplessis, il y a déjà deux ou trois semaines.

Il était monté sur le banc en avril 1922. Sa démission prendra effet le 1er juin prochain.

À la suite de la mort du juge Amédée Monet, survenue l'automne dernier, il y a donc maintenant deux vacances aux Sessions de la Paix. Il apparaît que dès cet après-midi, deux nouveaux juges seront nommés à Québec. Dans les milieux bien informés on mentionne les noms de Me Osear Gagnon, c.r., avocat-chef de la Couronne à Montréal et de Me Conrad L. Pelletier, commissaire des incendies à Montréal et maire de Laprairie, comme étant les deux principaux candidats à ces postes importants.

L'on affirme aussi que le juge Edouard Archambault, présente-

ment président de la Régie des Liqueurs reviendrait sur le banc pour être nommé juge en chef, succédant au juge Perrault.

Le juge démissionnaire est âgé de 71 ans. Né en mai 1876, à Murray Bay, le juge Perrault a fait ses études légales à l'université Laval de Québec. Il a obtenu ses diplômes en 1900. Ayant ouvert un bureau à Athabasca, il devint plus tard l'associé de son frère à Québec, Me Joseph-E. Perrault, ancien ministre de la Voirie, des Mines et des Pêcheries dans le cabinet Taschereau. Leur père, M. Stanislas Perrault, est un ancien membre de la Législature pour le comté de Charlevoix.

Le juge Perrault est l'époux d'Hélène Gagnon, décédée, de Chicoutimi. Il a eu un fils, Me Châteauguay Perrault, c.r., établi à Montréal.

Dans certains milieux bien informés on affirmait hier, que si le juge Archambault retournait aux Sessions, il aurait comme successeur Me L.-P. Lamarche, directeur de la police provinciale. Il apparaît que le col. Red. Roche, ancien directeur local du même corps de police, succéderait à Me Lamarche.

Le président Aleman aux États-Unis

Washington, 30 (A.P.) — Le président Truman et le président du Mexique, Miguel Aleman, actuellement en visite à Washington, ont échangé des souhaits mutuels de bonne volonté et de paix hier au cours d'une des plus impressionnantes cérémonies de bienvenue que Washington ait encore accordées à un dignitaire étranger.

La visite du président Aleman affichait d'abord un caractère social, mais elle est devenue une visite diplomatique depuis qu'il est question d'aide financière au Mexique. La Banque Mondiale a annoncé hier que le Mexique avait demandé un emprunt de \$208.875.000 pour des travaux d'irrigation, des projets d'établissement de centrales électriques et autres entreprises industrielles. Le Mexique a également sollicité un emprunt de \$175.000.000 de la Banque américaine d'importation et d'exportation.

Le président Truman, accompagné de membres de son cabinet, s'est rendu à l'aéroport, près de Virginia, pour accueillir Aleman. Celui-ci a commencé sa visite officielle en parcourant la ville, pavée à profusion pour l'occasion.

Le président Truman, au cours d'une brève allocution de bienvenue, a dit l'admirable souvenir qu'il gardait de sa visite au Mexique, le mois dernier.

Il a déclaré: «Nous, les nations de l'hémisphère occidental, avons, comme nations libres, la force morale et la volonté de trouver des solutions équitables et pacifiques aux différends de toute nature qui peuvent s'élever entre nous».

Le président Aleman a répondu en espagnol au discours de Truman et il a dit que les relations entre les États-Unis et le Mexique peuvent servir d'exemple de coopération et de solidarité, sans qu'il y ait perte d'indépendance.

Funérailles du roi du Danemark

Copenhague, 30 (A.P.) — Un demi-million de Danois se sont pressés en silence aujourd'hui dans la rue principale de la capitale du Danemark pour rendre un dernier hommage au roi Christian X, décédé le 20 avril dernier.

Le cortège funèbre était précédé de détachements français, américains et britanniques. Le cercueil était recouvert du drapeau du Danemark sur lequel était placé une immense couronne envoyée par sa femme, la reine Alexandrine.

À la tête du cortège qui suivait le cercueil se trouvaient le nouveau roi Frédéric et son frère le prince Knud. Derrière eux, venaient le roi Haakon VII, de Norvège, et le prince Georges de Grèce, puis une centaine de représentants de pays étrangers et les membres du cabinet danois.

On a placé le cercueil à bord d'un train spécial qui le conduira à Roskilde, où il sera déposé dans le caveau de la famille, à la cathédrale historique de cette ville.

Dernier jour pour le rapport d'impôt

Les contribuables canadiens qui n'ont pas rempli leurs obligations envers le fisc ne doivent pas oublier qu'il ne leur reste plus que quelques heures pour se conformer à cette règle. C'est ce soir à minuit que se termine le délai accordé pour satisfaire aux exigences des lois de l'impôt sur le revenu.

Les retardataires seront passibles d'une amende de 5%. C'est là le tarif établi par le gouvernement.

Un personnel nombreux a été mobilisé pour la révision des formules d'impôt et l'on croit pouvoir ainsi réviser au bas mot 100.000 formules par jour. À ce rythme, tout le travail de révision sera terminé en six jours.

Plateau 5151
OUVERTS DE 9 h. à 5 h. 30 SAMEDI COMPRIS

TOURNE-DISQUES

Phonographes électriques

RADIOS

A rabais pour liquidation rapide



- Groupe 1 — Tourne-disques sans couvercle, base en bois, fini cuivrette. Prix ord. 16.95. **PRIX DE VENTE 12.95**
- Groupe 2 — Tourne-disques avec couvercle — en bois ou fini cuivrette beige. Prix ord. 27.50. **PRIX DE VENTE 15.95**
- Groupe 3 — Tourne-disques avec couvercle — moteur Allamand, Cabinet noyer plaqué. Prix ord. 42.50. **PRIX DE VENTE 25.95**
- Groupe 4 — Tourne-disques avec couvercle, devant arrondi, cabinet bois. Prix ord. 39.50. **PRIX DE VENTE 23.95**
- Groupe 5 — Tourne-disques automatiques base métal. Jouent 10 disques de 10 pouces ou 8 disques de 12 pouces. Prix ord. 59.50. **PRIX DE VENTE 29.95**
- Groupe 6 — Phonographes électriques portatifs genre mallette avec amplificateur et haut-parleur. Prix ord. 49.50. **PRIX DE VENTE 34.95**
- Groupe 7 — Phonographes électriques, modèle table, cabinet en bois avec couvercle. Prix ord. 54.95. **PRIX DE VENTE 38.95**
- Groupe 8 — RADIOS DE TABLE — Modèle à 5 lampes, cabinet plastique brun. Prix ord. 44.95. **PRIX DE VENTE 34.95**

GARANTIE DUPUIS de 90 jours sur les pièces pouvant devenir défectueuses durant cette période, à compter de la date d'achat.

POUR RACCORDER un de ces tourne-disques à votre radio si nécessaire nous refons exécuter ce travail à prix minime.

DUPUIS — mezzanine (De Montigny)

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL v.-p. et gér. gén.

Les débardeurs retourneront au travail demain

Londres, 30 (A.P.) — Environ 1000 Londoniens faisant partie des 10.000 grévistes des différents ports ont voté aujourd'hui en faveur du retour au travail dès demain et les chefs des autres groupements ont organisé des réunions qui se tiendront plus tard dans la journée pour considérer l'appel lancé par le gouvernement, demandant aux débardeurs de retourner à leur travail.

La grève, qui dure depuis trois jours, a été dénoncée hier soir par le ministre du travail, M. George Isaacs. Ce dernier a affirmé que la grève des débardeurs «n'était pas justifiée».

M. Isaacs est aussi intervenu pour tenter de mettre fin à la grève des 1000 vidangeurs de Londres.

L'enquête sur la presse anglaise

Londres, 30 (A.P.) — La Commission royale qui enquêtera sur la presse anglaise a tenu sa première réunion aujourd'hui dans le plus grand secret, par mesure de sécurité.

Chacun des 17 membres a dû s'identifier positivement avant d'entrer dans la salle des débats. Cette première réunion avait pour but de décider de la procédure à suivre et de la date des réunions publiques.

Mlle Jean Nunn, secrétaire de la commission, a déclaré aux journalistes: «Nous devons avoir nos propres bureaux, mais l'endroit où ils seront situés est encore gardé secret».

Cherchez-vous un imprimeur?

Adressez-vous à

L'IMPRIMERIE POPULAIRE

LIMITÉE
EDITRICE DU JOURNAL
LE DEVOIR

qui exécutera avec art et rapidité, aux meilleurs prix, tous vos travaux de typographie:

CARTES DE VISITE - TÊTES DE LETTRES
TRAVAUX DE VILLE - FAIRE-PART
MENUS - FACTURES - PROSPECTUS
PROGRAMMES - LIVRES - AFFICHES
CATALOGUES - BROCHURES
PÉRIODIQUES - JOURNAUX

VOYEZ-NOUS OU
TELEPHONEZ
NOTRE REPRESENTANT
PASSERA CHEZ VOUS

430, NOTRE-DAME est, Montréal
*Téléphone: BE 3361